

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Vendredi 12 Octobre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 7.1, 0.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

**Etaient présents :** **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Eric ALAUZET (jusqu'au 7.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.1), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 7.1), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 7.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, Mme Elsa MAILLOT (à partir du 7.1), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 7.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 1.1.1) **Bonnay :** M. Gilles ORY **Brailans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Busy :** M. Alain FELICE représenté par M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON représenté par M. Jean-Luc GUILLAUME **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Fontain :** Mme Martine DONEY **Geneuille :** M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Les Auxons :** M. Jacques CANAL **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Noironte :** Claude MAIRE **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Vesemes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY représenté par Mme Géraldine LAMBLA **Vieilley :** Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges :** M. Jean-Claude ZEISSER **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSERRIN, M. Michel LOYAT, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin et Vaux :** M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Yves BILLECARD **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Francois :** M. Claude PREIONI **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** Mme Daniel GAUTHEROT **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans :** M. Arnaud GROSERRIN **Saint-Vit :** Mme Annick JACQUEMET **Saône :** M. Yoran DELARUE **Torpès :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI

**Secrétaire de séance :** M. François LOPEZ

**Procurations de vote :**

**Mandants :** E. ALAUZET (à partir du 0.2), T. BIZE, G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.1), C. DELBENDE, C. DEVESA, M. EL-YASSA (jusqu'au 1.1.1), B. FALCINELLA, A. GHEZALI, J. GROSERRIN (jusqu'au 7.1), M. LOYAT, E. MAILLOT (jusqu'au 1.1.1), M. OMOURI, S. PESEUX, K. ROCHDI (jusqu'au 7.1), R. STHAL, G. VAN HELLE (jusqu'au 0.1), M. ZEHAF (à partir du 7.1), C. PREIONI, H. TRUDET, S. RUTKOWSKI, D. PARIS, P. CONTOZ, M. FELT, P. BELUCHE, D. GAUTHEROT, JN. BESANCON

**Mandataires :** D. DARD (à partir du 0.2), A. VIGNOT, JL. FOUSSERET, P. GONON (jusqu'au 0.1), C. LIME, F. PRESSE, S. WANLIN (jusqu'au 1.1.1), P. CURIE, N. BODIN, L. FAGAUT (jusqu'au 7.1), S. BARATI-AYMONIER, P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.1.1), M. SEBBAH, C. WERTHE, D. POISSENOT (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT, M. LEMERCIER (jusqu'au 0.1), C. MICHEL (à partir du 7.1), JY. PRALON, P. SIMONIN, J. CANAL, R. STEPOURJINE, D. HUOT, C. BOTTERON, J. KRIEGER, G. ORY, V. MAILLARD

**Délibération n°2018/004392**

**Rapport n°1.1.1 - Contrat de développement métropolitain 2018-2020 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Région Bourgogne Franche-Comté**

# Contrat de développement métropolitain 2018-2020 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Région Bourgogne Franche-Comté



**Rapporteur** : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

**Commission** : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

## Résumé :

Dans le cadre d'un contrat de développement métropolitain, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'engage, aux côtés de la Communauté d'agglomération, à soutenir un certain nombre de grands projets qui seront réalisés (ou engagés) entre 2018 et 2020 sur le territoire du Grand Besançon. Ce soutien se traduit concrètement par un apport financier régional de 40,2 M€ au total, fléché sur 29 opérations répondant aux priorités de politiques publiques partagées entre la Région et la CAGB.

Entre 2018 et 2020, dans le cadre d'un contrat de développement métropolitain, la Région Bourgogne-Franche-Comté accompagnera 29 projets sur le territoire du Grand Besançon, pour un montant de 40,2 millions d'euros.

Au travers de cette contractualisation, l'ambition de la Région vise à :

- apporter un soutien à l'Agglomération du Grand Besançon dans ses projets afin qu'elle puisse renforcer son attractivité et son rayonnement ;
- développer les coopérations entre territoires afin de favoriser à la fois le développement et la cohésion du territoire régional ;
- donner la priorité à des investissements structurants pour construire la région de demain.

Les projets soutenus dans le cadre du contrat de développement territorial ont ainsi vocation à contribuer au rayonnement, national et international, du territoire Grand Bisontin et, par extension, de la Région de la Bourgogne-Franche-Comté toute entière.

Précisons par ailleurs que ce contrat de développement métropolitain, soumis ce jour au vote du Conseil communautaire, présente la spécificité de comprendre un contrat de territoire s'appliquant au périmètre du SCoT de l'Agglomération bisontine, dénommé CAP TERRITOIRE. Doté d'une enveloppe financière de 5,4 M€ (dont 5,2 M€ compris dans les 40,2 M€ du contrat métropolitain), celui-ci permettra d'apporter un soutien aux projets locaux, identifiés sur le territoire de la CAGB (5,2 M€) et le Val Marnaysien (0,2 M€).

## I. UNE CONTRACTUALISATION FONDÉE SUR DES PRIORITÉS PARTAGÉES ENTRE LA RÉGION ET LA CAGB...

La Région Bourgogne-Franche-Comté et le Grand Besançon ont construit ensemble ce contrat de développement métropolitain, en définissant d'un commun accord les projets qui seront soutenus et qui ont vocation à constituer l'objet même de ce contrat.

**Pas moins de 90 projets ont ainsi été recensés au titre du projet de territoire « Action Grand Besançon »** et répondant aux quatre orientations majeures identifiées par le Grand Besançon, à savoir :



- **Dynamiser nos alliances** avec les objectifs stratégiques d'être acteur d'un modèle de développement régional fédéral et multipolaire en tissant des liens de coopération avec les agglomérations de la grande région élargie, le Pôle métropolitain Nord-Franche-Comté et ses agglomérations, en déployant les liens avec les intercommunalités sur notre bassin de vie, et en facilitant les partenariats des acteurs à l'international ;
- **Renforcer notre cohésion** avec les objectifs stratégiques d'actionner comme levier de développement notre patrimoine, dessiner un nouveau centre-ville élargi à travers les services métropolitains, et confier aux centres-bourgs un rôle structurant dans l'animation du territoire ;
- **Anticiper les transitions** avec les objectifs stratégiques de soutenir l'économie circulaire à l'échelle de notre bassin de vie, être exemplaire dans l'adaptation de nos services aux enjeux des transitions (modes de transports propres ou partagés, habitat évolutif et économe en énergie...), accompagner les citoyens dans les usages individuels par l'innovation et favoriser les pratiques durables, décarbonées, recyclables et respectueuses des ressources ;
- **Susciter l'effervescence** avec les objectifs stratégiques de proposer dans tout le territoire des lieux ouverts tels que des « laboratoires de fabrication » (fablab), imaginer, développer des actions, un évènement (culturel, sportif...) ou une marque fédératrice qui atteindront progressivement une dimension nationale, mobiliser les savoir-faire et les énergies autour d'un projet d'ampleur, structurant et rayonnant au sein d'un lieu symbolique du patrimoine local.

**Ces 90 projets ont été examinés par la Région à l'aune de sa propre stratégie de mandat définie en 2016 et basée sur trois priorités :**

- **Renforcer l'économie** en accompagnant ses filières stratégiques, **et favoriser la création d'emplois**, en aidant les entreprises à trouver les compétences dont elles ont besoin, à innover grâce au soutien accordé à l'enseignement supérieur et à la recherche, à exporter et à monter en gamme ;
- **Accélérer la transition écologique et énergétique et lutter contre le changement climatique** grâce au développement des énergies renouvelables, à la protection de la biodiversité, à la promotion des moyens de transports décarbonés et des mobilités douces, à la rénovation énergétique des logements, à la promotion d'une alimentation durable, locale, et saine ;
- **Œuvrer pour la construction d'une société plus fraternelle et plus solidaire** grâce au soutien accordé aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, à la mise en place d'une tarification solidaire dans les transports, au soutien accordé au sport et au mouvement sportif, à la place accordée à la culture et aux arts, à un aménagement équilibré du territoire, aux actions menées pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

La convergence des priorités entre la Région et le Grand Besançon apparaît également à travers les objectifs du SRADDET « ICI 2050 », avec :

- l'orientation 3 : Accompagner les territoires dans des relations de réciprocité ;
- l'orientation 4 : S'appuyer sur les fonctions métropolitaines pour faire rayonner la Région ;
- l'orientation 5 : Renforcer les réseaux et les coopérations qui inscrivent la Bourgogne-Franche-Comté au niveau national et international.

## I) ABOUTISSANT A UNE STRATEGIE PARTAGEE ATOUR D'UNE TRENTAINE D'OPERATIONS

Exposée en introduction du contrat de développement métropolitain, la stratégie partagée entre la Communauté d'agglomération du Grand Besançon et la Région Bourgogne Franche-Comté repose sur plusieurs axes structurants :

- **L'enseignement supérieur et le label « SYNERGIE CAMPUS »** qui concentrent une part importante des crédits du présent contrat. Ce volet représente un effort financier exceptionnel de l'ensemble des partenaires, et notamment de la Région (20 M€ sur l'enseignement supérieur et le campus de la Bouloie) et la Communauté d'agglomération (10 M€). Le programme de réalisations est sans précédent, avec l'objectif de développer des actions permettant de favoriser les synergies entre l'enseignement supérieur, la recherche, la formation continue et le développement des entreprises de haute technologie et à forte valeur ajoutée.
- **Le sport plein air et la marque « GRANDES HEURES NATURE »** pour lesquels le Grand Besançon et la Région entendent investir durablement à travers une politique ambitieuse et dynamique développée au bénéfice des projets tournés vers l'outdoor.
- **La CULTURE ET LE PATRIMOINE**, eu égard notamment au patrimoine exceptionnel dont dispose le Grand Besançon au travers de ses musées et de ses monuments historiques, notamment le patrimoine Vauban.
- **La TRANSITION ENERGETIQUE avec le souci de se projeter dans l'avenir en préservant l'environnement et en réduisant l'empreinte écologique** des grands bisontins dans la région. Il s'agit de mener une politique volontariste et audacieuse en matière de développement des énergies renouvelables et de maîtrise des dépenses d'énergie.

Complétant l'ensemble de ces axes structurants, la Région soutient des projets locaux d'équipements, inscrits dans le contrat CAP TERRITOIRE, dont la finalité repose sur **la cohésion, la solidarité et le « BIEN VIVRE ENSEMBLE »**.

Cette stratégie partagée aboutit au soutien de 29 opérations identifiées dont les modalités de soutien sont reprises dans les différentes fiches descriptives annexées au projet de contrat, avec un tableau de synthèse en annexe 1 du présent rapport. Au total, l'engagement financier de la Région atteint 40,2 M€, intégrant 5,2 M€ correspondant à la part affectée au territoire de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon dans l'enveloppe territoriale du contrat CAP TERRITOIRE.

Axes du contrat de développement métropolitain	EN M€		
	Dépenses estimées HT	AIDE REGIONALE ATTENDUE	dont CAP TERRITOIRE
<b>SYNERGIE CAMPUS</b>	<b>49,8</b>	<b>21,8</b>	
dont enseignement supérieur et campus de la Bouloie	42,0	20,0	
<b>GRANDES HEURES NATURE</b>	<b>13,9</b>	<b>3,5</b>	<b>2,0</b>
<b>LA CULTURE ET LE PATRIMOINE</b>	<b>48,0</b>	<b>11,9</b>	<b>2,6</b>
<b>LA TRANSITION ENERGETIQUE</b>	<b>42,7</b>	<b>2,7</b>	<b>0,3</b>
<b>LA COHESION DU TERRITOIRE AU SERVICE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE</b>	<b>1,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>155,7</b>	<b>40,2</b>	<b>5,2</b>

Sur un total de dépenses estimé à environ 156 M€, le territoire Grand Bisontin (CAGB, communes, structures associées,...) apportent environ 80 M€ d'autofinancement pour permettre la réalisation des opérations, les autres partenaires (Etat, Université, Département du Doubs,...) intervenant selon la nature des projets.

**Mme C. COMTE-DELEUZE, conseillère intéressée, ne prend pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve le contrat de développement métropolitain du Grand Besançon et autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à le signer,
- approuve le contrat de territoire CAP TERRITOIRE du SCoT de l'Agglomération bisontine et autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à le signer,
- pour les projets réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon, sollicite les financements inscrits dans les contrats précités auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.



Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Gabriel Baulieu mentioned in the text above.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 1

**Annexe 1 - ETAT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA REGION AUX PROJETS DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT METROPOLITAIN GRAND BESANCON 2018-2020 (dont contrat CAP TERRITOIRE)**

Identification fiche	Liste des actions	Coût estimé HT	Participation Région	Taux subv°	dont CAP TERRITOIRE
	<b>SYNERGIE CAMPUS</b>	<b>49 790 897</b>	<b>21 800 000</b>		
Fiche 1	Stratégie générale pour l'enseignement supérieur et le campus de la Bouloie	41 979 209	20 000 000	48%	
Fiche 1.1	<i>Schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie (dont études)</i>	17 490 909	9 620 000	55%	
	<i>Réhabilitation des espaces publics (voirie, espaces de circulation, accessibilité,...)</i>	5 830 303	3 206 667	55%	
	<i>Rénovation et mise à niveau des bâtiments (priorité sur le bâtiment de métrologie) / amélioration de l'offre de service et des équipements</i>	11 660 606	6 413 333	55%	
Fiche 1.2	Renforcement de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISI FC)	5 000 000	2 750 000	55%	
Fiche 1.3	Création du Learning Centre	3 600 000	1 980 000	55%	
Fiche 1.4	Requalification du campus Sport (projet Aréa campus Sport)	3 000 000	1 650 000	55%	
Fiche 1.5	Construction d'une Bibliothèque Universitaire (BU) - Projet de Grande Bibliothèque - Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation	12 888 300	4 000 000	31%	
Fiche 2	Aménagement du Jardin de la Découverte et des Savoirs	2 500 000	500 000	20%	
Fiche 3	Installation du siège régional du CROUS	2 750 000	800 000	29%	
Fiche 4	Préparer la médecine du futur : l'aménagement de Bioinnovation	2 561 688	500 000	20%	
	<b>GRANDES HEURES NATURE</b>	<b>13 898 925</b>	<b>3 485 000</b>		<b>2 055 000</b>
Fiche 5	Création d'une nouvelle salle d'escalade de dimension Internationale	1 400 000	300 000	21%	
Fiche 6	Schéma aquatique - volet 1 : réhabilitation de la piscine de Chalezeule	3 900 000	1 000 000	26%	1 000 000
Fiche 7	Réfection du camping de Besançon-Chalezeule	567 000	130 000	23%	
Fiche 8	Relocalisation du club sportif emblématique du Sport Nautique Blsontin	1 250 000	400 000	32%	
Fiche 9	Réhabilitation de la friche Industrielle des Prés-de-Vaux (aménagement du cœur de parc)	2 171 925	680 000	31%	680 000
Fiche 10	Schéma aquatique - volet 2 : réaménagement du plan d'eau d'Osselle (1ère tranche)	3 250 000	600 000	18%	
Fiche 11	Développement du réseau des liaisons douces	1 360 000	375 000	28%	375 000
	<b>LA CULTURE ET LE PATRIMOINE</b>	<b>48 010 333</b>	<b>11 944 444</b>		<b>2 600 000</b>
Fiche 12	Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation - Construction d'une Bibliothèque d'Agglomération (BA) - Projet de Grande Bibliothèque	23 367 000	7 000 000	30%	
Fiche 13	Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation - Etudes pour la construction de la Grande bibliothèque (BU et BA)	2 833 333	944 444	33%	
Fiche 14	Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation - Travaux préparatoires à la construction de la Grande Bibliothèque (BU et BA)	2 000 000	600 000	30%	600 000
Fiche 15	Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation - Etudes d'aménagement du site Saint-Jacques/Arsenal	375 000	100 000	27%	100 000
Fiche 16	Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation - Aménagement des espaces publics du secteur Saint-Jacques/Arsenal	5 750 000	813 000	14%	813 000
Fiche 17	Rénovation du musée de la Résistance et de la Déportation	4 185 000	837 000	20%	837 000
Fiche 18	Réalisation d'un bâtiment pour les réserves du Musée des Maisons comtoises de Nancray, l'accueil d'expositions et de publics scolaires	3 000 000	600 000	20%	
Fiche 19	Poursuite de la rénovation du patrimoine Vauban – Classement UNESCO	4 000 000	800 000	20%	
Fiche 20	Rénovation des hangars de l'aérodrome de Thise	2 500 000	250 000	10%	250 000

Identification fiche	Liste des actions	Coût estimé HT	Participation Région	Taux subv°	dont CAP TERRITOIRE
----------------------	-------------------	----------------	----------------------	------------	---------------------

	<b>LA TRANSITION ENERGETIQUE</b>	<b>42 700 000</b>	<b>2 670 000</b>		<b>250 000</b>
Fiche 21	Construction d'une légumerie	1 000 000	250 000	25%	250 000
Fiche 22	Développement des filières énergétiques : méthanisation de la station de Port Douvot	8 700 000	420 000	5%	
Fiche 23	Réhabilitation énergétique des logements sociaux	33 000 000	2 000 000	6%	
	<b>LA COHESION DU TERRITOIRE AU SERVICE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE</b>	<b>1 329 000</b>	<b>302 040</b>		<b>302 040</b>
Fiche 24	Réhabilitation du pôle des Tilleuls - Rénovation du bâtiment crèche-PMI-épicerie sociale	662 000	152 040	23%	152 040
Fiche 25	Réhabilitation de la crèche située dans le quartier prioritaire Orchamps-Palente	667 000	150 000	22%	150 000
	<b>TOTAL</b>	<b>155 729 155</b>	<b>40 201 484</b>		<b>5 207 040</b>

**REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**



**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT METROPOLITAIN**

**Entre**

**La Région Bourgogne - Franche-Comté représentée par sa Présidente Marie-Guite DUFAY dûment habilitée par délibération du Conseil Régional en date du 12 octobre 2018.**

**Et**

**La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon représentée par son Président Jean-Louis FOUSSERET dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du 12 octobre 2018.**

**Préambule**

En soutenant les projets ambitieux portés par le Grand Besançon (CAGB), la Région Bourgogne-Franche-Comté contribue très significativement à la dynamique de l'arc métropolitain régional et au développement de notre territoire. La Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre notamment des orientations proposées par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « Ici 2050 », favorise en effet la mise en réseau et la coopération au sein de l'arc métropolitain, reliant l'aire urbaine Nord Franche-Comté au Creusot-Montceau, en passant par Besançon et Dijon.

**Entre 2018 et 2020, sur la base de ce contrat de développement métropolitain, la Région Bourgogne-Franche-Comté accompagnera ainsi 29 projets sur le territoire du Grand Besançon pour un montant de 40,2 millions d'euros.**

Ce contrat matérialise la volonté de la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) de soutenir les moteurs de l'économie régionale, en investissant dans les grands équipements structurants : enseignement supérieur-recherche-innovation, développement économique, transition écologique et énergétique, numérique, santé, culture, sport.

Ces projets s'inscrivent dans la stratégie de mandat de la Région, définie et adoptée en 2016 après une large concertation. La Région s'est fixée trois priorités :

- **Renforcer notre économie** en accompagnant nos filières stratégiques, et favoriser la création d'emplois, en aidant les entreprises à trouver les compétences dont elles ont besoin, à innover grâce au soutien accordé à l'enseignement supérieur et à la recherche, à exporter et monter en gamme.
- **Accélérer la transition écologique et énergétique et lutter contre le changement climatique** grâce au développement des énergies renouvelables, à la protection de la biodiversité, à la promotion des moyens de transports décarbonés et des mobilités douces, à la rénovation énergétique des logements, à la promotion d'une alimentation durable, locale, et saine.

- **Œuvrer pour la construction d'une société plus fraternelle et plus solidaire** grâce au soutien accordé aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, à la mise en place d'une tarification solidaire dans les transports, au soutien accordé au sport et au mouvement sportif, à la place accordée à la culture et aux arts, à un aménagement équilibré du territoire, aux actions menées pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

**Dans ce contexte, le Grand Besançon est un atout majeur pour la Région Bourgogne-Franche-Comté. Il contribue à la dynamique urbaine, économique et universitaire régionale. Il sert sa vitalité et son attractivité :**

***Un atout démographique : deuxième agglomération par sa population, avec 200 000 habitants,*** le Grand Besançon participe à la dynamique démographique, jouissant d'une progression positive de 0,3 % par an, avec plus de 10 000 personnes y arrivant chaque année.

***Un atout économique : Le Grand Besançon contribue au développement et la création de richesses grâce à un bassin économique d'excellence,*** avec des industries de pointe (luxe, aéronautique, médical, monétique, etc...) fédérées au sein du pôle de compétitivité des microtechniques, illustration d'une reconversion réussie à partir de l'horlogerie. Plusieurs de ces entreprises sont leaders mondiaux dans leur spécialité. Le Grand Besançon y est particulièrement attentif, et par ailleurs acteur du développement économique de cet écosystème.

***Un atout universitaire : Avec 30 000 étudiants le Grand Besançon est l'un des trois pôles universitaires de la Région :*** Si la dominante réside dans les sciences de l'ingénieur, l'offre bisontine est répartie entre 3 campus, dont les vocations complémentaires interagissent pour former une Université pluridisciplinaire. Plusieurs écoles d'ingénieurs contribuent ainsi à la notoriété régionale avec l'ENSMM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques) ainsi que l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté). Il faut ajouter à ces établissements l'ISBA et l'ENIL. Par ailleurs, l'Université de Franche-Comté est labellisée « HR » (Excellence in Research) avec 27 équipes de recherche et des laboratoires de renommée internationale. Le Grand Besançon accueille, en outre, les sièges régionaux de l'enseignement supérieur et de l'éducation tels que la COMUE UBFC, le siège régional du CROUS, ainsi que le Rectorat de la Région académique. Le Grand Besançon soutient fortement la dynamisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui concourt au développement du territoire et de la Région toute entière. C'est en effet l'un des trois pôles majeurs, structurant l'organisation universitaire régionale.

***Un atout dans le domaine de l'environnement :*** Le Grand Besançon jouit d'un patrimoine naturel remarquable et préservé aux portes du massif du Jura, qui se décline sur une mosaïque de milieux de la capitale bisontine verte et urbaine, jusqu'aux collines, plateau et vallées environnantes. L'engagement historique de la ville centre en faveur de l'environnement lui a valu le titre de capitale française de la biodiversité. Le territoire s'est ainsi résolument engagé en faveur de la transition énergétique avec le label Cit'ergie pour le Grand Besançon, et l'European Energy Award Gold pour Besançon.

***Un atout patrimonial et culturel :*** Besançon bénéficie du classement mondial de l'UNESCO au titre du réseau Vauban, dont la ville a été l'instigatrice et le chef de file. La ville possède sur son sol près de 200 monuments inscrits ou classés monuments historiques. C'est même le deuxième plus grand secteur sauvegardé de France. Elle jouit de la présence de plusieurs musées d'exception, dont 5 Musées de France, avec le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, ainsi que le Musée du Temps. Les Deux Scènes (nationales), le Centre Dramatique National, l'Orchestre Victor Hugo, comme de nombreuses troupes et manifestations théâtrales et musicales, offrent un spectre riche et éclectique dans le spectacle vivant.

***Un pôle majeur au sein d'un arc métropolitain :*** Besançon, tant par ses fonctions administratives, siège notamment de la Région Bourgogne-Franche-Comté, culturelles et universitaires qu'économiques, joue un rôle spécifique au sein de l'arc urbain, reliant le Creusot-Montceau, Dijon, et l'aire urbaine Belfort-Montbéliard. C'est aussi le cœur d'un pôle métropolitain de plus de 360 000 habitants, bénéficiant d'une proximité avec la Suisse et l'Allemagne voisines, facilitant ainsi de nombreuses coopérations et échanges dans les domaines économiques, universitaires et culturels. L'évolution prochaine en communauté urbaine permettra de conforter ces fonctions par un système de gouvernance plus adapté.

**Le Grand Besançon bénéficie d'atouts importants et assume une responsabilité particulière au bénéfice de l'attractivité de la région toute entière.**

**Aussi, la Région BFC s'engage-t-elle aux côtés du Grand Besançon pour soutenir les projets jugés prioritaires pour les 3 prochaines années.**

- 1- **Les projets soutenus et retenus dans ce contrat sont à la croisée des priorités régionales et de celles du projet de territoire du Grand Besançon « Action Grand Besançon », dont les quatre lignes de force animent notre transformation.**
  - **Alliances** : parce que l'avenir appartient à ceux qui sauront faire réseau, en construisant des coopérations multiples, ouvertes sur le monde, afin de contribuer à l'attractivité de la Région Bourgogne Franche-Comté.
  - **Cohésion** : parce qu'un projet n'est pas celui d'une ville, mais d'un territoire de 69 communes ayant toujours su tirer sa force de sa proche région.
  - **Transition** : parce qu'elles sont nécessaires pour innover, répondre aux défis planétaires écologiques, numériques et sociétaux et prendre place dans une nouvelle économie porteuse d'espoirs et d'humanité.
  - **Effervescence** : parce que le Grand Besançon se transforme, animé par l'énergie de l'ensemble des acteurs qui le constitue, économiques, associatifs, culturels, universitaires, ou simplement habitants de ce territoire et futurs Grand Bisontins, parce que la haute qualité de vie : c'est ici.
  
- 2- **Ce contrat intègre un volet stratégique par des projets structurants et des opérations à rayonnement plus local s'appuyant sur la proximité.**

Ces deux volets qui se matérialisent à travers le volet métropolitain du contrat et le volet CAP territoire (contrat spécifique étant par ailleurs co-signé conformément aux orientations de la politique territoriale de la Région avec la Communauté de commune du Val Marnaysien et du SCoT de l'Agglomération bisontine) concourent à :

- **Soutenir le Grand Besançon** dans ses projets afin qu'il puisse renforcer son attractivité et son rayonnement,
- **Manifester la volonté commune de la Région et du Grand Besançon de développer les coopérations** entre territoires afin de favoriser à la fois le développement et la cohésion du territoire régional,
- **Donner la priorité à des investissements structurants** pour construire la région de demain,

**La Région confirme ainsi sa place de premier investisseur public local en Bourgogne-Franche-Comté.**

#### **ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT**

La Région Bourgogne-Franche-Comté et le Grand Besançon ont travaillé ensemble à la formalisation de ce Contrat de développement métropolitain, en identifiant les projets structurants et porteurs d'avenir qui seront ainsi soutenus.

**90 projets recensés** au titre du Projet « Action Grand Besançon » ont été instruits par la Région au regard des priorités de sa mandature rappelées plus haut.

Ont également été prises en compte les compétences exercées par le Grand Besançon dans le champ du développement économique, de l'enseignement supérieur, dans l'appui aux fonctions métropolitaines, et dans la mise en œuvre de nouvelles alliances territoriales correspondant notamment aux objectifs du SRADDET ICI 2050 à savoir :

- Orientation 4 :  
**S'appuyer sur les fonctions métropolitaines pour faire rayonner la région ;**
- Orientation 5 :  
**Renforcer les réseaux et les coopérations qui inscrivent la Bourgogne-Franche-Comté au niveau national et international ;**
- Orientation 3 :  
**Accompagner les territoires dans des relations de réciprocité.**

Une attention particulière est apportée au chapitre des nouvelles coopérations entre la Région et le Grand Besançon. Car, au-delà des apports financiers, celles-ci construisent l'avenir de la collaboration des deux collectivités au service de l'attractivité du territoire et de la construction de la nouvelle Grande Région.

**Ce contrat est basé sur les marqueurs qui fondent l'identité du Grand Besançon tout en dépassant ses frontières géographiques. Ils lui donnent une réelle dimension régionale, issue du projet « Action Grand Besançon ».**

**A ce titre, la Région soutiendra plus particulièrement les projets qui tissent un récit singulier où chaque entité trouve une complémentarité recoupant des politiques convergentes.**

#### **LE VOLET STRATÉGIQUE :**

- **Deux axes structurants singularisent Besançon et participent à la notoriété régionale**

#### **L'enseignement supérieur et le label « SYNERGIE CAMPUS »**

Fort de ses **200 000 habitants**, de ses **30 000 apprenants** (étudiants, doctorants, stagiaires) et de ses **700 enseignants-chercheurs** répartis au sein d'**établissements d'enseignement supérieur, des organismes et instituts de recherche nationaux ainsi que des établissements de santé**, le bassin du Grand Besançon bénéficie d'atouts considérables et d'une densité scientifique, technologique et culturelle de premier plan. Sur ce territoire, le niveau et la qualité des partenariats, la synergie et la coordination entre les différents acteurs et les établissements de l'ESR, représentent un élément clé de la performance et de la réussite. Siège de la COMUE, du CROUS, et Rectorat de la région académique, c'est l'un des quatre pôles structurant l'organisation universitaire de la Région BFC.

**Dans ce contexte, le Grand Besançon prend des engagements politiques et financiers importants. Il fait ainsi de l'enseignement supérieur et la recherche un axe majeur de sa politique communautaire au service de l'ensemble du territoire bisontin. En effet, c'est un moteur décisif pour le développement de ce territoire, développement économique, culturel, social, et pour sa visibilité nationale et internationale. Cette stratégie est l'une des lignes de force du projet de territoire « Action Grand Besançon » visant à attirer et à ancrer les talents dans le territoire : doctorants, chercheurs, enseignants, créateurs de startups, transfert de technologies... Les projets qui s'adosent à cette politique permettront de développer la synergie entre l'enseignement supérieur, la recherche, la formation continue et le développement des entreprises de haute technologie et à forte valeur ajoutée.**

Il s'agit également pour le Grand Besançon de participer au renforcement des établissements existants comme l'ISIFC et à l'ouverture de nouvelles formations sur son territoire afin de répondre aux grands enjeux de l'économie de la connaissance et à la dynamique I-Site portée par la COMUE UBFC.

L'ambition du Grand Besançon est aussi d'offrir aux étudiants les meilleures conditions d'accueil, de diversifier et d'anticiper l'évolution des modes d'enseignements. Son projet de connexion des trois grands campus de la ville s'inscrit dans une réflexion sur la place des sites stratégiques que sont les campus dans le système urbain. Il s'agit de faire émerger un campus du XXI<sup>ème</sup> siècle, avec des circulations fluides et écologiques, des bâtiments adaptés

aux nouveaux usages et aux enjeux énergétiques. La modernisation et la mise en relation de ces sites doit permettre au citoyen d'appréhender facilement la cartographie des formations dans la ville et se mettre au service des coopérations entre l'université et les acteurs économiques.

### **Le sport plein air et la marque « GRANDES HEURES NATURE »**

Le patrimoine naturel est une formidable richesse pour le Grand Besançon, il s'agit d'un atout inspirant, réellement différenciant et résolument tourné vers l'avenir.

Dans le monde de « l'outdoor », le Grand Besançon devient un repère authentique avec des activités dans l'air du temps, parfaitement en phase avec les valeurs actuelles, les grandes tendances et l'art de vivre des nouvelles générations.

En s'appuyant sur la diversité qu'offrent toutes les communes de l'agglomération, « Grandes Heures Nature » est un projet fédérateur qui participe à la cohésion du territoire bisontin. Il prend appui sur la qualité de l'environnement naturel, sur une culture profondément ancrée et l'émergence d'activités plébiscitées par le grand public. Les intercommunalités du bassin de vie cultivent également ce type d'activité augurant de possibles coopérations. Ce projet confère au territoire bisontin et à son environnement, un statut de destination touristique et résidentielle privilégiée. L'organisation annuelle du festival Grandes Heures Nature confortera ce positionnement.

**Le Grand Besançon investit dans une politique très volontariste en la matière, qui contribue aussi à l'émergence d'une nouvelle filière économique axée sur le sport, la nature, le bien-être, la santé et l'innovation technologique en lien avec les entreprises, le CHRU et les laboratoires universitaires. Le Grand Besançon fait des activités économiques, de recherche et d'innovation une marque, un fertilisant pour les startups de la santé, les solutions numériques, les équipements intelligents...**

- **Deux approches cultivent des valeurs propres au Grand Besançon et s'inscrivent dans les politiques régionales**

### **La volonté de s'appuyer sur la CULTURE ET LE PATRIMOINE**

La culture est un marqueur identitaire de Besançon et du Grand Besançon, eu égard notamment à son patrimoine d'exception, au travers des musées, et de l'ensemble du patrimoine Vauban qui fête en 2018 le dixième anniversaire de son inscription au patrimoine mondial. C'est un vecteur de rayonnement, de lien social et de cohésion, mais aussi de notoriété régionale. Les projets du Grand Besançon s'inscrivent dans une politique très volontariste structurant un projet global et un engagement important de la collectivité.

### **Le souci de s'inscrire dans l'avenir avec la TRANSITION ENERGÉTIQUE**

Transitions énergétique, écologique, numérique, alimentaire, nouvelles mobilités : ces transformations planétaires concernent au quotidien la vie de nos concitoyens. C'est une clé essentielle pour encourager les Grands Bisontins à prendre une part active à la réduction de l'empreinte écologique de notre territoire et de sa région.

Cela nécessite une stratégie pour combiner les leviers de transitions, dessiner un chemin de transformation, et entraîner l'ensemble du territoire vers un même objectif pour modifier en profondeur les usages et les comportements de chacun. Une politique de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables a ainsi permis, depuis de nombreuses années, d'accéder à une reconnaissance internationale à travers la labélisation Cit'Ergie Gold. Résolument engagé dans les démarches Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et Territoire à énergie positive (TEPOS), le Grand Besançon souhaite investir dans le développement d'outils accélérateurs de la transition énergétique, rejoignant par là un objectif majeur de la Région, notamment au titre de la Maison de l'Environnement dans laquelle s'inscrira pleinement le développement de l'Agence Régionale de Biodiversité.

## **LE VOLET DE LA PROXIMITE**

**Le volet territorial de ce contrat sera fondé sur la cohésion du territoire, au service de la proximité et du BIEN VIVRE ENSEMBLE**

La solidarité, la cohésion, sociale et territoriale, sont des valeurs qui ont marqué l'histoire du Grand Besançon, elles conditionnent aussi son avenir et participent à l'attractivité du territoire. La Région s'engage au côté de la CAGB dans le développement de son offre à destination des habitants, notamment dans le cadre du contrat CAP Territoire.

## **ARTICLE 2 : LES ACTIONS PRÉVUES AU TITRE DU CONTRAT**

### **1- SYNERGIE CAMPUS**

Le déploiement de ce projet concerne les trois campus bisontins, et confère à Besançon un statut de « Ville campus » (fiche 1).

- **Le Campus de Centre-ville est stimulé par la Cité des savoirs et de l'innovation.**  
Celle-ci conforte la vocation Sciences du Langage Homme et Société. La Grande Bibliothèque, la Maison Universitaire de l'Éducation (futur pôle innovant et inédit de recherche et développement de l'éducation tout au long de la vie, rassemblant en un même lieu des structures qui participent à la formation initiale et continue des enseignants), l'hôtel des chercheurs, la relocalisation à terme du CLA, un institut transdisciplinaire de recherche et d'innovation, de nouveaux hébergements pour les étudiants, ainsi qu'un espace de congrès prendront place au sein d'un nouveau quartier par la reconversion du site hospitalier St Jacques. Un plateau immobilier destiné aux start-Up complètera cet ensemble, favorisant la rencontre entre le milieu de la connaissance, de la recherche et celui de l'innovation dans l'économie. Ce site a vocation à devenir un point de convergence de l'ensemble des campus.
- **Le campus des Hauts de Chazal affirme sa vocation dans le domaine de la santé** autour du CHU, et se renforce avec la construction de l'IFSI qui verra plus de 1 000 étudiants supplémentaires investir le site. La volonté de créer un nouveau TEMIS dans le domaine de la médecine du futur prend tout son sens avec la réalisation de BioInnovation. Cet équipement complètera l'excellence de la recherche, déjà présente sur le site au sein des laboratoires du CHU comme de l'Etablissement Français du Sang (EFS). Des équipements sportifs sont à programmer, de même que la réalisation d'un centre de simulation. Sa mise en relation avec l'ensemble des sites universitaires et économiques est souhaitée, notamment par des liaisons physiques. A terme, ce site deviendra une véritable technopole d'innovation autour de la santé.
- **Le campus Temis/ Bouloie est une véritable technopole : il est appelé à se transformer pour devenir le campus du 21<sup>ème</sup> siècle.** Ce campus compte un parc scientifique et industriel, deux écoles d'ingénieurs (ENSMM et ISIFC) et le plus grand laboratoire d'ingénieurs de France (FEMTO ST), ainsi que des composantes variées de l'université dans le domaine du droit-sciences économiques, des sciences, et l'IUT. Le projet vise à consolider la vocation sciences, et sciences de l'ingénieur.

- Il concentre, par ailleurs, deux fonctions clés sur le plan régional : le siège de la COMUE UBFC, et l'épicentre de la vie étudiante avec le siège du futur CROUS régional. L'ensemble du site nécessite d'importants travaux de structuration des espaces publics, afin d'en rendre la perception et l'usage plus lisibles et plus simples. Des interventions lourdes sur les bâtiments sont également prévues. L'enjeu consiste à produire le campus du 21<sup>ème</sup> siècle.
- **Ces trois campus sont reliés par plusieurs fils rouges, dont certains doivent être renforcés.**

Le fil des déplacements d'un site à l'autre a été nettement amélioré avec le tramway et le site propre bus vers la Bouloie, mais des liaisons douces (cycle, piéton) doivent encore être réalisées pour plus de fluidité.

Le fil inter-disciplines incarné par les collegium possède par ailleurs une marge de progrès certaine.

Animés par une forte volonté et une solide dynamique entre les partenaires, la Ville de Besançon et le Grand Besançon souhaitent ainsi engager les investissements nécessaires en soutien à l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) dans le cadre du volet universitaire de ce contrat de développement métropolitain.

### **S'agissant de la Bouloie l'ensemble des acteurs développe la perspective d'un campus du XXI<sup>ème</sup> siècle**

La vision partagée entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Université, CROUS, ENSMM, COMUE, Grand Besançon, Syndicat TEMIS), converge vers la nécessité de concevoir un projet d'ensemble stratégique, de long terme et à la hauteur des enjeux. Cela permettra de consolider une véritable technopole, où l'enseignement, la recherche et sa valorisation profitent à l'activité industrielle et réciproquement. Une telle démarche induit la prise en compte de l'ensemble des paramètres programmatiques, concrétisé par phases successives.

La première phase sera conduite dans le cadre de ce contrat, par la mobilisation des 20 M€ octroyés par la Région (hors Jardin de la Découverte et des Savoirs, siège régional du CROUS et BioInnovation), auxquels s'ajoutent les 10 M€ du Grand Besançon.

### **L'Université a formalisé ses ambitions au travers de cinq axes opérationnels identifiés relevant d'un niveau de programmation assez précis :**

- Axe 1. Développement de la filière biomédicale. Un nouveau bâtiment pour le développement de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté
- Axe 2. Sport et Bien vivre, « un esprit sain dans un corps sain ». L'Area Sport Bouloie : un espace sportif ouvert et fédérateur, au cœur d'une spécificité territoriale
- Axe 3. Culture scientifique : sciences & société. Le Jardin de la Découverte et des Savoirs : un équipement structurant pour le rapport sciences-société
- Axe 4. Transition numérique & innovation pédagogique. Le Learning Centre : un tiers-lieu pour une nouvelle centralité sur le Campus
- Axe 5. Haute qualité environnementale. Réhabilitation, circulation et occupation de l'espace : un campus à haute qualité environnementale

A partir de cette stratégie développée par l'Université, les collectivités se doivent d'assurer une programmation conforme aux priorités et pouvant être engagée sur la période du contrat, en corrélation avec les moyens financiers des partenaires.

**Cette stratégie générale se décline en différents projets sur la période 2018-2020.**

**Le schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie** (fiche 1.1) l'objectif vise à créer les conditions de vie et d'études optimales dans un cadre préservé. Ce projet sera conçu comme un véritable projet urbain. Il portera sur les espaces publics (organisation et hiérarchisation des espaces, cohésion entre les sous-ensembles), l'immobilier (transition énergétique), la mobilité (accès, stationnement, liaisons vélo piéton), etc. Ces éléments correspondent aux attendus de l'Université et bénéficieront d'une expertise adaptée. La haute qualité environnementale nécessite aussi une réhabilitation lourde de bâtiments anciens et énergivores pour offrir un meilleur confort aux étudiants et au personnel, ainsi qu'une adaptation des locaux à une pédagogie réformée. Porter un projet de CAMPUS du XXI<sup>ème</sup> siècle, induit aussi des modes de circulation et de nouvelles centralités, qui seront définis.

**A ce stade, le projet global étant en cours d'élaboration, il est proposé d'instaurer une instance de gouvernance (Comité de Pilotage), associant les différents partenaires, qui sera chargée du suivi des études et de la programmation des futures opérations déclinées dans cette priorité. Ce Comité pourra être amené à se réunir une à deux fois par an.**

- **Le renforcement de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISI FC)** (fiche 1.2) est envisagé dans le cadre du développement de la thématique santé, issu d'une réflexion globale dans les secteurs économiques à fort rayonnement pour la Région. Reconnue internationalement, l'école d'ingénieurs ne peut accueillir aujourd'hui tous les candidats de valeur qui souhaitent intégrer les formations qu'elle dispense. Le développement de la technopole SANTE sur le territoire du Grand Besançon, l'implantation de nouvelles entreprises en proximité du CHU, au sein de cette technopole, confirme l'intérêt d'engager la réalisation d'un nouveau bâtiment pouvant accueillir de 250 à 300 étudiants supplémentaires.
- **Le renforcement du Learning centre** (fiche 1.3). Ce projet est fléché au titre du CPER, il a été défini pour donner une nouvelle centralité sur le Campus. Equipement fédérateur commun à l'université et à l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSMM), il rassemblera les bibliothécaires et enseignants-chercheurs dans le soutien à la pédagogie et l'appui à la recherche. Cette structure innovante intégrera les évolutions liées à la transition numérique et favorisera les nouveaux usages de la communauté universitaire : co-working, mode-projet et pédagogie inversée, elle sera également ouverte à la population et aux entreprises.
- L'insertion sociale et le décloisonnement des savoirs souhaités par les bibliothèques universitaires seront confortés par la création d'un OpenLab à la Bouloie, connecté au Jardin de la Découverte et des Savoirs. Le présent contrat envisage de créer de nouveaux espaces publics d'accès à cette future installation, ils constitueront un élément central du projet, afin de conforter cette ouverture.
- **La requalification du campus Sport (projet Aréa Campus Sport)** (fiche 1.4), sera définie en cohérence avec le projet global de réaménagement du campus de la Bouloie, il permettra de créer le Campus de demain en favorisant notamment une pratique sportive Outdoor pour tous et en libre accès. A ce titre, il facilitera l'ouverture du campus sur la ville grâce aux liens avec le quartier de Montrapon et la technopole TEMIS. L'Université privilégie la pratique sportive comme élément constitutif d'une vie étudiante équilibrée et épanouie. Pensé au cœur d'un projet de dynamisation de la vie sociale sur le secteur, le projet Aréa Campus Sport porte donc les fondements d'une vie universitaire imaginée de manière intégrée, tournée vers l'avenir.

- **La construction d'une Bibliothèque Universitaire (BU)** (fiche 1.5). La CAGB et l'Université de Franche-Comté (UFC) ont la volonté de construire, au cœur de la future Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation, une Grande bibliothèque d'un genre nouveau couplant une bibliothèque de lecture publique, rayonnant sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, et une bibliothèque universitaire, abritant les collections et les services nécessaires aux étudiants et à la communauté universitaire. Cette nouvelle BU donnera une forte valeur ajoutée à l'image et au positionnement de l'UFC au niveau régional et national, en la dotant d'un équipement moderne et adapté aux besoins des étudiants (4 500 étudiants sur la faculté des lettres et sciences humaines). Son originalité et son envergure seront liées à la synergie locale entre l'agglomération et l'université.
- **L'aménagement du Jardin de la Découverte et des Savoirs** (fiche 2) sera une opération phare du renouveau du campus de la Bouloie. Cet équipement dédié à la culture scientifique se nourrit de la connaissance issue du territoire (laboratoires, notamment) pour établir un rapport entre sciences et société. Futur site vivant, ouvert, à l'image de la connaissance en construction, il doit servir de clé d'entrée vers la recherche des laboratoires et mettre en exergue son incidence sur la société. S'adressant prioritairement aux citoyens, au grand public, aux scolaires, aux quartiers en difficulté, il mobilisera les chercheurs, les doctorants, les étudiants, les partenaires de l'université.
- **L'installation du siège régional du CROUS** (fiche 3) est destinée à renforcer l'implantation des services universitaires sur le site de la Bouloie. Le siège du Centre régional des œuvres universitaires et sociales (CROUS) Bourgogne-Franche-Comté sera localisé à proximité immédiate du siège de la COMUE, afin de renforcer la dynamique partenariale des deux structures.
- **Préparer la médecine du futur : l'aménagement de BioInnovation** (fiche 4). Afin de gagner en visibilité et d'accroître la lisibilité de la filière Santé, le Grand Besançon et TEMIS, avec l'aval des différents acteurs situés à proximité (Établissement Français du Sang, Université, Centre Hospitalier Universitaire) et avec les soutiens de l'État et de la Région, mettront début 2019 en service le centre de développement Bio-Innovation dont la vocation sera au service de la recherche. Les projets d'innovation qui en seront issus contribueront au développement de la filière et du territoire. Véritable lieu de ressources pour la recherche et le développement, cette nouvelle plate-forme d'innovation sera ouverte aux étudiants, chercheurs, praticiens, cliniciens et industriels dans une logique de fertilisation croisée.

## 2- GRANDES HEURES NATURE

Cette marque de sport plein air recouvre de multiples actions et projets qui progressivement font reconnaître ce label auprès de tous (organisation de grands trails et raids, salons, désignation d'ambassadeurs). Pour autant, si la collectivité entend concrétiser son influence dans ce domaine, elle se doit de poursuivre l'effort afin de moderniser et accroître ses équipements destinés à la pratique du sport de plein air, notamment par l'intermédiaire d'un schéma d'équipements de loisirs, avec le soutien de ses partenaires et notamment de la Région BFC. Cette nouvelle organisation permet d'articuler proximité et attractivité pour que chacun puisse s'épanouir et améliorer sa qualité de vie.

Cette volonté se traduit par l'engagement d'un plan d'investissement ambitieux, en lien avec le sport de plein air.

- **Une nouvelle salle d'escalade de dimension internationale** (fiche 5) sera prochainement construite à proximité immédiate du pôle sportif Léo Lagrange. Le programme Grandes Heures Nature appuie et complète l'investissement grâce à des volets animation du territoire et événementiels. Ce nouvel équipement favorisera la pratique de l'escalade pour tous.
- Il s'agira d'offrir à la population un équipement attractif sur le territoire, en lien avec le tissu associatif. Par ailleurs, la salle d'escalade sera dimensionnée pour accueillir des compétitions de niveau national et international. Elle participera ainsi au rayonnement sportif de notre territoire et contribuera également au développement du tourisme lié au sport nature en lien avec les nombreux sites naturels de la région.
- **La réhabilitation de la piscine de Chalezeule** (fiche 6) est programmée dans le cadre du schéma aquatique du Grand Besançon. Cette opération permettra de conserver cet équipement en le modernisant tout en renforçant la qualité et la sécurité. Cet équipement de plein air a sa place dans l'offre d'équipements nautiques sur le territoire, et participe activement au tourisme par sa proximité avec le Camping de Besançon. 50 000 personnes fréquentent chaque année cette structure, bien situées à proximité immédiate de l'Euro Véloroute Nantes-Budapest. Par ailleurs, le coût d'entrée particulièrement réduit, assure une fonction sociale au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la Ville.
- **La réfection du camping de Besançon-Chalezeule** (fiche 7) s'inscrit dans la continuité de la modernisation de la piscine de Chalezeule et de l'amélioration de sa desserte via des pistes cyclables. Le positionnement de cet équipement s'inscrit à l'échelle de l'agglomération, en complémentarité avec les autres campings du territoire. L'opération pourrait déboucher sur une augmentation du nombre d'emplacements, le développement d'hébergements insolites, de nouveaux équipements de loisirs.
- **La relocalisation du club sportif emblématique du Sport Nautique Bisontin (SNB)** (fiche 8), le plus ancien club sportif de la Ville avec plus de 150 ans d'existence, est une opération participant à la réhabilitation globale de la friche industrielle des Prés de Vaux. Il s'agira d'offrir aux deux associations (Aviron et Canoë Kayak), constituant le SNB, les meilleures conditions possibles d'accueil et de pratique de ces disciplines sportives, avec la création d'un véritable centre nautique visible et attractif.
- **La réhabilitation de la friche industrielle située sur le secteur des Prés de Vaux** (fiche 9) signe la reconquête d'un symbole de l'histoire industrielle de la ville de Besançon. Situé en entrée de ville et très pollué, le site sera aménagé et transformé en un lieu ouvert au grand public. Il deviendra un vaste parc remplaçant les usines de la Rhodiaceta démolies. Futur lieu de détente, en bordure de rivière, il est envisagé d'y implanter le futur centre nautique du SNB et d'offrir un nouvel espace de promenade et d'exercice des sports de plein air.
- **Le réaménagement du plan d'eau d'Osselle** (fiche 10) permettra de développer l'offre de services et de loisirs nautiques offerts aux habitants et touristes du Grand Besançon dans le respect du cadre naturel du site, fonctionnant sur les quatre saisons grâce à des activités nouvelles et attractives. Il est envisagé de réaliser de nouveaux espaces de divertissement, l'accessibilité sera également renforcée. Une première tranche de travaux interviendra autour de la partie « baignade » avec l'apport de nouvelles activités ludiques ainsi que la réhabilitation du bâtiment d'accueil.
- **Le développement du réseau des liaisons douces** (fiche 11) s'inscrit dans le schéma des itinéraires cyclables validé par le Grand Besançon en 2005. Alternatives à la voiture, ces liaisons douces doivent susciter le report modal. Plusieurs sites sont à l'étude et des travaux seront engagés ces prochaines années permettant un maillage cohérent entre les différentes communes, sites touristiques et zones d'activités et de loisirs de plein air. Le schéma élaboré vise à développer la pratique outdoor en organisant notamment des liaisons douces avec les différents parcours sportifs proposés. Il s'agira d'encourager également les déplacements domicile-travail.

### 3- La volonté de s'appuyer sur la CULTURE ET LE PATRIMOINE

Cet objectif, qui se décline dans de multiples domaines, s'appuie sur un grand projet « locomotive » identitaire et emblématique du territoire dans son ensemble : La « **Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation** » par la transformation du site hospitalier Saint-Jacques/Arsenal. Il dessine en effet une centralité et un projet urbain d'envergure qui rayonne sur l'ensemble de l'agglomération et bien au-delà par la qualité de ses fonctions. La transformation d'un lieu patrimonial historique (ancien site hospitalier) en un nouveau lieu du savoir, de l'innovation, créera une nouvelle polarité au sein du Grand Besançon. Il suscitera la création de nouveaux projets structurants publics (et tout particulièrement celui de Grande Bibliothèque) comme d'opérations privées.

Par ailleurs, le Grand Besançon cultive la culture tous azimuts, l'année 2018 verra la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, évènement majeur (déjà soutenu par la Région Bourgogne-Franche-Comté) qui sera suivi par la rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation à la Citadelle de Besançon (musée unique en matière mémorielle) et du Musée des Maisons Comtoises de Nancray. Le programme de préservation des fortifications Vauban, classées au patrimoine mondial UNESCO et dont la Région a soutenu les précédentes campagnes de restauration, se poursuivra.

- **La Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation** sera édifiée sur le secteur Saint-Jacques/Arsenal, en cœur de ville. Parmi les grands projets envisagés, dans le cadre du projet de Grande Bibliothèque, **la Bibliothèque d'agglomération** (fiche 12) liée à la partie lecture publique constitue une opération phare sur le site.

Cette future infrastructure sera avant tout un centre culturel largement ouvert et dynamique implanté dans une partie de la ville jusque-là plutôt dédiée aux activités tertiaires. Elle dépassera, par son offre de services et son mode d'organisation, les représentations traditionnelles des bibliothèques. Il s'agira de définir un projet combinant loisir, étude et culture tout en créant dans ce lieu une atmosphère d'échanges et de rencontres afin d'impulser une nouvelle dynamique en matière de lien social.

En prévision de la future Grande Bibliothèque, intégrant les parties lecture publique et universitaire, **des études** (fiche 13) (recrutement d'un maître d'œuvre, études d'avant-projet et géotechniques, élaboration du dossier de consultation des entreprises,...) **et travaux préparatoires** (fiche 14) (désamiantage, déconstructions, fouilles archéologiques) seront conduits afin d'obtenir les connaissances nécessaires du site, en vue du lancement du concours de maîtrise d'œuvre et de la réalisation des études de conception.

La mutation de cet ensemble urbain revêt un caractère territorial important pour la collectivité. La proximité du centre-ville et la desserte par le Tramway imposent de proposer une programmation ambitieuse pour l'attrait du site. Un vaste programme d'équipements se profile ainsi dans les années à venir, **des études d'aménagement et d'accompagnement** (fiche 15) seront réalisées en ce sens. Dans ce futur ensemble, **de généreux espaces publics seront aménagés** (fiche 16) en lien avec le développement urbain.

Une succession d'espaces à vocation publique structure le site : la place d'arme de l'Arsenal, la place St Jacques entre les deux entités que sont l'Arsenal et St Jacques, la cour d'honneur existante, un grand « Jardin » en cœur d'opération et le traitement de la promenade haute du quai Vauban.

- **La rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation** (fiche 17) est un projet qui s'inscrit désormais dans l'histoire de la ville et de la région, c'est un lieu de mémoire et une vigie des droits de l'homme. L'opération consistera à renouveler totalement le parcours muséographique du site afin de mettre davantage en lumière la richesse et la portée historique des collections. Les espaces extérieurs à proximité du musée seront également repensés pour améliorer la mise en scène du musée sur le site de la Citadelle Vauban.
- Afin de préserver le positionnement dans le paysage culturel régional du **Musée des Maisons comtoises de Nancray** (fiche 18), marqué par bientôt 30 ans d'existence, il est envisagé de réaliser un bâtiment pour les réserves du Musée ainsi que pour l'accueil d'expositions et de publics scolaires. Une réflexion est engagée sur la refonte du projet scientifique et culturel de l'établissement, sur le renouvellement de son offre et sur son rôle scientifique et pédagogique.

- **La poursuite de la restauration du patrimoine Vauban** (fiche 19). Classé au patrimoine mondial UNESCO depuis 10 ans, le site fait l'objet d'un vaste programme de restauration soutenu par l'ensemble des partenaires, dont la Région. Fière de son héritage patrimonial auquel les habitants sont attachés, la collectivité va engager une nouvelle phase échelonnée sur plusieurs années qui portera sur les fortifications les plus dégradées. Les sites Vauban concernés sont la Citadelle, mais également les différents remparts d'Arènes Battant et de la Rive Gauche.
- **La rénovation des hangars de l'aérodrome de Thise** (fiche 20). Bénéficiant d'une architecture particulière avec une charpente métallique de type Eiffel, il est constaté aujourd'hui de nombreux désordres sur ce site classé Monument Historique, nécessitant de restaurer la structure et son enveloppe.

#### 4- Le souci de s'inscrire dans l'avenir avec la **TRANSITION ENERGÉTIQUE**

Une palette d'outils et d'action sera déployée afin de poursuivre la transition énergétique. Il s'agira de favoriser les circuits courts, dans le cadre notamment du Projet Alimentaire Territorial avec la construction d'une légumerie. Par ailleurs, la lutte contre le réchauffement climatique passe par le développement des moyens de production d'énergies renouvelables modernes au travers la filière méthanisation. Enfin l'amélioration de l'habitat, doit permettre à chacun, quel que soit son niveau de ressources, de disposer d'un logement décent dont les charges sont maîtrisées. Les actions ainsi projetées s'inscrivent dans ces politiques.

- **La construction d'une légumerie** (fiche 21) L'opération vise à identifier le besoin de développer une offre de légumes locaux épluchés pour les structures de restauration collective dans le Grand Besançon. Ce projet permettra de réduire les distances de transport de marchandises, de créer des emplois pour la transformation, d'initier une production de légumes plein champ localement, labellisée Bio ou non selon les demandes de la restauration. Le premier « demandeur » est la cuisine centrale de la Ville de Besançon qui sert 5 000 repas par jour aux enfants des écoles primaires, mais d'autres structures pourraient être intéressées (CROUS, CHU, Collèges, Lycées...).
- **Méthanisation de la station de Port Douvot à Besançon** (fiche 22). Il s'agit de moderniser et renouveler les équipements de méthanisation existants. La valorisation du biogaz sera de fait considérablement améliorée. L'énergie disponible sur le site sera mobilisée autant que possible in situ, le biométhane résiduel sera injecté dans le réseau de GRDF.
- **Accompagnement des bailleurs dans la transition énergétique de leur parc** (fiche 23). Cette action s'inscrit dans le Plan Local de l'Habitat et sera réalisé en lien avec le PCAET 2015-2018. L'objectif est de réduire les consommations d'énergie et lutter contre la précarité énergétique des ménages locataires du parc public.
- Grâce au soutien des partenaires, et notamment de la Région, l'équilibre financier de lourdes opérations de réhabilitation deviendra soutenable. Plusieurs axes d'intervention sont à envisager : le soutien aux diagnostics techniques et aux travaux de réhabilitations complètes en fonction de la performance énergétique à atteindre.

#### 5. La cohésion du territoire au service du « **BIEN-VIVRE** » ENSEMBLE

Le Grand Besançon et la Région souhaitent favoriser le cadre de vie au sein de l'agglomération et le « bien-vivre » ensemble. La solidarité et la cohésion sociale sont autant des moteurs essentiels de l'action publique que des valeurs qui singularisent le territoire. Elles se traduisent notamment dans les projets d'équipements de service à la personne ou de requalification d'espaces urbains.

- Opération d'envergure sur la Ville de Besançon, la **réhabilitation du pôle des Tilleuls**, plus particulièrement la phase consistant à **rénovier le dernier bâtiment du site accueillant une crèche, la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et l'épicerie sociale** (fiche 24). Cette opération à forte vocation sociale s'inscrit dans une stratégie urbaine et patrimoniale au cœur du quartier prioritaire de Palente-Orchamps. La rénovation du bâtiment Sud constitue la dernière tranche de transformation du pôle des Tilleuls, soutenue par la Région, suite à la construction d'une médiathèque, la réhabilitation de la MJC et l'aménagement d'une salle polyvalente.
- **La réhabilitation de la crèche située dans le quartier prioritaire Palente-Orchamps à Besançon** (fiche 25) est une opération s'inscrivant plus globalement dans un schéma de modernisation des crèches municipales qui s'appuie sur un diagnostic lié notamment à la vétusté des locaux, la performance énergétique, l'épanouissement des enfants et les conditions d'accueil. L'enjeu est d'articuler les différentes exigences réglementaires (Qualité de l'air, confort acoustique, performance énergétique, Plan Canicule...) avec les enjeux environnementaux. Les travaux se traduiront ainsi par un effort notable en termes d'ambitions environnementales.

L'ensemble des projets énoncés ci-dessus et constitutifs du présent contrat de développement métropolitain font l'objet d'une annexe 1 qui détaille chaque fiche projet tout en explicitant les objectifs et les modalités de mise en œuvre. Sachant que les projets intégrés dans le volet territorial font l'objet d'une contractualisation spécifique au titre du Contrat Cap Territoire signé entre la Région, la CAGB, la communauté de communes du Val Marnaysien et le SCoT de l'Agglomération bisontine qui fait référence pour les engagements financiers (mention spécifique dans l'annexe 2) et les fiches projets.

### **ARTICLE 3 : MONTANTS DES ENGAGEMENTS DES DEUX PARTENAIRES**

Afin d'assurer la réalisation des actions inscrites dans le présent contrat les parties conviennent de fixer leurs engagements de manière précise (la participation de la Région par projets figure dans le tableau financier en annexe 2 du contrat de développement métropolitain et dans les différentes fiches projets):

- La Région Bourgogne Franche-Comté apporte une dotation de 40,2 M€ dont 5,2 M€ pour le volet Cap Territoire.
- Le territoire Grand Bisontin (CAGB, communes, structures associées,...) apporteront quant à elle des financements à hauteur de 80 M€. D'autres collectivités pourront être sollicitées dans le cadre de contrat spécifique tel le CMI pour l'Etat ou un contrat particulier avec le département.
- Le détail des financements apportés par la région sur chaque projet fait l'objet d'un tableau récapitulatif joint en annexe 2.
- Il fixe le montant de la participation de la région. Il est précisé que cette participation est constituée d'un taux appliqué à une assiette éligible, le cas échéant plafonné (cf détail dans les fiches projets) et concerne principalement les dépenses d'investissement des différents projets selon des critères d'éco conditionnalités tels que définis dans les différents règlements d'intervention de la Région. (Annexe 3)
- Les deux parties conviennent également que les ultimes dépôts de dossiers au titre du présent contrat doivent être adressés à la région au plus tard le 31 août 2020. Les indications des financements le sont par actions sans possibilité de fongibilité entre elles.

### **ARTICLE 4 : MODALITES DE GESTION ET DE GOUVERNANCE**

La CAGB organisera une gouvernance locale qui associera l'ensemble des acteurs concernés par les projets retenus afin de pouvoir les réaliser dans les délais du contrat.

Le conseil régional et l'Agglomération conviennent pour assurer la meilleure exécution du contrat d'établir à la fois un comité de pilotage et un comité technique de suivi qui se réuniront au moins une fois par an.

Le comité de pilotage sera constitué paritairement d'élus des deux collectivités. Il se réunira chaque année au mois d'octobre pour faire le point sur les engagements réalisés de l'année N et établira le programme d'actions de l'année N+1.

Le comité technique sera constitué des représentants des services concernés par les opérations prévues et de celles en cours de réalisation. Ce comité sera animé par les Directeurs généraux de chacune des deux collectivités.

Dans un souci d'efficacité et de suivi constant du contrat chacune des deux parties désignera au sein de ses services un interlocuteur unique.

Les deux responsables désignés participeront aux comités de pilotage.

#### **ARTICLE 5 : MODALITES DE DEPOTS ET PAIEMENT DES DOSSIERS**

Il est rappelé que la signature du contrat ne vaut pas attribution d'aide financière et que chacune des actions inscrites au contrat devra faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de la Région (dans la limite du montant inscrit au contrat et dans le respect des règlements d'intervention). Ces demandes seront examinées par l'Assemblée plénière ou la Commission permanente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Les dernières demandes de subvention relevant de ce contrat devront être sollicitées avant le 31 août 2020. Les règles générales du Règlement Budgétaire et Financier s'appliquent. Aucune dépense réalisée avant dépôt d'un dossier complet de demande de subvention ne pourra entrer dans l'assiette éligible.

Les aides régionales ont un caractère proportionnel.

Leur montant est déterminé par l'application d'un taux d'intervention à un montant de dépenses subventionnables qui en constitue l'assiette.

L'opération pour laquelle la subvention est attribuée devra être réalisée dans les délais fixés par la région, soit :

- o Trois ans pour les opérations d'investissement ;
- o Deux ans pour les opérations de fonctionnement ;

Ces délais s'apprécient à compter de la notification de l'aide ou de la signature de la convention, le cas échéant. Leur terme met fin à la période d'éligibilité des dépenses.

Le bénéficiaire disposera d'un délai supplémentaire de 6 mois pour produire sa demande de paiement du solde accompagnée des pièces justificatives.

Le non-respect de ces délais entraînera la caducité de la subvention.

#### **ARTICLE 6 : MODALITES DE SUIVI-EVALUATION**

Elles seront fixées par le comité de pilotage sur proposition du comité technique.

#### **ARTICLE 7 : COMMUNICATION**

Chacune des Parties pourra communiquer sur la signature du contrat.

La CAGB ou le porteur d'un projet bénéficiaire du contrat s'engage à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui reçu de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Pour toutes les opérations d'investissement, les panneaux de chantier, les plaques commémoratives ou la réalisation de publication ou toute autre action d'information ou de promotion, doivent obligatoirement mentionner le concours financier de la Région proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés.

Le logo de l'institution régionale doit être obligatoirement apposé en respect de sa charte d'application.

La CAGB s'engage à prendre l'attache de la Région systématiquement et préalablement à toute communication significative et spécifique afin d'en définir avec la Région les modalités pratiques (carton d'invitation, discours, presse...) concernant les actions contractualisées.

La CAGB participera à la communication de l'intervention de la Région au titre des opérations du contrat, mais également par tous moyens et supports dédiés, y compris par la mise en place de panneaux d'information mentionnant le soutien de la Région. Une convention dédiée complémentaire sera conclue à cet effet afin d'en préciser les modalités.

**ARTICLE 8 : DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois années 2018 à 2020. Le contrat prendra effet dès sa signature par les deux parties et son terme est fixé au 31 décembre 2020.

Fait à Besançon, le

Pour le Conseil Régional de  
Bourgogne Franche-Comté,  
Marie-Guite DUFAY, Présidente,

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon,  
Jean-Louis FOUSSERET, Président,

## ANNEXE I

Fiches projets du contrat de développement métropolitain

N°1 (fiche générique)	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b>	
<b>Stratégie générale pour l'enseignement supérieur et le campus de la Bouloie</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : L'enseignement supérieur avec le label SYNERGIE CAMPUS**

**Maître d'ouvrage : Université de Franche-Comté et autres partenaires (Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,...)**

**Une ambition politique partagée en faveur de l'enseignement supérieur et la recherche : un axe stratégique du projet de territoire, comme socle du projet.**

Le volet universitaire de ce contrat est un projet politique en soi. Il incarne un pan entier de la stratégie du Grand Besançon, figurant comme tel dans le projet de territoire. Cet engagement très volontariste en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'avère décisif pour l'attractivité de notre territoire, en tant que levier de développement économique, culturel et social.

Sur un plan régional, le pôle bisontin est l'un des quatre sites majeurs d'ESR de Bourgogne Franche-Comté. Fort de ses 30 000 apprenants, celui-ci se singularise par sa vocation en sciences de l'ingénieur et dans la convergence avec les sciences du vivant, au service notamment de la médecine du futur. Cette vocation affirmée n'est bien sûr pas incompatible avec les caractéristiques d'une Université qui se veut par ailleurs généraliste.

Le programme global d'investissement, tel qu'envisagé dans la présente contractualisation, vise à rendre le site bisontin plus visible et plus performant en affirmant les thématiques spécifiques de chacun des campus qui s'avèrent très complémentaires. C'est donc une stratégie globale qui se déploie progressivement sur l'ensemble des campus, faisant de Besançon une véritable « ville campus ».

La marque « Synergie campus » incarne cette volonté. Elle traduit un engagement de l'ensemble des acteurs : académiques, économiques, territoriaux pour travailler ensemble afin de consolider et promouvoir l'ESR sur le site bisontin.

Une stratégie de sites au service de cette vision : des atouts qui doivent être davantage affirmés dans la cohérence

- **Le campus Temis/ Bouloie est une véritable technopole : il est appelé à se transformer pour devenir le campus du 21ème siècle.** Ce campus est doté d'un parc scientifique et industriel, de deux écoles d'ingénieurs (ENSMM et ISIFC) et du plus grand laboratoire d'ingénieurs de France (FEMTO ST) ainsi que de composantes variées de l'université dans le domaine du droit-sciences économiques et des sciences, ainsi que l'IUT. Le projet partagé entre l'Université, la Région, le Grand Besançon et la Ville consiste à consolider sa vocation autour des sciences, et des sciences de l'ingénieur. Il concentre par ailleurs deux fonctions clés sur le plan régional : le siège de la COMUE UBFC, et l'épicentre de la vie étudiante avec le siège du futur CROUS régional.

- L'ensemble du site nécessite d'importants travaux de structuration des espaces publics afin de rendre la perception et l'usage plus lisibles et plus simples, ainsi que des interventions lourdes sur les bâtiments et un enrichissement de l'offre de services et d'équipements. L'enjeu est bien de produire le campus du 21<sup>ème</sup> siècle.
- **Le campus des Hauts de Chazal affirme sa vocation dans le domaine de la santé** autour du CHU, et se renforce avec la construction de l'IFSI qui verra plus de 1 000 étudiants supplémentaires investir le site. La volonté de créer un nouveau TEMIS dans le domaine de la médecine du futur prend tout son sens avec la réalisation de Bio-innovation qui viendra compléter l'excellence de la recherche déjà présente sur le site au sein des laboratoires du CHU comme de l'EFS. Des équipements sportifs sont à programmer de même que la réalisation d'un centre de simulation. Le site des Hauts de Chazal a ainsi vocation à s'affirmer comme une véritable technopole d'innovation autour de la santé.
- **Le Campus de Centre-ville, point de convergence de l'ensemble des campus, est stimulé par la Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation.** Celle-ci vient en appui à la vocation Sciences du Langage, Homme et Société. Le projet de Grande Bibliothèque qui y verra le jour abritera une bibliothèque Universitaire et une bibliothèque publique d'Agglomération. Elle sera la pierre angulaire du site et le cœur du campus du centre-ville. De par sa dimension, elle constituera également un lieu de vie, un point d'échanges et de synergie entre les étudiants des 3 campus.

La future bibliothèque Universitaire (phase 2 du projet de Grande bibliothèque) aura vocation à accompagner les étudiants dans leurs apprentissages et appuyer les projets pédagogiques de l'UFC, à améliorer l'accès aux ressources documentaires, à développer des services aux usagers en cohérence avec les dispositifs universitaires : environnement numérique de travail, carte multiservices... Elle accompagnera et soutiendra les activités de recherche, en particulier dans le domaine des sciences de l'homme et de l'environnement, et sera un espace culturel et de mise en valeur du patrimoine universitaire.

Cet équipement moderne sera le témoin de la synergie locale entre l'agglomération et l'Université, et contribuera au rayonnement de l'Enseignement supérieur.

Autour de ce projet phare, au sein de la Cité des Savoirs et de l'Innovation, prendront également place la Maison Universitaire de l'Éducation, l'hôtel des chercheurs, la relocalisation à terme du CLA, un centre interdisciplinaire, de nouveaux hébergements pour les étudiants, ainsi qu'un espace de congrès au sein d'un nouveau quartier suite à la reconversion du site hospitalier Saint-Jacques. Un plateau immobilier destiné aux start-up (avec le Village by CA) vient compléter cet ensemble, favorisant la rencontre entre le milieu de la connaissance, de la recherche et celui de l'innovation dans l'économie. Ce site a ainsi vocation à devenir un point de convergence de l'ensemble des campus.

**Ces trois campus sont reliés par plusieurs fils rouges, dont certains doivent être renforcés.**

- **Les mises en relation des sites universitaires entre eux et avec le monde économique (Témis et Témis santé)** constituent un enjeu hautement stratégique. Le tramway et le transport en site propre bus vers la Bouloie ont constitué une première étape d'importance. Ces mises en relation doivent encore s'intensifier à travers des aménagements d'espaces publics et de nouvelles mobilités de synergies entre campus et équipements existants ou requalifiés (à travers notamment des liaisons douces - cycle, piéton), poursuivant ainsi l'action déjà menée.
- **Le fil inter-disciplines incarné par les collegium** possède une marge de progrès certaine.

C'est dans ce contexte, animées par une forte et même volonté et une solide dynamique entre les partenaires que la Ville de Besançon, le Grand Besançon et la Région Bourgogne Franche-Comté, en lien avec l'Université, souhaitent engager des investissements importants, en soutien à l'ESR dans le cadre du volet universitaire de ce contrat métropolitain.

**En parfaite articulation avec les priorités définies par la Région, le Grand Besançon et la Ville, l'Université formalise ses ambitions au travers un document stratégique très élaboré qui fixe les thématiques sur lesquelles devra s'appuyer le projet de transformation.**

Cinq axes opérationnels sont identifiés relevant d'un niveau de programmation assez précis :

Axe 1 : Développement de la filière biomédicale

**Un nouveau bâtiment pour le développement de l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté**

Axe 2 : Sport et Bien vivre, « un esprit sain dans un corps sain » L'Area Sport Bouloie :

**Un espace sportif ouvert et fédérateur, au cœur d'une spécificité territoriale**

Axe 3 : Culture scientifique : sciences & société

**Le jardin de la découverte et des savoirs : Un équipement structurant pour le rapport sciences-société**

Axe 4 : Transition numérique & innovation pédagogique Le learning centre :

**Un tiers-lieu pour une nouvelle centralité sur le Campus**

Axe 5 : Haute qualité environnementale Réhabilitation, circulation et occupation de l'espace :

**Un campus à haute qualité environnementale**

**Ces premiers éléments fournissent une base de travail très ambitieuse pour construire la vision globale à 10-15 ans, et un projet opérationnel planifié à 3 ans.**

### La Bouloie : la perspective d'un campus du XXI<sup>ème</sup> siècle

La vision partagée entre les acteurs de l'ESR (Université, CROUS, ENSMM, COMUE, Grand Besançon et Ville de Besançon, Région Bourgogne Franche-Comté et les membres du Syndicat TEMIS), converge vers la nécessité de mettre au point un projet d'ensemble qui trace des perspectives à long terme afin de conduire une stratégie à la hauteur des enjeux.

En effet, ce site incarne la mutation économique du 21<sup>ème</sup> siècle et la réussite industrielle du bassin bisontin par la reconversion de l'horlogerie vers les microtechniques. Mais il n'a que peu évolué depuis les années 60, période de sa création. Il est donc nécessaire de passer d'un campus vieillissant, segmenté, fait d'alvéoles séparées par composantes, à un grand campus ouvert, dont les différents éléments seront reliés physiquement tout en incluant l'espace industriel.

Cela permettra d'afficher une véritable technopole où l'enseignement, la recherche, et sa valorisation profitent à l'activité industrielle et vice et versa. Cette perspective passe par la nécessité de bâtir un grand projet à long terme qui prenne en compte l'ensemble des paramètres programmatiques, et qui sera concrétisé nécessairement par phases successives.

La première phase sera conduite dans le cadre de ce contrat métropolitain, par la mobilisation des 20 M€ octroyés par la Région auxquels s'ajoutent 10 M€ du Grand Besançon.

Ces chiffres ne prennent pas par ailleurs en compte 3 opérations traitées séparément, à savoir :

- **Le Jardin de la Découverte et des Savoirs (coût HT de 2,5 M€)** avec un soutien de 0,5 M€ de la Région, 0,5 M€ de la CAGB et 0,5 M€ de la Ville, l'Université apportant pour sa part une contribution de 1 M€,
- **Le siège régional du CROUS (coût HT de 2,75 M€)** avec un soutien de 0,8 M€ de la Région et d'autres partenaires (CNOUS, Etat, Département à *confirmer*), et une prise en charge entre la CAGB et la Ville à parité du coût net de l'opération.

- **L'aménagement de BioInnovation (coût HT de 2,6 M€)** avec un soutien de 0,5 M€ de la Région, 0,5 M€ l'Etat et une prise en charge du solde de l'opération par la CAGB.

### Des expertises en cours afin de produire une vision globale à 10-15 ans

L'enjeu de ce campus nécessite de produire un véritable projet urbain qui dépasse le périmètre stricto-sensu du secteur universitaire/Temis, en élargissant la réflexion au quartier Montrapon, et qui l'intègre dans le fonctionnement de la ville.

Ce projet devra porter sur les espaces publics (organisation et hiérarchisation des espaces, cohésion entre les sous-ensembles) l'immobilier (transition énergétique) la mobilité (accès, stationnement, liaisons vélo piéton...) etc... Ces éléments sont en cohérence avec les attendus de l'Université.

Cette expertise est en cours : elle a démarré il y a près d'un an avec la démarche Europan (<https://www.europeanfrance.org>), et a permis de sélectionner 3 équipes internationales d'architectes urbanistes dans le cadre d'un concours européen. Elle se poursuit et devra se finaliser avant la fin 2018 par un plan guide global à 10-15 ans déterminant la vision globale et les opérations qui sont à réaliser prioritairement dans le cadre du contrat métropolitain. Cette expertise indispensable permettra de ventiler précisément les opérations, en distinguant les interventions sur l'immobilier (celles-ci ont déjà fait l'objet d'une première approche) ainsi que les travaux sur les espaces publics.

On peut estimer que l'enveloppe régionale sera fléchée (y compris les études préalables), pour 2/3 à l'immobilier (avec une priorité affirmée pour le bâtiment Métrologie A mais pas seulement, d'autres bâtiments requérant aussi une intervention) et au développement d'une offre de services et de nouveaux équipements, pour 1/3 de l'enveloppe restante aux espaces publics.

A ce stade, le projet global étant en cours d'élaboration, il est proposé d'instaurer une instance de gouvernance (Comité de Pilotage), associant les différents partenaires, qui sera chargé du suivi des études et de la programmation des futures opérations déclinées dans cette priorité. Ce Comité pourra être amené à se réunir une à deux fois par an.

Bien évidemment les besoins sont beaucoup plus importants. Ainsi, les enveloppes disponibles constitueront la première tranche d'un projet plus global étalé sur une dizaine d'années.

### Une organisation robuste de la maîtrise d'ouvrage par un partenariat public-public

L'Université a souhaité que le Grand Besançon et la Ville prêtent leur concours à la définition et la réalisation des travaux. Aussi une convention de coopération public-public a été mise au point afin de :

- Élaborer un projet urbain global intégrant la production des équipes d'Europan,
- Consolider le schéma directeur du Campus de la Bouloie s'inscrivant dans le projet urbain général,
- Conforter les projets identifiés (espaces publics ou spécifiques, réhabilitation ou construction de bâtiments) concourant à la mise en œuvre du projet urbain et du schéma directeur,
- Élaborer le programme de chaque projet pour identifier la maîtrise d'ouvrage et permettre la consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre.

**Cette convention permettra de réaliser les études urbaines et pré-opérationnelles. Elle précède le montage opérationnel qui peut permettre la réalisation des travaux selon deux formules :**

- Maîtrise d'ouvrage assurée par chacun des partenaires selon la nature des travaux en application de la loi MOP et accompagnement par un AMO ou mandataire choisi selon les règles de la commande publique. La mise en place d'un groupement pourrait permettre un pilotage plus efficace et garantir une meilleure cohérence.
- Création d'une structure ad hoc in house avec ses associés permettant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de tous les bâtiments et travaux.

**Le planning prévisionnel des différentes étapes :**

- Juin 2018-juin 2019 : élaboration du projet global et de sa déclinaison sur les bâtiments et les espaces extérieurs.
- 2ème semestre 2019 : choix des opérations et engagement des maîtrises d'œuvre
- 2020 : Etudes de conception (avec nécessité de disposer de dossiers en phase APD au plus tard en octobre 2020, date limite de dépôt des dossiers de subvention à la Région), Dossier de Consultation des Entreprises
- 1er trimestre 2021 : consultation des entreprises et début des travaux

**En conclusion**, la présente contractualisation, dans son volet universitaire, constitue une base de travail très ambitieuse pour construire la vision globale à 10-15 ans du pôle d'enseignement supérieur et recherche de Besançon.

Elle porte par ailleurs un projet opérationnel planifié à 3 ans, constituant une première étape de mise en œuvre du projet global, et se déclinant au travers de plusieurs opérations faisant d'ores et déjà consensus entre l'Université, la Région, le Grand Besançon et la Ville, à savoir :

Opérations prioritées	Coût HT
Un schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie (*)	17,5 M€
Le développement de l'ISIFC par une implantation dans de nouveaux locaux	5 M€
La création d'un learning centre	3,6 M€
La requalification du campus sports au sein du campus de la Bouloie	3 M€
La construction d'une Bibliothèque Universitaire	12,9 M€
Le Jardin de la Découverte et des Savoirs	2,5 M€
L'installation du siège du CROUS	2,75 M€
Prévoir la médecine du futur : l'aménagement de BioInnovation	2,6 M€

(\*) avec un volet consacré à l'amélioration des bâtiments et de l'offre de services (2/3 de l'enveloppe) et un autre dédié aux espaces publics (1/3 de l'enveloppe)

Ainsi, au total, ce sont environ 50 M€ HT qui seront investis en faveur de l'enseignement supérieur et la recherche dans le cadre de la contractualisation sur le pôle d'enseignement supérieur et recherche de Besançon, signe de la mobilisation forte de tous les partenaires, en lien avec l'Université, pour renforcer l'ESR à Besançon à travers la promotion d'un véritable campus du XXI<sup>ème</sup> siècle.

N°1.1	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b>  <b>Fiche projet</b>
<b>Schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie (dont études)</b>	

**Lien avec la stratégie du territoire : L'enseignement supérieur avec le label SYNERGIE CAMPUS**

**Maître d'ouvrage : Université de Franche-Comté / Communauté d'Agglomération du Grand Besançon / CROUS / Ville de Besançon. Possibilité de SPL. A définir au cas par cas selon les arbitrages rendus après l'étude urbaine globale**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p><b>Pour un campus d'excellence pour vivre et étudier :</b></p> <p>La modernisation du campus Bouloie Temis fait partie du programme de travail du protocole d'accord identifié sous la marque Grand Besançon Synergie Campus. L'enjeu de ce campus nécessite de produire un véritable projet urbain qui dépasse le périmètre stricto-sensu du secteur universitaire/Temis en élargissant la réflexion sur les liens avec la ville et notamment entre les trois campus. Ce projet devra porter sur les espaces publics (organisation et hiérarchisation des espaces, cohésion entre les sous-ensembles) l'immobilier (transition énergétique) la mobilité (accès, stationnement, liaisons vélo piéton...) etc... Ces éléments sont en cohérence avec les attendus de l'Université. Cette expertise est en cours, elle a démarré il y a près d'un an avec le concours d'architecture et d'urbanisme European, suivi des Ateliers Urbains du Campus Bouloie Temis dont les conclusions permettent d'aboutir à une intention urbaine partagée, guide stratégique de l'étude urbaine globale et des études préalables à conduire sur l'année 2018-2019.</p> <p>L'excellence passe, d'une part, par l'amélioration de l'offre de service et d'immobilier, pour consolider le positionnement de l'Université et son attractivité, ainsi que par la haute qualité environnementale : cela nécessite une réhabilitation lourde de bâtiments anciens et énergivores pour offrir un meilleur confort aux étudiants et personnel et une adaptation des locaux à une pédagogie réformée.</p> <p>La transition énergétique est engagée sur le campus Bouloie, au travers des réhabilitations bâtementaires et isolations thermiques entamées ces dernières années (réhabilitation d'une aile de Propédeutique et opération après TEMIS, réhabilitation de logements du CROUS) et au travers de la chaufferie bois.</p> <p>Pour cette 1<sup>ère</sup> tranche de travaux, il s'agit de continuer ces opérations pour maîtriser les coûts d'ouverture des locaux. Une priorité pourrait être ainsi donnée à la réhabilitation du bâtiment métrologie A.</p> <p>Porter un projet de CAMPUS du XXI<sup>ème</sup> siècle, c'est, d'autre part, travailler les modes de circulation, organiser l'ouverture, l'accessibilité, la qualité de la vie, en organisant les connexions, en réduisant le sentiment d'éloignement, en rendant visibles les services et accompagnements proposés pour tous, étudiants, chercheurs, grand public, monde socio-économique.</p> <p>Sur ce champ, l'intention urbaine élaborée collectivement dans le cadre des Ateliers urbains du Campus a permis d'identifier les orientations principales qui guideront le programme de travail à conduire pour mieux intégrer l'ensemble Bouloie / Temis dans le fonctionnement urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménager et densifier des places de jonction, lieux d'intensité urbaine qui deviennent les nouvelles centralités du site ;</li> </ul>
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relier ces places par de grands parcours transversaux complétés par un maillage correspondants aux parcours de proximité ;</li> <li>• Intégrer ces infrastructures dans un grand parc paysager, identité géologique, topographique, écologique et paysagère du site ;</li> <li>• Repenser le schéma de déplacement et de stationnement dans le cadre d'une étude fine des mobilités ;</li> <li>• Travailler sur la toponymie des nouveaux lieux au service de l'appropriation collective ;</li> <li>• Retrouver une unité visuelle aux travers du mobilier urbain et de l'éclairage public.</li> </ul> <p>Le plan de rénovation des espaces publics et d'amélioration de l'offre de service et d'immobilier pour cette 1<sup>ère</sup> tranche sera défini dans le cadre d'une démarche globale d'études, formalisée par une coopération public-public entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon, l'UFC, le CROUS et le SMPSI, qui articulera plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une étude urbaine globale, qui se déclinera à différentes échelles et identifiera différentes phases de mise en œuvre ;</li> <li>• un travail de programmation sur les éléments bâtimentaires et les espaces extérieurs ;</li> <li>• La poursuite des études sur les projets en cours : Learning centre, JDS, Campus Sport, ISFC, plan de gestion environnementale ;</li> <li>• La définition des modalités de mise en œuvre les plus efficaces: MOA/MOE.</li> </ul> <p>La gouvernance de ce dispositif sera assurée par un Comité de Pilotage, associant les différents partenaires, chargé de suivre les études et de labelliser les futures opérations entrant dans le contrat de développement métropolitain.</p>
<b>Echéancier</b>	<p>- Mai - septembre 2018 : organisation des ateliers urbains  - Juin 2018 - juin 2019 : élaboration du projet global et de sa déclinaison sur les bâtiments et les espaces extérieurs.  - 2<sup>ème</sup> semestre 2019 : choix des opérations et engagement des maîtrises d'œuvre  - 2020 : Etudes de conception (avec nécessité de disposer de dossiers en phase APD au plus tard en octobre 2020, date limite de dépôt des dossiers de subvention à la Région), Dossier de Consultation des Entreprises  - 1<sup>er</sup> trimestre 2021 : consultation des entreprises et début des travaux</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>17,49 M€ HT</p> <p>Si un partenariat entre l'Université, les CROUS, le SMPSI, la CAGB et la Région permettra en 2018 d'affiner les priorités opérationnelles et le planning précis de chaque opération, les besoins étant en tout état de cause beaucoup plus importants et s'agissant d'une première phase dans un projet plus global, des propositions équilibrées peuvent d'ores et déjà être réalisées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2/3 de l'enveloppe (11,66 M€) : rénovation / mise à niveau des bâtiments (dont priorité sur le bâtiment de métrologie) et amélioration de l'offre de service et des équipements, y compris les études préalables ;</li> <li>- 1/3 de l'enveloppe (5,83 M€) : réhabilitation des espaces publics, y compris les études préalables.</li> </ul>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 9,62 M€ (55%)</b>  CAGB : 7,9 M€ (45%)  Autres partenaires à déterminer</p>

N°1.2	Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020 Fiche projet	
<b>Renforcement de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISI FC)</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : L'enseignement supérieur avec le label SYNERGIE CAMPUS**  
**Maître d'ouvrage : Université de Franche-Comté ou autre, à déterminer**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Dans le cadre de sa stratégie économique, le Grand Besançon a identifié des marchés prioritaires de développement, à fort rayonnement pour la Région sur les marchés internationaux, issus à la fois de son expertise microtechnique, mais aussi de l'excellence acquise par des acteurs privés dans ces domaines.</p> <p><b>La santé en est un, avec un ciblage spécifique sur deux domaines :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dispositifs médicaux combinés</li> <li>- Les médicaments de thérapies innovantes en particulier pour le traitement des maladies inflammatoires et des cancers</li> </ul> <p>Le Grand Besançon a développé depuis plusieurs années avec ses partenaires, dont la Région, l'Université, ... le cluster INNOV HEALTH, un écosystème permettant à la fois de développer la formation /la recherche et l'Innovation mais également les entreprises dans ce secteur.</p> <p>Pour ce faire, le territoire s'appuie notamment, au sein de l'Université, sur l'école d'ingénieurs bio médicaux, l'ISI FC, reconnue internationalement et dont les élèves sont recrutés au sein de groupes de dimension internationale.</p> <p>Aujourd'hui, l'ISI FC ne peut accueillir tous les candidats de valeur qui souhaitent intégrer les formations qu'elle dispense, mais ne peut aussi répondre à toutes les offres d'emploi que lui transmettent les entreprises qui souhaitent recruter les ingénieurs qu'elle forme.</p> <p>L'ISI FC occupe en effet aujourd'hui 750 m<sup>2</sup> de locaux et accueille une centaine d'étudiants.</p> <p>Le développement de la technopole SANTE sur le territoire du Grand Besançon, l'implantation de nouvelles entreprises en proximité du CHU au sein de cette technopole confirme l'intérêt d'engager le développement volontariste de cette école afin de lui permettre d'accueillir à horizon deux ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 250 à 300 étudiants</li> <li>- Au sein de locaux neufs et équipés des technologies de dernière génération</li> </ul> <p>C'est pourquoi il est prévu la construction d'un nouveau site de 2500 m<sup>2</sup>.</p> <p>Un portage de la construction par Sedia est envisagé (à confirmer dans le cadre des études techniques de faisabilité)</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Réalisation des études en 2018 et lancement des travaux début 2019
<b>Coût prévisionnel</b>	5 M€ HT. Estimation des travaux pour la création d'un nouveau site
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 2,75 M€ (55%)</b>            Université de Franche Comté : 1,5 M€ (30%)            CAGB : 0,75 M€ (15%)</p>

N°1.3	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b>	
<b>Fiche projet</b>		
<b>Création du Learning centre</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : L'enseignement supérieur avec le label SYNERGIE CAMPUS**

**Maître d'ouvrage : Université de Franche-Comté**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p><b>Projet UFC – ENSEMM sur le campus de la Bouloie (centre e-learning, jardins de lecture et esplanade)</b>  <b>Un tiers-lieu pour une nouvelle centralité sur le Campus :</b>  Le Learning centre de la Bouloie, équipement fédérateur commun à l'UFC et à l'ENSMM, doit rassembler bibliothécaires et enseignants-chercheurs, unis dans le soutien à la pédagogie et l'appui à la recherche.  Il intègre les évolutions liées à la transition numérique et favorise les nouveaux usages de la communauté universitaire : co-working, mode-projet et pédagogie inversée.  C'est un noyau documentaire connecté à une plateforme de services destinés à tous les publics, rayonnant au-delà des étudiants et personnels universitaires, pour s'ouvrir à la population et aux entreprises.  Au-delà de l'accès aux ressources habituelles de la BU et de son rôle de médiation, le Learning centre a pour ambition de faciliter le travail en groupe tout en préservant le travail individuel, avec des espaces modulables (espaces de co-working réservables à distance, espaces de convivialité et d'exposition, zones de travail silencieux ou d'échange), la mise à disposition d'outils collaboratifs, de salles dédiées à l'innovation pédagogique et à la création de travaux nécessitant des équipements très diversifiés : écrans partagés ou interactifs, caméras, imprimantes 3D ...  L'insertion sociale et le décloisonnement des savoirs que favorisent les BU seront confortés par la création d'un OpenLab à la Bouloie, connecté au Jardin de la découverte et des savoirs.  Cet openlab est envisagé dans le Learning centre Claude Oytana. Il est pensé comme la tête d'un réseau d'open lab, fablab et parcs de machines plus spécifiques insérés dans les composantes et les laboratoires.  Le réaménagement des espaces constitue un élément central du projet de learning centre. Une première modification des circulations du bâtiment prévoit une ouverture sur la rue, pour permettre un accès PMR, mais aussi pour construire une nouvelle centralité sur le campus, tournée autour des 2 BU et du petit RU, avec un accès piéton aménagé vers la partie sud du parc de l'Observatoire.  Un jardin de lecture sous douane, éventuellement à caractère botanique et entretenu pour la partie végétale par les Jardiniers botanistes, lui amènerait une aménité supplémentaire.</p>
<b>Echéancier</b>	Etudes 2018 Lancement opérationnel fin 2019/début 2020
<b>Coût prévisionnel</b>	3,2 M€ HT + 0,4 M€ HT pour les jardins de lecture et l'esplanade
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 1,98 M€ (55 %) dont 0,9 M€ inscrits au CPER</b> Etat : 1,2 M€ (CPER) (33%) CAGB : 0,42 M€ (12%)

N°1.4	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b>	
<b>Fiche projet</b>		
<b>La requalification du campus Sport (projet Aréa campus Sport)</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : L'enseignement supérieur avec le label SYNERGIE CAMPUS**

**Maître d'ouvrage : Université de Franche-Comté ou autre, à déterminer**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>En cohérence avec le projet global de réaménagement du campus de la Bouloie, une attention spécifique est à <b>porter à court terme à la requalification du CAMPUS SPORT – projet Aréa Campus Sport situé au sein du CAMPUS de la BOULOIE.</b></p> <p>L'UFC privilégie la pratique sportive comme élément constitutif d'une vie étudiante équilibrée et épanouie. L'objectif est de créer le Campus de demain en réaménageant le site de la Bouloie afin de favoriser une pratique sportive <i>Outdoor</i> pour tous et en libre accès via la création ou la rénovation d'infrastructures sportives ouvertes et des parcours sportifs permanents au fondement d'un maillage territorial et d'une vie permanente au cœur du Campus. Le projet de rénovation global du Campus de la Bouloie est fondé sur la création de modes de déplacements écologiques en son sein, sur l'animation via une offre sportive plurielle et en libre accès et sur le développement d'espaces et de services partagés.</p> <p>Le projet Aréa Campus Sport intègre la rénovation de la piste d'athlétisme, le Parcours de Discgolf, le parcours Golf Compact, le Parcours Permanent de Course d'Orientation, le Parcours santé ; le terrain de tennis, le terrain de beach volley, le terrain de hatrick, l'espace de fitness ; des jardins partagés, l'épicerie solidaire, l'AgoraE, etc.</p> <p>Pensé au cœur d'un projet d'amélioration global du Campus et d'un projet de dynamisation de la vie sociale sur le territoire, le projet Aréa Campus Sport porte donc les fondements d'une vie universitaire imaginée de manière intégrée, tournée vers l'avenir et partie prenante du reste de la Cité. Projet fédérateur, à la rentabilité sociale évidente, il est envisagé de manière systémique, en lien avec l'ensemble des problématiques territoriale, sociale, économique, culturelle, éducative, sanitaire et sportive.</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Réalisation des études en 2018 et lancement des travaux début 2019
<b>Coût prévisionnel</b>	3 M€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 1,65 M€ (55%)</b> CAGB : 0,96 M€ (20%) Autres partenaires : 0,39 M€ (13%)

N°1.5	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020 Fiche projet</b>	
<b>Construction d'une bibliothèque Universitaire (BU) – Projet de Grande Bibliothèque – Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : L'enseignement supérieur avec le label SYNERGIE CAMPUS**  
**Maître d'ouvrage : Université de Franche-Comté / Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>La communauté d'agglomération du Grand Besançon et l'Université de Franche-Comté ont la volonté de construire, au cœur de la future Cité des savoirs et de l'innovation, sur le site historique et emblématique du centre-ville de Besançon naguère occupé par l'hôpital Saint-Jacques, une bibliothèque d'un genre nouveau. Elle unirait à la fois une bibliothèque publique d'agglomération et une bibliothèque universitaire (aujourd'hui implantée dans la faculté des lettres et sciences humaines de la rue Mégevand).</p> <p>Le programme et le projet scientifique et culturel sont aujourd'hui rédigés et validés. Par ses missions, la BU est le vecteur d'accès à l'information scientifique au sein de l'université. Elle est en outre un élément constitutif de l'identité et de l'image de l'établissement. Ses services et ses fonctionnalités participent grandement à la réussite des étudiants qui reste aujourd'hui un des objectifs du ministère de l'enseignement supérieur. La faculté des lettres et sciences humaines comprend un peu plus de 4.500 étudiants et reste une des composantes les plus importantes</p> <p>D'un point de vue universitaire, les principaux objectifs de cette nouvelle bibliothèque sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre le cœur du campus de centre-ville en devenant le lieu de vie, de rencontre confortable, largement ouvert de la communauté universitaire</li> <li>- Accompagner les étudiants dans leurs apprentissages et appuyer les projets pédagogiques de l'UFC</li> <li>- Améliorer l'accès aux ressources documentaires</li> <li>- Développer les services numériques aux étudiants</li> <li>- Accompagner et soutenir les activités de recherche, en particulier dans le domaine des sciences de l'Homme et de l'Environnement</li> <li>- Faire de la Grande bibliothèque un espace culturel et de mise en valeur du patrimoine universitaire</li> </ul> <p>La surface utile envisagée sera voisine de 3.700 m<sup>2</sup>, dont 1830 m<sup>2</sup> dédiés aux départements documentaires, 1020 m<sup>2</sup> pour les locaux destinés à la gestion, à la conservation et au traitement des ouvrages. L'accueil et des espaces de convivialité pour 320 m<sup>2</sup> et une salle d'exposition pour 250 m<sup>2</sup>.</p> <p>Cette nouvelle BU donnera une forte valeur ajoutée à l'image et au positionnement de l'UFC au niveau régional et national, en la dotant d'un équipement moderne, à l'image de Lilliad de l'université de Lille ou le Rolex Learning center de l'EPF de Lausanne. Son originalité et son envergure seront liées à la synergie locale entre l'agglomération et l'université.</p> <p>Les études préparatoires à la construction doivent débuter en octobre 2018 pour s'achever par l'élaboration de l'APD fin 2020.</p> <p>Par lettre du 15/06/2018 au président de la CAGB, le Préfet de région confie la maîtrise d'ouvrage des études de la BU à la CAGB.</p> <p>L'acquisition de la surface foncière auprès du CHU se fera par la CAGB.</p> <p>Le coût prévisionnel global de la construction de ce bâtiment, hors études et travaux préparatoires communs BA-BU pris en charge par la CAGB, sans phasage de l'opération, est estimé à <b>12,9 M€ HT</b>.</p>
---	---

<b>Echéancier prévisionnel</b>	Début des premiers travaux en 2021 pour une livraison du bâtiment en 2023.
<b>Coût prévisionnel</b>	12,9 M€ HT (hors valorisation du foncier, hors études et travaux préparatoires communs BA-BU)
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 4 M€ (31%)</b></p> <p><i>Dans le cas où le projet ne pourrait se réaliser dans les délais du contrat, pour une raison indépendante de la volonté de co-contractants, l'affectation de la participation régionale ci-dessus sera à discuter au titre de l'axe Synergie Campus.</i></p> <p>Autres partenaires : 8,9 M€ dont 7 M€ sollicités auprès de l'Université de Franche-Comté, à confirmer.</p>

N°2	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020 Fiche projet</b>
<b>Aménagement du Jardin de la Découverte et des Savoirs</b>	

**Lien avec la stratégie du territoire : L'enseignement supérieur avec le label SYNERGIE CAMPUS**  
**Maître d'ouvrage : Ville de Besançon / Université de Franche-Comté**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Regroupement de compétences environnementales, dans une logique d'éco-pôle mêlant recherche, science et société sur le site du Parc de l'Observatoire, au cœur du campus Universitaire de la Bouloie.</p> <p>Le projet d'implantation du Jardin de la découverte et des savoirs sur le Campus Bouloie – Temis fait partie intégrante de la stratégie de développement du Campus de la Bouloie. Cet équipement dédié à la culture scientifique sera installé sur le campus de la Bouloie. Il se nourrit de la connaissance issue du territoire (laboratoires, notamment) avec pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'établir un rapport entre sciences et société</li> <li>• De vitaliser le campus Bouloie / Temis</li> <li>• De constituer une entrée de ville (TCSP)</li> <li>• De créer des connexions entre le campus et les quartiers environnants</li> </ul> <p>Le Jardin de la Découverte et des Savoirs bénéficiera d'un certain nombre d'équipements déjà implantés tels que : Jardin botanique, Fabrikà Sciences, laboratoires de recherche, parc de l'observatoire (méridienne, équatorial coudé...). C'est un lieu qui se veut vivant, mouvant, ouvert, à l'image de la connaissance en construction. Il doit servir de clé d'entrée vers la recherche des laboratoires et mettre en exergue son incidence sur la société. S'adressant prioritairement aux citoyens, au grand public, aux scolaires, aux quartiers en difficulté, il mobilisera les chercheurs, les doctorants, les étudiants, les partenaires de l'université.</p> <p>Pour toucher le plus de monde et de milieux possibles, il mobilisera aussi des modes opératoires variés : expositions, animations scientifiques et techniques, visites patrimoniales, résidences d'artistes.</p> <p>Des programmes de sciences participatives, qui touchent beaucoup l'astronomie et les sciences naturelles seront développés avec les laboratoires présents sur le site. D'autres modalités favorisant les interactions sciences. société telles que les « living labs » ou les boutiques de sciences pourront également voir le jour dans cet espace, connectées avec PEPITES et des projets étudiants.</p> <p>Une programmation ambitieuse d'événements phares, tels que la Fête de la science, la Nuit des chercheurs, la Nuit des étoiles ou l'événement arts/sciences qui s'installe en Bourgogne Franche-Comté, prendront également leur place dans le Jardin de la découverte et des savoirs.</p> <p>Ce Jardin de la découverte et des savoirs s'appuie sur des équipements, pour certains existants. Parmi eux, la Fabrikà sciences est ouverte au public depuis 2013 et son succès nous permet de tester la réaction et l'appétence des publics pour les objets de recherche et les relations sciences. société sur le campus de la Bouloie. Cela conforte la faisabilité du Jardin de la découverte et des savoirs.</p> <p>Avec l'installation d'une serre et de parcelles botaniques, il s'agit notamment d'ajouter une discipline fondamentale, mais aussi de mutualiser les compétences et les actions pour gagner en capacité de rayonnement.</p> <p>Le projet s'appuie sur trois structures clés de la médiation scientifique, culturelle et technique de l'UFC, dont deux partagent avec la ville de Besançon une histoire partenariale ancienne.</p>
---------------------------------------	--

	<p>Le projet inclus le déménagement et la modernisation de l'actuel Jardin Botanique situé place Leclerc vers la partie Sud du Parc de l'Observatoire. L'accueil des publics se ferait en extérieur et en intérieur. Un parcours aménagé d'observation serait réalisé à travers le parc afin d'effectuer une valorisation de l'histoire du site, de la recherche et de toutes les sciences.</p> <p>Les principaux coûts sont constitués par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création d'un bâtiment pour l'accueil de l'équipe, le plateau technique et le garage</li> <li>- la création de serres botaniques pour l'accueil des collections et du public,</li> <li>- mise en place de la plateforme de recherche et de conservation biologique (dont parterre de présentation au public)</li> <li>- la création de zones de circulations piétonnes et modes doux,</li> <li>- le mobilier de médiation et la signalétique.</li> <li>- Le transfert des collections et du matériel technique du jardin botanique et leur accueil temporaire sur un site transitoire.</li> </ul>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2018-2019 : études de maîtrise d'œuvre 2019-2020 : travaux
<b>Coût prévisionnel</b>	2,5 M€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 0,5 M€ (20%)</b> Université 1 M€ CAGB : 0,5 M€ Ville de Besançon : 0,5 M€

N°3	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b>	
<b>Fiche projet</b>		
<b>Installation du siège régional du CROUS</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : L'enseignement supérieur avec le label SYNERGIE CAMPUS**

**Maître d'ouvrage : Ville de Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Début octobre 2017, la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a fait connaître sa décision d'installer le siège du Centre régional des œuvres universitaires et sociales (CROUS) Bourgogne-Franche-Comté à Besançon. Il a été décidé que celui-ci serait localisé à proximité immédiate du siège de la Communauté Universitaire d'Etablissement (CoMUE) Bourgogne-Franche-Comté. Cette proximité renforcera la dynamique partenariale et permettra la mutualisation de moyens, notamment d'espaces de réunion.</p> <p>Le projet prévoit la rénovation d'une seconde partie des locaux de l'ex CNRS LPO situés au 32, avenue de l'Observatoire (une première partie du bâtiment ayant déjà fait l'objet d'une rénovation en 2016-2017 pour accueillir le siège de la COMUE).</p> <p>Le programme des travaux prévoit l'aménagement intérieur du bâtiment (accueil, bureaux, salle(s) de réunions), la reprise des réseaux de chauffage et de ventilation, la réfection des façades et l'aménagement des extérieurs.</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2018-2019 : études et travaux
<b>Coût prévisionnel</b>	2,75 M€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 0,8 M€ (29%)</b>  CROUS : 0,5 M€  Etat (DSIL) : 0,2 M€  CAGB : 0,6 M€  Département du Doubs : à déterminer  Ville de Besançon</p>

N°4	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b>  <b>Fiche projet</b>	
<b>Préparer la médecine du futur : l'aménagement de BioInnovation</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : L'enseignement supérieur avec le label SYNERGIE CAMPUS**  
**Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Dans le cadre de sa stratégie économique, le Grand Besançon a identifié des marchés prioritaires de développement, issus à la fois de son expertise microtechnique, mais aussi de l'excellence acquise par des acteurs publics et privés dans le domaine des biotechnologies pour la santé.</p> <p>La santé en est un, avec un ciblage spécifique sur deux domaines dont l'approche multidisciplinaire (sciences du vivant &amp; sciences de l'ingénieur) proposée sur Besançon est un élément différenciant majeur notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dispositifs médicaux</li> <li>- Les biothérapies (médicaments de thérapies innovantes, biomédicament, vaccin...) en particulier pour le traitement des maladies inflammatoires et des cancers.</li> </ul> <p>Le Grand Besançon a développé depuis plusieurs années avec ses partenaires, dont la Région, un écosystème permettant à la fois de développer la formation /la recherche, l'Innovation et les entreprises dans ce secteur.</p> <p>Dès lors, conforter la filière Santé s'entend comme le renforcement de l'environnement des acteurs économiques tant en matière de formations et d'enseignement supérieur (ISI-FC...), de recherche translationnelle et clinique qu'en matière d'expertises scientifiques, techniques, réglementaires et d'ingénierie de projets (marketing, finances, RH, PI...).</p> <p>Afin de gagner en visibilité, en efficience et d'accroître la lisibilité de cet écosystème, le Grand Besançon et TEMIS avec l'aval des acteurs de la filière santé (EFS, UFC, CHU) et les soutiens de l'Etat et de la Région, mettront début 2019 en service un centre de développement, BIO INNOVATION dont la vocation sera au service de la maturation, du transfert et de la valorisation de la recherche. Les projets d'innovation qui en seront issus contribueront au développement de la filière et du territoire.</p> <p>Détecter les projets à maturer, ceux à valoriser par la création d'activités ou d'entreprises nouvelles et ceux à accélérer nécessitera un accompagnement expert restant à organiser selon un principe collaboratif avec les acteurs déjà agissant et avec de nouveaux à associer.</p> <p>L'EFS et ses partenaires opéreront plusieurs plateformes de biotechnologies, et l'UFC via l'ISIFC-Biotika et ses UMR (1098 &amp; FEMTO-ST) proposeront des prestations technologiques et co-développements de dispositifs médicaux.</p> <p>Le centre BIOINNOVATION constituera donc un véritable lieu ressources pour les projets de R&amp;D et d'innovation en santé résolument ouvert aux étudiants, chercheurs, praticiens, cliniciens et industriels dans une logique de fertilisation croisée.</p> <p>Le centre devra d'une part être animé avec des moyens alloués pour sa promotion et devra d'autre part se positionner comme <b>intégrateur de services à destination des projets</b> avec la mise en commun de compétences-expertises techniques et de services dédiés.</p> <p>La Fondation de recherche partenariale FC INNOV' pourrait être aux côtés de TEMIS et du cluster INNOV HEALTH un élément fort de cette intégration via la mise en service d'une Business Unit « Santé » (à défaut la SATT Grand Est...sous conditions) qui nécessiterait une dotation spécifique pour le lancement de cette activité tel que cela a été fait à la création de la BU FEMTO Engineering.</p>
---------------------------------------	--

	L'ensemble associerait acteurs privés et publics et constituerait une plateforme d'innovations en santé dont le niveau d'intégration est en cours d'étude... Quel qu'il soit, il y aura lieu de doter cette organisation des moyens nécessaires à sa mise en place et au lancement de ses activités.
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Démarrage en 2018 et déploiement en 2019
<b>Coût prévisionnel</b>	Investissement : 2,5 M€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 0,5 M€ (20%)</b> Etat (0,5 M€) Autres partenaires : SM PSI-TEMIS, PIA 3 (à déterminer) CAGB

N°5	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b>	
<b>Fiche projet</b>		
<b>Création d'une nouvelle salle d'escalade de dimension internationale</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : le sport de plein air avec la marque GRANDES HEURES NATURE**

**Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Dans le cadre de son projet de territoire, la CAGB souhaite faire émerger un cluster « outdoor », pour une pratique sportive, une offre touristique et une attractivité renforcées.</p> <p>Forte des composantes vertes de la ville centre, de la diversité des reliefs et des composantes paysagères, de l'interpénétration du rural avec le péri-urbain et l'urbain, des pratiques sportives et des événements récurrents, l'agglomération offre tous les atouts propices au développement d'une filière « sports de pleine nature », véritable soutien aux projets d'investissements publics ou privés.</p> <p>L'essor de cette filière pourra être réalisée en lien avec les domaines de prédilection que sont les microtechniques et la santé, l'éducation voire de l'insertion ou encore les événementiels locaux.</p> <p>Dans ce cadre le premier investissement programmé est la construction d'une salle d'escalade à dimension internationale, élément relai qui contribuera au développement de la pratique de l'escalade sur les sites naturels de la Région.</p> <p>Ce nouvel équipement sera aménagé pour accueillir aussi bien des sportifs de haut niveau que des scolaires du quartier, des pratiquants en situation de handicap ou des adhérents « loisirs ».</p> <p>Cette infrastructure sera localisée à proximité immédiate du pôle sportif Léo Lagrange, qui accueille déjà le sport de haut niveau, au cœur du quartier de Montrapon, quartier prioritaire de la politique de la ville. Il s'agira d'offrir à la population un équipement attractif et innovant sur le territoire, en lien avec le tissu associatif, de manière à renforcer la cohésion sociale entre les différents pratiquants.</p> <p>Par ailleurs, la salle d'escalade sera dimensionnée pour accueillir des compétitions de niveau national et international, selon la classification proposée par la Fédération Française de Montagne et d'Escalade dans les trois disciplines qui seront olympiques dès les Jeux de Tokyo en 2020 : vitesse, difficulté et bloc.</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2018-2019 : études et travaux
<b>Coût prévisionnel</b>	1,4 M€ HT, hors acquisition du terrain
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 300 K€ (21%)</b> Département du Doubs, Etat (à déterminer) CAGB

N°6	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b>  <b>Fiche projet</b>
<b>Schéma aquatique – Volet 1 : réhabilitation de la piscine de Chalezeule</b>	

**Lien avec la stratégie du territoire : le sport de plein air avec la marque GRANDES HEURES NATURE**

**Maître d'ouvrage : Ville de Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Réhabilitation de la piscine afin de mettre aux normes l'installation, d'optimiser la dépense énergétique de la piscine et également moderniser l'offre aux usagers (renforcement du caractère ludique et familial de l'équipement).</p> <p>Il est envisagé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de créer un bassin ludique</li> <li>- de reprendre complètement l'hydraulicité du site, de remplacer le système de filtration</li> <li>- de remplacer la chaudière électrique par une nouvelle pompe à chaleur permettant de compléter le chauffage de l'eau des bassins qui s'effectue principalement par panneaux photovoltaïques</li> <li>- de reprendre l'ensemble des plages</li> <li>- de rendre accessible aux personnes en situation de handicap le snack et le bâtiment principal</li> <li>- de mettre en place une plaine de jeux d'eau et un pentagloss</li> <li>- d'installer des douches supplémentaires et d'agrandir la zone vestiaires</li> </ul> <p>Les fréquentations de la piscine sont importantes lorsque la météo est favorable (50 000 entrées en moyenne par an). La piscine reste une offre complémentaire au camping communautaire de Chalezeule et un atout commercial pour celui-ci. Il s'agit d'un équipement extrêmement populaire et le coût d'entrée y est très réduit (moins de 3 € pour une entrée adulte).</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<p>2017-début 2018 : études          Juin 2018 et mai 2019 : travaux          Mise en service pour la saison estivale 2019</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>3,9 M€ HT</p>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 1 M€ (26%)</b></p> <p>CAGB, Département du Doubs, Etat à déterminer          Ville de Besançon</p>

N°7	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b>	
<b>Fiche projet</b>		
<b>La réfection du camping de Besançon-Chalezeule</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : le sport de plein air avec la marque GRANDES HEURES NATURE**

**Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Ce projet s'inscrit dans la volonté de poursuivre la revalorisation du camping de Besançon-Chalezeule, dans la continuité de la modernisation de la piscine, de l'amélioration de sa desserte via des pistes cyclables. Celles-ci permettront de rejoindre le camping depuis l'EuroVélo 6, via l'aval dès 2018 (piste cyclable depuis Besançon/Malate) et via l'amont en 2019 (piste cyclable le long de la D57 jusqu'au pont de Chalèze).</p> <p>Ce camping présente un double atout du fait de sa position :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• proche de la ville centre (arrêt tram à proximité),</li> <li>• le long du Doubs et de l'EuroVélo 6 (axe européen en plein essor).</li> </ul> <p>Le projet de rénovation comprend 2 phases :</p> <p><u>Phase 1</u> : réhabilitations esthétique et fonctionnelle nécessaires du bar-restaurant-épicerie du camping, également accessible aux clients de la piscine municipale.</p> <p>A cette occasion, l'ensemble des locaux, d'une superficie de 200 m<sup>2</sup> sera rendu accessible aux personnes à mobilité réduite (cheminements extérieurs, rampes d'accès, sanitaires, ...).</p> <p><u>Phase 2</u> : rénovation et modernisation du bâtiment d'accueil actuellement en mauvais état (infiltrations dans la toiture).</p> <p>Cette revalorisation s'inscrit dans une réflexion plus large sur un positionnement du camping devenu d'agglomération, en recherchant la cohérence et la complémentarité avec les autres campings du territoire. Cette réflexion pourrait déboucher sur une augmentation du nombre d'emplacements, le développement d'hébergements insolites, de nouveaux équipements de loisirs (aires de jeux...)...</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<p>2018-2019 : réaménagement du bar-restaurant-épicerie</p> <p>2019-2020 : réhabilitation du bâtiment d'accueil</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Bar-restaurant-épicerie : 117 K€ HT</p> <p>Bâtiment d'accueil : 450 K€ HT</p>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 130 K€ (23%)</b></p> <p>Département du Doubs : 140 K€ (30%)</p> <p>CAGB</p>

N°8	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b>	
<b>Fiche projet</b>		
<b>La relocalisation du club sportif emblématique du Sport Nautique Bisontin</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : le sport de plein air avec la marque GRANDES HEURES NATURE**

**Maître d'ouvrage : Ville de Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Les deux associations du Sport Nautique Bisontin (Aviron et Canoë Kayak) bénéficient au 2 avenue de Chardonnet à Besançon de la mise à disposition d'installations sportives devenues municipales suite à l'extinction du Bail Emphytéotique conclu avec le club.</p> <p>Le bâtiment principal et ses annexes posent des problèmes de sécurité importants et leur maintien sur site est impossible au regard des contraintes PPRI et secteur sauvegardé du centre-ville.</p> <p>Une opportunité apparaît dans le cadre du projet d'aménagement du Parc des Prés de Vaux, avec des locaux aménageables en centre nautique (locaux de stockage, siège social, vestiaires, espace de convivialité) et un accès à l'eau facilité. Un hangar éclairé permettant le stockage des bateaux est prévu dans le cadre de l'aménagement du parc. De manière concomitante devrait voir le jour l'aménagement des locaux de vie des clubs.</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2020-2021
<b>Coût prévisionnel</b>	1,25 M€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 400 K€ (32%)</b></p> <p>Centre National de Développement du Sport (CNDS), Département du Doubs à déterminer Ville de Besançon</p>

N°9	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b>  <b>Fiche projet</b>	
<b>La réhabilitation de la friche industrielle des Prés-de-Vaux (aménagement du cœur de parc)</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : le sport de plein air avec la marque GRANDES HEURES NATURE**

**Maître d'ouvrage : Ville de Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Réhabilitation d'une friche industrielle de 4,2 ha, abandonnée depuis 30 ans, dans un état de dégradation avancée, polluée et soumise à un aléa d'inondation. L'aménagement du cœur de parc des Prés de Vaux consiste à concevoir et réaliser un parc en lieu et place des anciennes usines de la Rhodiaceta démolies. Le site est fortement chargé symboliquement et historiquement, une mise en valeur est donc envisagée afin de satisfaire les besoins des citoyens et offrir une attractivité touristique nouvelle au lieu.</p> <p>Le projet de parc devra accueillir notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des clubs nautiques en rez-de-chaussée du bâtiment principal conservé, au terme des réhabilitations qui seront engagées à la suite de la livraison du parc</li> <li>- Un parcours culturel mettant en scène la mémoire du site,</li> <li>- Un parcours scientifique et pédagogique décrivant les pollutions du site,</li> <li>- Des espaces pour accueillir des installations éphémères événementielles à caractère sportif (événements outdoor) ou culturel (accueil de cirques).</li> </ul> <p>Le parc devra devenir une étape essentielle pour les promeneurs ou les traileurs, offrir un passage ou une halte pour les vélos (en lien avec la véloroute et le camping) et permettre des accès à l'eau pour des usages nautiques pressentis. L'accessibilité à des bâtiments vestiges non déconstruits est envisagée pour accueillir à terme un pôle de sports de pleine nature et une friche culturelle.</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2018-2020 : études et travaux
<b>Coût prévisionnel</b>	2,17 M€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 680 K€ (31%)</b> Union Européenne : 0,8 M€ (35%) Département du Doubs (à déterminer) Ville de Besançon

N°10	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Fiche projet</b>
<b>Schéma aquatique – Volet 2 : réaménagement du plan d'eau d'Osselle (1ère tranche)</b>	

**Lien avec la stratégie du territoire : le sport de plein air avec la marque GRANDES HEURES NATURE**  
**Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Objectif : Développer l'offre de services et de loisirs nautiques apportés aux habitants et touristes du Grand Besançon dans le respect du cadre naturel du site, fonctionnant sur les quatre saisons et apportant des activités nouvelles et attractives.</p> <p>Ambitions recherchées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• diversifier l'offre actuelle offerte par le plan d'eau et réaliser de nouveaux espaces publics attractifs,</li> <li>• réaliser les aménagements nécessaires aux activités de baignade, de loisirs et de découverte de l'environnement,</li> <li>• réaliser les aménagements paysagers nécessaires dans le respect du cadre naturel du site,</li> <li>• améliorer la circulation à travers le site et le rendre accessible, notamment aux Personnes à Mobilité Réduite, avec le développement du transport en commun et des modes doux, la prise en compte des questions de stationnement et de circulation dans et entre les villages d'Osselle et de Routelle,</li> <li>• construire et/ou réhabiliter les équipements et bâtiments existants.</li> </ul> <p>Deux tranches de travaux sont prévues :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. une livraison préalable pour l'été 2019, de la partie baignade « rénovée » (baignade et jeux d'eaux) et du camping. Il s'agit de conforter la partie baignade par des activités ludiques à l'attention d'un public familial : plongeoirs, parcours gonflables flottants, toboggans, plaine de jeux, jeux de plage, tables de pique-nique, ainsi que la réhabilitation du bâtiment d'accueil. Cette tranche portera aussi sur la réhabilitation des bâtiments existants pour offrir un accueil, de la petite restauration via la réutilisation des bâtiments existants ainsi que l'aménagement d'un parking.</li> <li>2. Une livraison de l'ensemble des équipements et aménagements du site à compter de 2020 voire 2021. (ex. parcours de santé, ornithologique, pêche, base de kayak et triathlon).</li> </ol>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avril 2017 à avril 2018 : Études environnementales ;</li> <li>• Décembre 2017 à juin 2018 : Études de programmation, réalisation des études paysagères et architecturales ;</li> <li>• Mai 2018 à août 2018 : Études de conception et de maîtrise d'œuvre ;</li> <li>• Automne 2018 : Consultation des entreprises ;</li> <li>• Fin 2018 à printemps 2019 : 1<sup>ère</sup> tranche de travaux d'aménagement ;</li> <li>• <b>Mai-juin 2019 : Ouverture de la nouvelle plage d'Osselle et du camping ;</b></li> <li>• Années 2020 et suivantes : 2<sup>ème</sup> phase de travaux d'aménagement.</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	3,25 M€ HT (1 <sup>ère</sup> phase)
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 600 K€ (18%)</b> Département du Doubs, CNDS sur volet accessibilité, Etat à déterminer CAGB

N°11	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b>  <b>Fiche projet</b>	
<b>Le développement du réseau des liaisons douces</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : le sport de plein air avec la marque GRANDES HEURES NATURE**  
**Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Le développement des liaisons douces s'inscrit dans le schéma des itinéraires cyclables validé par le Grand Besançon en 2005. L'objectif principal est de constituer un véritable réseau maillé structurant couvrant l'agglomération. Alternatives à la voiture, ces liaisons douces doivent susciter le report modal.</p> <p>Réalisations envisagées de liaisons cyclables sur les prochaines années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>entre la piscine de Chalezeule et la vélo route de Chalèze</u>, sur 1.2 km : réalisation d'une piste mode doux, d'environ 3,5 m de large, qui reliera l'EuroVélo 6 à la Piscine et au camping de Chalezeule, ainsi qu'à la future zone commerciale de des Marnières.</li> <li>• <u>Entre Pouilley les Vignes et Champagny</u> : réalisation de tronçons en voie mode doux de 3 m de large et aménagement de bandes cyclables. Cette liaison reliera Champagny, Champvans et Pouilley les Vignes. Elle desservira un collège, un centre commercial, et l'école de ce centre bourg.</li> </ul> <p><u>entre Novillars et Roche-lez-Beaupré</u> : il s'agit de terminer le tronçon d'une longueur de 500 m environ qui relie Novillars à Roche-Lez-Beaupré en vue de sécuriser les déplacements modes doux. Les travaux consistent à matérialiser une voie en bordure du chemin de Novillars. Revêtue d'un enrobé, elle sera séparée de la route par une bordure.</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2018-2020 : études et travaux.
<b>Coût prévisionnel</b>	1,36 M€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 375 K€ (28%)</b>  Département : 0,4 M€ (30 %) Autres partenaires à déterminer CAGB

N°12	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b>	
<b>Fiche projet</b>		
<b>La Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation – Construction d'une Bibliothèque d'Agglomération (BA) – Projet de Grande Bibliothèque</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : la volonté de s'appuyer sur la CULTURE ET LE PATRIMOINE**

**Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>L'agglomération de Besançon et l'Université de Franche-Comté souhaitent édifier, au cœur de la future Cité des savoirs et de l'innovation, sur un site historique et emblématique du centre-ville de Besançon naguère occupé par l'hôpital Saint-Jacques, une bibliothèque d'un genre nouveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Une bibliothèque de lecture publique</u>, qui rayonne sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et rassemble en un seul lieu des services aujourd'hui séparés entre la médiathèque Pierre Bayle et la bibliothèque d'étude et de conservation</li> <li>• <u>Une bibliothèque universitaire du centre-ville</u>, qui abrite les collections et les services nécessaires aux étudiants et à la communauté universitaire de la faculté des lettres et sciences humaines aujourd'hui situés rue Mégevand.</li> </ul> <p>Cette Grande bibliothèque sera avant tout un centre culturel largement ouvert et dynamique implanté dans une partie de la ville jusque-là plutôt dédiée aux activités tertiaires, le long de l'avenue du 8 mai 1945, à proximité de la station de tramway Chamars. Elle dépassera par son offre de services et son mode d'organisation, les représentations traditionnelles des bibliothèques : on y trouvera certes des documents récents et variés propres à susciter l'intérêt du plus grand nombre, des ressources documentaires nécessaires aux étudiants pour la réussite de leurs études, mais aussi des espaces de détente et de lecture, des jeux à pratiquer en famille ou avec des amis, une offre numérique de qualité en libre-accès... 110 000 ouvrages seront en libre-accès.</p> <p>La bibliothèque, lieu de loisir, d'étude et de culture, devient aussi un lieu de rencontre et de sociabilité de la ville.</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2020-2023 : Etudes et travaux
<b>Coût prévisionnel</b>	26,5 M€ HT pour la Bibliothèque d'Agglomération (phase 1) Dont 1,83 M€ pour les études préalables (BA uniquement) Dont 1,3 M€ pour les travaux préparatoires (BA uniquement) <b><u>Dont 23,37 M€ pour les travaux opérationnels de la BA</u></b>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 7 M€ (30%)</b> Financement tripartite attendu Etat-DRAC / CAGB-Ville / Région BFC sur le montant HT.

N°13	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b>	
<b>Fiche projet</b>		
<b>La Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation – Etudes pour la construction de la future Grande Bibliothèque</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : la volonté de s'appuyer sur la CULTURE ET LE PATRIMOINE**

**Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>L'agglomération de Besançon et l'Université de Franche-Comté souhaitent édifier, au cœur de la future Cité des savoirs et de l'innovation, sur un site historique et emblématique du centre-ville de Besançon naguère occupé par l'hôpital Saint-Jacques, une bibliothèque d'un genre nouveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Une bibliothèque de lecture publique</u>, qui rayonne sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et rassemble en un seul lieu des services aujourd'hui séparés entre la médiathèque Pierre Bayle et la bibliothèque d'étude et de conservation.</li> <li>• <u>Une bibliothèque universitaire du centre-ville</u>, qui abrite les collections et les services nécessaires aux étudiants et à la communauté universitaire de la faculté des lettres et sciences humaines aujourd'hui situés rue Mégevand.</li> </ul> <p>Afin de mener à bien cette vaste opération, des études seront engagées au titre du projet global, et conduites par le Grand Besançon. Elles engloberont notamment le lancement du concours de maîtrise d'œuvre, d'Avant-Projet Sommaire et d'Avant-Projet Détaillé, la phase d'instruction du permis de construire, l'élaboration du dossiers de consultation des entreprises, la consultation des entreprises, l'analyse et la notification des marchés de travaux.</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<p>2018 : concours de maîtrise d'œuvre  2019 : avant-projet sommaire et avant-projet définitif  2019 : premières démolitions pour fouilles archéologiques/désamiantage/études géotechniques.  Début 2021 : consultation des entreprises  2021 : démarrage des travaux de la grande Bibliothèque</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	2,83 M€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 0,94 M€ (33%).</b>  Financement tripartite attendu Etat-DRAC / CAGB / Région BFC sur le montant HT.</p>

N°14	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b>  <b>Fiche projet</b>	
<b>La Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation –  Travaux préparatoires à la construction de la future Grande Bibliothèque</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : la volonté de s'appuyer sur la CULTURE ET LE PATRIMOINE**  
**Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et l'Université de Franche-Comté souhaitent édifier, au cœur de la future Cité des savoirs et de l'innovation sur le site historique et emblématique du centre-ville de Besançon naguère occupé par l'hôpital Saint-Jacques, une bibliothèque d'un genre nouveau (cf fiche Grande Bibliothèque). L'opération est actuellement en phase de finalisation du programme.</p> <p>Les démarches d'acquisition de la propriété doivent être prochainement engagées par la CAGB. La question de la prise en charge des démolitions des bâtiments, des décontaminations et de la dépollution du terrain par le propriétaire ou l'acquéreur reste à trancher.</p> <p>A ce jour, le planning prévisionnel de l'opération prévoit la réalisation des travaux préparatoires en parallèle des études afin d'obtenir les connaissances nécessaires du site, en vue du lancement du concours de maîtrise d'œuvre et ensuite de la réalisation des études de conception.</p> <p>Les travaux préparatoires sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Année 2018</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déconstruction y compris le désamiantage des bâtiments préfabriqués (pharmacie, imprimerie et chambre froide self),</li> <li>- enlèvement des anciennes cuves fuel de la chaufferie et la dépollution du sol,</li> <li>- réalisation des diagnostics archéologiques,</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Année 2019</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déconstruction y compris le désamiantage et dépollution de l'école des sages-femmes et de la chaufferie,</li> <li>- purge des aménagements intérieurs du bâtiment Saint-Bernard,</li> <li>- réalisation des diagnostics archéologiques complémentaires,</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Année 2020</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réalisation des fouilles archéologiques suivant les résultats des diagnostics et les préconisations du Service Régional Archéologique de la DRAC,</li> </ul> </li> </ul>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2018-2020
<b>Coût prévisionnel</b>	2 M€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 0,6 M€ (30%)</b> Autres partenaires : Etat-DRAC / CAGB / Université

N°15	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b>  <b>Fiche projet</b>	
<b>La Cité Internationale des savoirs et de l'Innovation –  Études d'aménagement du site Saint-Jacques / Arsenal</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : la volonté de s'appuyer sur la CULTURE ET LE PATRIMOINE**

**Maître d'ouvrage : Ville de Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Pour définir, accompagner puis réaliser la mutation du site Saint-Jacques, la ville de Besançon au titre de sa compétence urbaine sur son territoire, en lien avec le CHU propriétaire, feront appels à des expertises extérieures afin de déterminer les choix d'aménagement adaptés et pertinents.</p> <p>Les études permettront d'évaluer précisément le potentiel de reconversion et de définir les invariants à prendre en compte pour assurer une mutation urbaine cohérente, intégrant les contraintes réglementaires et des notions d'urbanisme durable.</p> <p>Pour mémoire, à titre d'exemple, une série d'études a été engagée ces derniers mois dans le but d'aboutir à la définition du projet d'aménagement, incluant des scénarii de mobilité, des montages opérationnels, des bilans prévisionnels, un volet communication, et un document de référence qui servira de cahier des charges à la cession.</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2018-2020
<b>Coût prévisionnel</b>	125 K€ HT/an, soit 375 K€ HT pour 3 ans
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 100 K€ (27%)</b></p> <p>Etat, Caisse des dépôts : à déterminer  Ville de Besançon</p>

N°16	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b> <b>Fiche projet</b>
<b>La Cité Internationale des savoirs et de l'Innovation –  Aménagement des espaces publics du secteur Saint-Jacques/Arsenal</b>	

**Lien avec la stratégie du territoire : la volonté de s'appuyer sur la CULTURE ET LE PATRIMOINE**  
**Maître d'ouvrage : Ville de Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>La mutation de cet ensemble urbain revêt un caractère territorial important pour la collectivité. La proximité du centre-ville commerçant, la proximité géographique de la rivière, des promenades (parc, halages...), la desserte par le Tramway, tout impose de proposer une programmation ambitieuse pour que ce site participe au rayonnement territorial de Besançon et du Grand Besançon.</p> <p>Les besoins et les études réalisées ont permis de définir cette programmation. Sous le thème de la « <u>cité des savoirs et de l'innovation</u> », se profile un programme composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une grande bibliothèque regroupant dans un même espace et dans un même projet une bibliothèque de lecture publique (à rayonnement régional) et Universitaire SLHS,</li> <li>- d'un village de l'innovation porté par le Crédit Agricole (concept global d'accueil de start up « village by CA ») installé provisoirement dans les locaux de la MSHE sur le site de l'Arsenal,</li> <li>- d'un espace congrès d'une jauge de 500 places,</li> <li>- de l'hôtellerie adossée au congrès pour environ 80 chambres moyen-haut de gamme,</li> <li>- d'une maison des chercheurs pour l'accueil d'étudiants chercheurs étrangers,</li> <li>- d'une « Maison universitaire » composée de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE), du centre de ressource CANOPE, de divers services académiques,</li> <li>- du logement en neuf mais aussi en réhabilitation de Monuments Historiques (MH),</li> <li>- de la résidence service (étudiants / intergénérationnel / seniors),</li> <li>- du service et du commerce (plutôt de niche),</li> <li>- d'une maison médicale,</li> <li>- du tertiaire (de niche),</li> <li>- des espaces publics,</li> <li>- et des espaces muséographiques déjà existants au sein des Monuments Historiques.</li> </ul> <p>Dans cet ensemble, de généreux espaces publics doivent s'insérer et supporter le développement urbain. Une succession d'espaces à vocation publique structurent le site : la place d'arme de l'Arsenal, la place St Jacques entre les deux entités que sont l'Arsenal et St Jacques, la cour d'honneur existante, un grand « Jardin » en cœur d'opération allant jusqu'à la rue Girod de Chantrans puis le traitement de la promenade haute du quai Vauban.</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2018 : études 2019-2021 : aménagement de la place Saint-Jacques 2020-2023 : autres aménagements d'espaces publics
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>5,75 M€ HT dont</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2,4 M€ pour l'aménagement de la place Saint-Jacques</li> <li>• 3,35 M€ pour les autres aménagements du site Saint-Jacques (réhabilitation de la Cour d'honneur et aménagement d'un jardin central, place centrale Arsenal)</li> </ul>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 0,81 M€ (14%)</b> Etat, Département, autres partenaires à déterminer Ville de Besançon

N°17	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b> <b>Fiche projet</b>
<b>La rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation</b>	

**Lien avec la stratégie du territoire : la volonté de s'appuyer sur la CULTURE ET LE PATRIMOINE**  
Maître d'ouvrage : Ville de Besançon

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Travaux extérieurs et intérieurs de réaménagement du parcours et des salles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les aménagements extérieurs pour un ancrage et une présence affirmée du musée sur le site de la Citadelle, pour remettre en cohérence le musée avec son environnement direct, notamment la statue du témoin et les poteaux des fusillés. Les aménagements respecteront la signalétique du site Vauban (Label Unesco, Monuments Historiques).</li> <li>- Les aménagements intérieurs sur plusieurs niveaux : mise aux normes hygiène, sécurité, sûreté, accessibilité qui incombent aux ERP et création d'une nouvelle muséographie ainsi qu'une mise aux normes en matière de conservation préventive.</li> </ul> <p>Les éléments suivants seront réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une exposition permanente comportant, avec ou sans options multimédia, du mobilier scénographique, de l'éclairage ;</li> <li>- Un scénario de circulation ;</li> <li>- Des espaces d'approfondissement présentant notamment la collection d'art concentrationnaire, véritable trésor du musée ;</li> <li>- L'aménagement d'espaces de médiation (1 espace minimum) ;</li> <li>- L'aménagement d'espaces d'expositions temporaires ;</li> <li>- L'aménagement d'espaces de réserves au R + 2 avec optimisation des espaces (réserve objets, affiches, textiles, armes, dessins, photothèques, presse, administration) ainsi que la prévision d'un scénario possible d'externalisation des réserves ;</li> <li>- L'aménagement du centre de ressources (bibliothèque et fonds d'archives) ;</li> <li>- L'aménagement d'une salle de conférence mutualisée et utilisée occasionnellement comme salle de réunion par le personnel du site ;</li> <li>- L'aménagement et optimisation des espaces de bureaux en lien avec les missions exercées par le personnel (accueil, conservation, bibliothèque, médiation, service éducatif) ;</li> <li>- La mise en place d'un ascenseur pour accès au R + 1 et accès au R +2 ;</li> <li>- La mise en place de sanitaires à chaque niveau.</li> </ul> <p>La muséographie du parcours, totalement renouvelée, donnera une place plus importante aux collections à nouveau au centre du propos, et permettra de mettre en lumière la richesse des collections du musée. Cette nouvelle muséographie sera plus modulable et adaptable.</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<p>2018 : études : lancement de la 1<sup>ère</sup> tranche conditionnelle de la mission d'AMO et du processus de désignation d'une équipe scénographique</p> <p>2019 : début des travaux</p> <p>1<sup>er</sup> semestre 2021 : ouverture du musée rénové</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	4,185 M€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 0,84 M€ (20%)</b></p> <p>Etat - Ministère de la défense/ DMPA : 0,5 M€ notifiés (12%)</p> <p>Etat - DRAC : 20 %</p> <p>Etat – FNADT : 10%</p> <p>CAGB : 8%</p> <p>Département du Doubs (à déterminer)</p> <p>Union Européenne (à déterminer, sur les équipements numériques)</p> <p>Mécénats à rechercher Ville de Besançon</p>

N°18	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020 Fiche projet</b>	
<b>Réalisation d'un bâtiment pour les réserves du Musée des Maisons comtoises de Nancray, l'accueil d'expositions et de publics scolaires</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : la volonté de s'appuyer sur la CULTURE ET LE PATRIMOINE**  
**Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Musées des Maisons Comtoises**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>A la veille de son 30<sup>ème</sup> anniversaire, le Musée des Maisons comtoises s'interroge sur son positionnement dans le paysage culturel régional, sur le renouvellement de son offre, sur son rôle scientifique et pédagogique à toutes les échelles (communale à nationale), et ce, au moment même où il doit refonder son projet scientifique et culturel. Conçu comme un centre de ressource et d'expérimentation valorisant son héritage mais fermement inscrit dans le présent et tourné vers le futur, le musée conçoit la production de connaissances comme le fondement de son développement futur.</p> <p>Le Musée des Maisons Comtoises se trouve néanmoins aujourd'hui freiné dans ses ambitions du fait notamment de conditions d'accueil trop restreintes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des publics divers (scolaires mais aussi grand public, séminaires, etc.)</li> <li>- des événements (expositions temporaires notamment). Ces conditions l'empêchent par exemple d'exposer des œuvres fragiles et/ou une ouverture du musée à l'année.</li> </ul> <p>Par ailleurs, les réserves du musée se trouvent actuellement dans une grange endommagée et saturée.</p> <p>La réflexion bâtementaire engagée doit permettre d'apporter une réponse à l'ensemble de ces difficultés afin de faire de ce musée un lieu inspirant pour la grande région, voire un lieu attractif à l'échelle nationale. Tout en veillant à ce qu'il ne supplante pas les maisons collections, <b>le futur bâtiment des réserves devra être structurant et constituer le cœur d'une offre de conservation et de médiation renouvelées, fondées sur des contenus scientifiques originaux, des lieux et des actions de médiations innovants et rayonnants.</b> Il devra permettre au musée de confirmer son rôle de développement local pour l'agglomération Bisontine et être pensé en lien avec le développement du tourisme régional.</p>
<b>Echéancier</b>	Réalisation : mai 2020
<b>Coût prévisionnel</b>	3 M€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 0,6 M€ (20%)</b>  Etat (CPER) : 549K€  CAGB : 500K€  Département : 500 K€  Comité du Massif ?  Syndicat mixte du Musée des Maisons Comtoises</p>

N°19	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b>	
<b>Fiche projet</b>		
<b>La poursuite de la restauration du patrimoine Vauban</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : la volonté de s'appuyer sur la CULTURE ET LE PATRIMOINE**

**Maître d'ouvrage : Ville de Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Le programme de restauration du patrimoine a été construit en étroite collaboration avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques de la DRAC. Il concerne la restauration de l'ensemble des fortifications classées à l'UNESCO. Cette opération est inscrite dans le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.</p> <p>Le diagnostic réalisé sur 93 ouvrages a révélé qu'environ 30 % d'entre eux sont en très mauvais état.</p> <p>Au-delà de la conservation du patrimoine, le programme de restauration permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de sécuriser les riverains de la Citadelle et de la voie ferrée Besançon-Le Locle</li> <li>- d'améliorer la sécurité des visiteurs et personnels de la Citadelle, et des piétons et automobilistes des secteurs de la Rive Gauche et d'Arènes Battant.</li> </ul>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2018 - 2020 : Etudes et travaux
<b>Coût prévisionnel</b>	4 M€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 0,8 M€ (20%)</b>  Etat (DRAC) : 1,6 M€ (40%)  Département du Doubs : 0,4 M€ (10%)  CAGB : 0,4 M€ (10 %)  Ville de Besançon</p>

N°20	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020 Contrat CAP TERRITOIRE</b>	
<b>Fiche projet</b>		
<b>La rénovation des hangars de l'aérodrome de Thise</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : la volonté de s'appuyer sur la CULTURE ET LE PATRIMOINE**

**Maître d'ouvrage : Commune de Thise**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Construits en 1937 et d'une surface de 4 800 m<sup>2</sup>, les hangars de l'aérodrome ont été classés monument historique en 2007. Le site dispose d'une charpente métallique de type Eiffel double tonneau. Aujourd'hui, il est constaté de nombreux désordres qui nécessitent de restaurer la structure et son enveloppe.</p> <p>Le grand hangar qui abrite toujours avions, planeurs et ULM est l'un des deux survivants en France de ce type d'architecture très particulière. Les travaux ont pour objectifs de pérenniser le bâtiment et en maintenir l'usage actuel, pour le stockage et l'entretien des avions de l'aéroclub, ainsi que permettre un usage ponctuel pour des manifestations sur le site.</p> <p>Les travaux prévus consisteront principalement à renforcer la structure existante et peindre l'ensemble des ossatures métalliques. Il conviendra de remplacer l'enveloppe complète avec des tôles à grande onde, en prévoyant une variante pour des tôles d'onde identiques à l'onde d'origine. Les châssis vitrés d'origine seront remplacés et de nouveaux châssis installés. Les grandes portes seront remises en état de fonctionnement et une mise en éclairage viendra valoriser et mettre en valeur la structure restaurée.</p>
<b>Echéancier</b>	<p>Travaux : démarrage en septembre 2018 Livraison hangar ouest : février 2019 Livraison hangar est : novembre 2019</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Travaux : 2,5 M€ HT</p>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 250 K€ (10%)</b> CAGB : 200 K€ Etat (DRAC), Département, Fondation du patrimoine Commune de Thise</p>

N°21	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b>  <b>Fiche projet</b>	
<b>La construction d'une légumerie</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : le souci de s'inscrire dans l'avenir avec la TRANSITION ENERGETIQUE**  
**Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, le Grand Besançon a identifié le besoin de développer une offre de légumes locaux épluchés pour les structures de restauration collective. Ce projet permettra de réduire les distances de transport de marchandises, de créer des emplois pour la transformation, d'initier une production de légumes plein champ localement, labellisée Bio ou non selon les demandes de la restauration.</p> <p>Le premier « demandeur » est la cuisine centrale de la Ville de Besançon qui sert 5 000 repas par jour aux enfants des écoles primaires, mais d'autres structures pourraient être intéressées (CROUS, CHU, Collèges, Lycées...).</p> <p>Le projet comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification de la demande des restaurations (quantités, conditionnement, exigences, contractualisations possibles), des capacités de productions (le projet nécessitera la mise en culture d'environ 10-15 ha de légumes plein champ), des acteurs de la transformation (les légumes doivent être épluchés et conditionnés),</li> <li>• l'élaboration d'un montage juridique et partenarial,</li> <li>• l'aménagement d'un bâtiment en légumerie,</li> <li>• la contractualisation pour la gestion de l'outil.</li> </ul>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2018-2019 : études et travaux.
<b>Coût prévisionnel</b>	1 M€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 250 K€ (25%)</b></p> <p>Département : 30%  ADEME, Etat (DREAL), Union Européenne : à déterminer  Acteurs locaux de la restauration collective  CAGB</p>

N°22	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b>	
<b>Fiche projet</b>		
<b>Développement des filières énergétiques : méthanisation de la station de Port Douvot</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : le souci de s'inscrire dans l'avenir avec la TRANSITION ENERGETIQUE**

**Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Datant pour certains de plus de 40 ans, les équipements de méthanisation de la station d'épuration de Port Douvot à Besançon ont vocation à être renouvelés. La valorisation du biogaz, effective depuis plus de quatre décennies sera à cette occasion améliorée de manière conséquente.</p> <p>Les travaux sur la méthanisation en tant que telle reposeront sur la réalisation de deux digesteurs auxquels sera adjoint un gazomètre et à l'installation des équipements électromécaniques afférents.</p> <p>L'énergie disponible sur le site sera mobilisée autant que possible, avec notamment l'installation d'une pompe à chaleur sur les eaux de sortie de l'usine, ce qui permettra de diminuer d'autant l'utilisation du biogaz produit à fin de chauffage des boues à 37°C. La conséquence en sera la possibilité d'envoyer davantage de biogaz dans l'unité de traitement membranaire du biogaz qui viendra se substituer à l'actuelle valorisation par cogénération. Le biométhane résultant sera injecté dans le réseau de GRDF qui devra faire l'objet d'une extension d'environ 1,5 km pour la circonstance.</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<p>Etudes : 2018</p> <p>Travaux : fin 2018 à mi-2020</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>9,6 M€ HT, dont 8,7 M€ HT pour la partie travaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous-opération pompe à chaleur : 1 M€ HT</li> <li>- Sous-opération nouvelle unité de méthanisation : 7,3 M€</li> <li>- Sous-opération valorisation du biogaz : 1,3 M€</li> </ul>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 420 K€ (5 %)</b> Assiette subventionnable à définir.</p> <p>ADEME, Agence de l'Eau à déterminer CAGB</p>

N°23	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b>	
<b>Fiche projet</b>		
<b>La réhabilitation énergétique des logements sociaux</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : le souci de s'inscrire dans l'avenir avec la TRANSITION ENERGETIQUE**  
**Maître d'ouvrage : Bailleurs sociaux**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>En lien avec le PCAET 2015-2018, le Grand Besançon a redéfini les modalités d'interventions en soutien aux opérations de réhabilitation des logements locatifs publics.</p> <p>La fiche action 3.1 du Plan Local de l'Habitat prévoit de « Mobiliser des financements pour impulser la réhabilitation énergétique du parc locatif public ».</p> <p>L'objectif est de réduire les consommations d'énergie et lutter contre la précarité énergétique des ménages locataires du parc public.</p> <p>Descriptif de l'opération : Intervention financière de la Région auprès des bailleurs publics afin d'aider à l'équilibre financier des opérations de réhabilitation du patrimoine locatif public.</p> <p>Ces aides se déclinent selon trois grands axes d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention « Diagnostic » : aide financière à hauteur de 100% du coût total des diagnostics techniques (Diagnostic amiante/plomb, test d'infiltrométrie, audits énergétiques, étude thermique, phase diagnostic des études de maîtrise d'oeuvre etc.) en amont des opérations de réhabilitation.</li> <li>- Subvention « certification Cerqual – BPH » : en application de la convention de partenariat avec Cerqual Patrimoine, prise en charge de 50% des frais engagés pour la réalisation du Bilan Patrimoine Habitat et la moitié des honoraires de certification « Patrimoine Habitat ».</li> <li>- Subvention « Travaux » pour des opérations de réhabilitations complètes (travaux de rénovation énergétique, amélioration des logements et des communs, adaptation des logements et accessibilité des bâtiments).</li> </ul> <p>3 niveaux d'intervention ont été définis en fonction de la performance énergétique espérée et atteinte après travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau BBC Effinergie : 3 000 € maximum par logement.</li> <li>- Niveau BBC Effinergie rénovation : 2 000 € maximum par logement.</li> <li>- Atteinte de la Classe C : 1 000 € maximum par logement.</li> </ul>
<b>Echéancier</b>	2018-2022
<b>Coût prévisionnel</b>	33 M€ HT Part CAGB au Plan Local d'Habitat : 13 M€ Part CAGB/Ville de Besançon au nouveau Programme de rénovation urbaine : 20 M€
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 2 M€ (6%)</b>  Autres partenaires à déterminer Bailleurs sociaux

N°24	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b>  <b>Fiche projet</b>
<b>La réhabilitation du Pôle des Tilleuls – Rénovation du bâtiment crèche-Protection Maternelle et Infantile-épicerie sociale</b>	

**Lien avec la stratégie du territoire : la cohésion du territoire au service du « BIEN-VIVRE » ensemble**  
**Maître d'ouvrage : Ville de Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Cette opération à forte vocation sociale s'inscrit dans une stratégie urbaine et patrimoniale au cœur du quartier prioritaire de Palente-Orchamps. La rénovation du bâtiment Sud (rénovation niveau RT existant) constitue la dernière tranche de la transformation du pôle des Tilleuls, suite à la construction d'une médiathèque, la réhabilitation de la MJC et l'aménagement d'une salle polyvalente.</p> <p>Le bâtiment Sud abrite une crèche, une épicerie sociale, et un centre de Protection Maternelle et Infantile.</p> <p>Le projet consistera en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la restructuration intérieure de l'épicerie sociale, nécessaire afin de permettre un parcours cohérent et une meilleure gestion des flux des utilisateurs : entrée, inscription, approvisionnement, puis sortie,</li> <li>• la réfection du sas et des verrières de la crèche, pour un meilleur confort thermique,</li> <li>• le changement des menuiseries extérieures,</li> <li>• la réfection de la toiture,</li> <li>• l'isolation et le bardage des façades, y compris isolation des pieds de façade.</li> </ul>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2018-2019 : études et travaux
<b>Coût prévisionnel</b>	662 K€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 152 K€ (23%)</b> Union Européenne : 166 K€ (25%) Département : 132 K€ (20%) CAF : à déterminer Ville de Besançon

N°25	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b> <b>Fiche projet</b>
<b>La réhabilitation de la crèche située dans le quartier prioritaire Orchamps/Palente</b>	

**Lien avec la stratégie du territoire : la cohésion du territoire au service du « BIEN-VIVRE » ensemble**  
**Maître d'ouvrage : Ville de Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Située au sein du quartier prioritaire Palente-Orchamps, la crèche des Orchamps développe une action essentielle en matière de cohésion socio-éducative, notamment en direction des familles populaires issues des secteurs « politique de la ville » au sein duquel elle est insérée. Elle participe, au sein du réseau des crèches, à l'attractivité de la ville auprès des familles en contribuant à la qualité de la vie, ainsi qu'à l'employabilité et à la facilitation des emménagements de professionnels au sein des entreprises et administrations de Besançon.</p> <p>Elle est installée dans un ancien ensemble patrimonial structurellement vétuste, avec une faible performance énergétique. Au niveau fonctionnel, la crèche est coupée en 2 avec 40 places à l'Ouest et 20 places à l'Est, séparées par une verrière et des locaux désaffectés.</p> <p>Les travaux de restructuration de l'établissement permettront d'adapter les locaux aux besoins et aux enjeux actuels en termes de qualité d'accueil du jeune enfant, d'accompagnement à la parentalité des familles, et de modernisation des conditions de travail des personnels.</p> <p>Ces travaux se traduiront par un effort notable en terme d'ambitions environnementales, en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réglementation relative à la qualité de l'air intérieur,</li> <li>- les enjeux de performance énergétique permettant : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ une réduction des consommations d'énergie ayant un impact climatique,</li> <li>✓ une prévention des périodes de canicule, en respect du plan canicule départemental, afin d'assurer un accueil de qualité à la population vulnérable des jeunes enfants,</li> </ul> </li> <li>- la réduction des déchets, à travers la mise en place d'un processus de couches lavables en lien avec un acteur local de l'économie sociale et solidaire (entreprise d'insertion pour la fabrication et le lavage).</li> </ul> <p>Le programme prévoit de transférer 20 places sur un autre site du quartier, et concentre les efforts sur un équipement de 40 places privilégiant les modalités d'accueil conformes à la Charte nationale des EAJE et aux recommandations du rapport « Développement de l'enfant, modes d'accueil, formation des professionnels » à l'intention du Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes rédigé par Mme Giampino. A ce titre, la nouvelle architecture permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de proposer un accueil articulant prise en compte des besoins individuels (sommeil, jeux...) et des dynamiques collectives, en groupe habituel ou en inter groupe encourageant la socialisation,</li> <li>- d'assurer un réel et régulier accompagnement à la parentalité à travers une qualité d'accueil et de dialogue.</li> </ul> <p>Enfin, les enjeux de qualité de vie au travail permettront d'appréhender les exigences de traitements acoustiques, de prévention des troubles musculo squelettiques et des accidents de travail par l'installation de plans de changes modernisés et d'espaces de convivialité (repos, repas, espace de travail informatique).</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	Etudes : 2018 Travaux : 2019-2020
<b>Coût prévisionnel</b>	667 K€ HT à affiner
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 150 K€ (22%)</b> Département du Doubs, CAF à déterminer Ville de Besançon

## ANNEXE II

Etat de la participation financière de la Région au projet du contrat de développement métropolitain

<b>ETAT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA REGION AUX PROJETS DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT METROPOLITAIN GRAND BESANCON 2018-2020 (dont contrat CAP TERRITOIRE)</b>					
Identification fiche	Liste des actions	Coût estimé HT	Participation Région	Taux subv°	dont CAP TERRITOIRE
	<b>SYNERGIE CAMPUS</b>	<b>49 790 897</b>	<b>21 800 000</b>		
Fiche 1	Stratégie générale pour l'enseignement supérieur et le campus de la Bouloie	41 979 209	20 000 000	48%	
Fiche 1.1	<i>Schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie (dont études)</i>	17 490 909	9 620 000	55%	
	<i>Réhabilitation des espaces publics (voirie, espaces de circulation, accessibilité...)</i>	5 830 303	3 206 667	55%	
	<i>Rénovation et mise à niveau des bâtiments (priorité sur le bâtiment de métrologie) / amélioration de l'offre de service et des équipements</i>	11 660 606	6 413 333	55%	
Fiche 1.2	Renforcement de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISI FC)	5 000 000	2 750 000	55%	
Fiche 1.3	Création du Learning Centre	3 600 000	1 980 000	55%	
Fiche 1.4	Requalification du campus Sport (projet Aréa campus Sport)	3 000 000	1 650 000	55%	
Fiche 1.5	Construction d'une Bibliothèque Universitaire (BU) - Projet de Grande Bibliothèque - Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation	12 888 300	4 000 000	31%	
Fiche 2	Aménagement du Jardin de la Découverte et des Savoirs	2 500 000	500 000	20%	
Fiche 3	Installation du siège régional du CROUS	2 750 000	800 000	29%	
Fiche 4	Préparer la médecine du futur : l'aménagement de BioInnovation	2 561 688	500 000	20%	
	<b>GRANDES HEURES NATURE</b>	<b>13 898 925</b>	<b>3 485 000</b>		<b>2 055 000</b>
Fiche 5	Création d'une nouvelle salle d'escalade de dimension internationale	1 400 000	300 000	21%	
Fiche 6	Schéma aquatique - volet 1 : réhabilitation de la piscine de Chalezeule	3 900 000	1 000 000	26%	1 000 000
Fiche 7	Réfection du camping de Besançon-Chalezeule	567 000	130 000	23%	
Fiche 8	Relocalisation du club sportif emblématique du Sport Nautique Bisontin	1 250 000	400 000	32%	
Fiche 9	Réhabilitation de la friche industrielle des Prés-de-Vaux (aménagement du cœur de parc)	2 171 925	680 000	31%	680 000
Fiche 10	Schéma aquatique - volet 2 : réaménagement du plan d'eau d'Osselle (1ère tranche)	3 250 000	600 000	18%	
Fiche 11	Développement du réseau des liaisons douces	1 360 000	375 000	28%	375 000
	<b>LA CULTURE ET LE PATRIMOINE</b>	<b>48 010 333</b>	<b>11 944 444</b>		<b>2 600 000</b>
Fiche 12	Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation - Construction d'une Bibliothèque d'Agglomération (BA) - Projet de Grande Bibliothèque	23 367 000	7 000 000	30%	
Fiche 13	Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation - Etudes pour la construction de la Grande bibliothèque (BU et BA)	2 833 333	944 444	33%	
Fiche 14	Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation - Travaux préparatoires à la construction de la Grande Bibliothèque (BU et BA)	2 000 000	600 000	30%	600 000
Fiche 15	Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation - Etudes d'aménagement du site Saint-Jacques/Arsenal	375 000	100 000	27%	100 000
Fiche 16	Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation - Aménagement des espaces publics du secteur Saint-Jacques/Arsenal	5 750 000	813 000	14%	813 000
Fiche 17	Rénovation du musée de la Résistance et de la Déportation	4 185 000	837 000	20%	837 000
Fiche 18	Réalisation d'un bâtiment pour les réserves du Musée des Maisons comtoises de Nancray, l'accueil d'expositions et de publics scolaires	3 000 000	600 000	20%	
Fiche 19	Poursuite de la rénovation du patrimoine Vauban - Classement UNESCO	4 000 000	800 000	20%	
Fiche 20	Rénovation des hangars de l'aérodrome de Thise	2 500 000	250 000	10%	250 000

Identification fiche	Liste des actions	Coût estimé HT	Participation Région	Taux subv*	dont CAP TERRITOIRE
	<b>LA TRANSITION ENERGETIQUE</b>	42 700 000	2 670 000		250 000
Fiche 21	Construction d'une légumerie	1 000 000	250 000	25%	250 000
Fiche 22	Développement des filières énergétiques : méthanisation de la station de Port Douvot	8 700 000	420 000	5%	
Fiche 23	Réhabilitation énergétique des logements sociaux	33 000 000	2 000 000	6%	
	<b>LA COHESION DU TERRITOIRE AU SERVICE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE</b>	1 329 000	302 040		302 040
Fiche 24	Réhabilitation du pôle des Tilleuls - Rénovation du bâtiment crèche-PMI-épicerie sociale	662 000	152 040	23%	152 040
Fiche 25	Réhabilitation de la crèche située dans le quartier prioritaire Orchamps-Palente	667 000	150 000	22%	150 000
	<b>TOTAL</b>	155 729 155	40 201 484		5 207 040

## ANNEXE III

### Eco conditionnalité

#### 1 éco-conditionnalité des aides régionales sur les bâtiments tertiaires publics

##### **1. Niveaux de consommation énergétique**

###### **1.1 En construction :**

Le niveau de consommation énergétique visé sera celui défini par le référentiel EFFINERGIE + c'est-à-dire :

**Pour les bâtiments à usage d'enseignement, d'accueil petite-enfance et de santé :**  
**Cep  $\leq$  40 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an avant pondérations réglementaires** (type d'usage, géographique, altimétrique, surface, GES)

**Pour les bâtiments destinés à d'autres usages :**  
**Cep  $\leq$  30 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an avant pondérations réglementaires** (type d'usage, géographique, altimétrique, surface, GES)

Le niveau de consommation énergétique sera à démontrer sur la base d'un calcul thermique réalisé selon la méthode Th BCE.

###### **1.2 En rénovation :**

**Le niveau de consommation énergétique visé sera celui défini par le référentiel EFFINERGIE rénovation c'est à dire : Cep projet  $\leq$  Créf - 40 %**

Sans dépasser 80 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an avant pondérations géographiques et altimétriques

Et en respectant les garde-fous ci-dessous sur les parois traitées (sauf impossibilité technique avérée) :

Pour les travaux d'isolation thermique des toitures, combles, rampants :	$R \geq 7.5 \text{ m}^2.\text{KW}$
Pour les travaux d'isolation thermique des toitures terrasses :	$R \geq 5 \text{ m}^2.\text{KW}$
Pour les travaux d'isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur :	$R \geq 4 \text{ m}^2.\text{KW}$
Pour les travaux d'isolation thermique des planchers bas :	$R \geq 3 \text{ m}^2.\text{KW}$
Pour les travaux de remplacement des parois vitrées et des portes donnant sur l'extérieur ou sur un espace non chauffé :	<u>Fenêtres et portes fenêtres :</u> $U_w \leq 1.3 \text{ W/m}^2.\text{K}$ et $S_w \geq 0,3$ Ou $U_w \leq 1.7 \text{ W/m}^2.\text{K}$ et $S_w \geq 0,36$ <u>Portes d'entrée et portes palières :</u> $U_d \leq 1.7 \text{ W/m}^2.\text{K}$

Le niveau de consommation énergétique sera à démontrer sur la base d'un calcul thermique réalisé selon la méthode Th C E Ex.

## 2. Etanchéité à l'air :

Que ce soit en construction ou en rénovation, 2 tests d'étanchéité à l'air devront être réalisés :

- le premier au clos couvert avec mise en œuvre de mesures correctrices si besoin,
- le second au moment de la réception des travaux.

La valeur d'étanchéité à l'air définie dans le calcul thermique ne devra pas être dépassée lors du second test.

**Les résultats du second test seront à fournir lors de la demande de versement du solde de subvention. En cas de non atteinte de la valeur d'étanchéité à l'air définie dans le calcul thermique, le solde de subvention ne sera pas versé.**

Les prestations relatives aux tests d'étanchéité à l'air pourront :

- soit être incluses par le maître d'œuvre dans un des CCTP et donc à la charge de l'entreprise attributaire de ce lot,
- soit être commandées par le maître d'ouvrage à une entreprise spécialisée, agréée et non attributaire des marchés de travaux.

Dans les 2 cas, le maître d'œuvre devra en informer clairement l'ensemble des entreprises attributaires des différents lots de travaux :

- soit par mention spécifique dans chaque CCTP lot par lot,
- soit au travers d'une annexe ou d'un CCTP tous corps d'état visés par l'ensemble des entreprises attributaires des lots de travaux.

## 3. Chauffage :

**Les systèmes de chauffage électrique par effet Joule (radiateur) utilisés comme systèmes de chauffage uniques sont proscrits et rendent donc l'ensemble du projet inéligible.**

Les pompes à chaleur air/air sont autorisées mais leur coût sera retiré de l'assiette éligible.

Les pompes à chaleur air/eau ainsi que toutes les autres modes que ceux cités ci-dessus sont éligibles.

## 4. Autres éléments liés à l'efficacité énergétique :

Le cahier des charges technique EFFILOGIS servira de base aux échanges techniques entre la Région, le maître d'ouvrage et son équipe de maîtrise d'œuvre tout au long du projet : en phase conception comme en phase réalisation.

### **PROJETS d'AMENAGEMENTS URBAINS**

Les maîtres d'ouvrages sont invités à élaborer leurs projets en s'inspirant de tous les outils et guides de recommandations existants leur permettant de s'inscrire dans une démarche du type approche environnementale de l'urbanisme.

Les projets devront être intégrés aux stratégies conduites à différentes échelles du territoire : schémas régionaux, SCoT, PDU, PLUi ... Ces stratégies doivent permettre de définir des priorités partagées en termes de maîtrise foncière et de projets d'aménagement urbain.

**Dans les projets, sera attendue la démonstration par le maître d'ouvrage d'un traitement qualitatif des espaces publics, et de la prise en compte des objectifs de développement durable suivants :**

- ⇒ **Objectif 1 : Favoriser l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière (développement des modes doux...) et l'intermodalité**
- ⇒ **Objectif 2 : Contribuer au maintien, au développement ou à l'introduction de la nature en ville (effort de végétalisation, utilisation des essences locales...)**

Ainsi, les aménagements urbains devront être définis à travers un projet global qui prendra en compte notamment les éléments suivants :

- ⇒ Les projets seront examinés au regard du projet de développement urbain global : dans une logique de renforcement des centralités urbaines, les projets devront faciliter l'accès aux services et aux commerces, permettre la réappropriation de l'espace public, faciliter l'accès aux transports existants ;
- ⇒ Prévoir dès la conception l'accessibilité à tous les usagers et riverains afin d'éviter les aménagements trop coûteux par la suite, la place des véhicules motorisés dans la ville, la place des circulations douces, l'accès aux transports en commun (présents ou futurs), la gestion et l'entretien en rapport avec les moyens techniques et humain de la collectivité ;
- ⇒ Prendre en compte les données climatiques et de sol ;
- ⇒ Modérer et adapter l'éclairage selon les usages, les lieux, les saisons, les horaires ;
- ⇒ Favoriser les surfaces absorbantes pour un meilleur écoulement des eaux et une infiltration des eaux de ruissellement et limiter les surfaces minérales pour réduire l'effet d'échauffement des sols et éviter l'aspect urbain ou routier. Les aménagements devront à minima maintenir la situation existante (avant travaux) en termes d'imperméabilisation des sols ou des surfaces, ou justifier de mesures compensatoires ;
- ⇒ Introduire du végétal en respectant l'identité des lieux, en prévoyant gestion et usages ;
- ⇒ Impulser sur ces secteurs stratégiques des références régionales en termes d'aménagements urbains innovants et de haute qualité qui intègrent des critères liés au développement durable ;
- ⇒ Anticiper la gestion des déchets de chantier ;
- ⇒ Associer les riverains, usagers, associations ... aux choix d'aménagement.

NB : Les dépenses relatives à l'assainissement et l'eau potable sont inéligibles.

**CONTRAT DE TERRITOIRE DU SCOT de l'AGGLOMERATION BISONTINE  
2018-2020**

**ENTRE d'une part :**

La Région Bourgogne-Franche-Comté représentée par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY,

**ET d'autre part :**

Le Territoire du SCoT de l'agglomération bisontine, représenté par sa présidente Madame Martine DONEY,

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président Monsieur Jean-Louis FOUSSERET,

La Communauté de Communes du Val Marnaysien, représentée par son Président Monsieur Thierry DECOSTERD,

Vu la délibération du Conseil régional en date du 30 juin 2017 relative au règlement d'intervention sur les contrats de territoire 2018 – 2020,

Vu la délibération du Syndicat Mixte du SCoT en date du 9 octobre 2018 relative au contrat de territoire du Territoire du SCoT de l'agglomération bisontine,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en date du 12 octobre 2018 relative au contrat de territoire du Territoire du SCoT de l'agglomération bisontine,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val Marnaysien, en date du 17 septembre 2018 relative au contrat de territoire du Territoire du SCoT de l'agglomération bisontine,

Vu la délibération du conseil régional en date du 12 octobre 2018 relative au contrat de territoire du SCoT de l'agglomération bisontine, détaillant le Règlement d'intervention du dispositif

**PREALABLEMENT, IL EST RAPPELE :**

La nouvelle politique de cohésion territoriale et d'aménagement du territoire, adoptée lors de l'Assemblée plénière du 30 juin 2017, doit favoriser un développement régional équilibré en s'appuyant à la fois sur un réseau métropolitain, un tissu de villes intermédiaires, les territoires de projet, les quartiers « politique de la ville » et les villages porteurs d'une ruralité dynamique.

La région confirme son ambition à lutter contre toutes les inégalités territoriales et entend poursuivre son soutien aux territoires et espaces les plus fragiles et à forts enjeux, ruraux comme urbains à travers :

- la contractualisation avec les territoires organisés, avec le souci d'une organisation territorialisée permettant de susciter, faire émerger et accompagner l'initiative de terrain,
- des dispositifs et/ou appels à projets innovants, réactifs et démonstrateurs.

**Cette politique** se base sur les SRADDT approuvés dans les deux anciennes Régions et tient compte, dans une logique de complémentarité et de cohérence, des schémas régionaux adoptés tels que les SRCAE Bourgogne et Franche-Comté, le SRDEII Bourgogne-Franche-Comté adopté par les élus régionaux le 16 décembre 2016, ainsi que des programmes européens 2014-2020.

Elle est marquée par la **volonté de faire converger les politiques territoriales des deux anciennes Régions pour les unifier complètement.**

La politique contractuelle est un des principaux outils de la politique de cohésion territoriale. En articulation avec les autres dispositifs de cette politique, elle vise à répondre à 4 grands enjeux stratégiques régionaux :

- l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité,
- la transition énergétique territoriale,
- le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centre) et leurs centralités,
- la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

Elle se déploie de manière équilibrée sur 3 échelles de territoire :

- la métropole de Dijon, l'agglomération de Besançon et les autres agglomérations de la région,
- les petites villes,
- les villages ruraux, péri-urbains et autres centralités.

Un contrat de territoire est un contrat conclu entre un territoire de projet, la Région et éventuellement l'Etat et le Département. Point de rencontre entre la stratégie de développement du territoire et les enjeux régionaux d'aménagement du territoire, il se décline en objectifs stratégiques partagés et en actions pouvant être soutenues par la Région au titre de sa politique territoriale au cours de la période 2018 – 2020.

Les contrats de territoire ont vocation à soutenir des actions répondant à une **logique de développement du territoire**, c'est-à-dire des actions qui sont accompagnées par une ingénierie territoriale et qui s'intègrent dans une stratégie locale de développement cohérente avec les enjeux régionaux prioritaires.

### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Le présent contrat de territoire a pour objet de définir pour la période 2018-2020 les objectifs stratégiques et opérationnels communs à atteindre par la mise en œuvre d'actions identifiées et de moyens établis.

Il détaille les objectifs stratégiques partagés entre la Région et le territoire de projet, ainsi que les actions et les moyens qui seront mis en place par les signataires afin de répondre à ces objectifs. Il précise également les engagements de chacun des signataires.

#### ARTICLE 2 : STRATEGIE DU TERRITOIRE

Le SCoT de l'agglomération bisontine est un syndicat mixte qui regroupe deux intercommunalités (Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Communauté de Communes du Val Marnaysien), représentant 115 communes.

Dans un contexte régional de vieillissement de la population et de stagnation démographique, le bassin bisontin se trouve au cœur du département le plus dynamique et le plus dense de Bourgogne Franche-Comté, dont les perspectives laissent entrevoir la poursuite d'une croissance démographique à horizon 2050, son attractivité jouant un rôle majeur. Au cœur de la Franche-Comté, le bassin bisontin a lui-même toujours fait preuve d'un dynamisme démographique en gagnant en moyenne un peu plus de 800 habitants par an (+ 4 000 habitants ces 5 dernières années).

Aujourd'hui, dans un environnement territorial qui est de plus en plus concurrentiel, et parce que l'attractivité ne se décrète pas mais se construit, le bassin bisontin s'engage en 2018 dans l'élaboration d'un nouveau schéma de cohérence territoriale qui s'inspirera des grandes orientations du projet de territoire du Grand Besançon et des spécificités du Val Marnaysien.

L'ambition commune est de créer les conditions permettant de maintenir une croissance démographique soutenue tout en s'inscrivant dans les enjeux de transitions et de cohésion territoriale qui caractérisent les modes de faire du territoire.

La stratégie 2018 – 2020 du SCoT de l'agglomération bisontine : ACCUEIL ET ATTRACTIVITE

Alliances, cohésion, transitions effervescence sont les quatre lignes de force, les quatre grands leviers par lesquels le territoire envisage de relever les défis de mutations incontournables pour pérenniser ses capacités d'attractivité. Cette stratégie trouve sa déclinaison dans 16 grands projets structurants pour les années à venir.

Pour la période concernée par le présent contrat, le programme pluriannuel envisagé s'appuie sur une stratégie de territoire qui se décline en 4 grands objectifs.

### **1 - Dynamiser nos alliances**

L'avenir appartient à ceux qui sauront faire réseau, construire des coopérations larges, s'ouvrir au monde, accueillir et rayonner. C'est une conviction que porte l'agglomération métropolitaine qui compte bien contribuer activement au rayonnement et à l'attractivité de la Région Bourgogne-Franche-Comté toute entière. Le bassin bisontin organise les coopérations autour de trois niveaux. Un premier se construit avec les agglomérations de la grande région selon un modèle collaboratif. Le second s'appuie sur ses acteurs privés ou publics, que les collectivités accompagneront dans les partenariats qu'ils pourront créer avec des acteurs d'autres territoires, métropolitains ou étrangers. Le troisième consiste à engager le Grand Besançon et les communes voisines dans des démarches collectives, pour porter le développement de tout le bassin de vie.

Les projets relatifs à l'Université, au développement et à l'accessibilité du quartier métropolitain ouest de Besançon, à la constitution d'un espace de travail franco-suisse et à l'alimentation de demain, relèvent de cette ambition.

### **2 - Renforcer notre cohésion**

Si la diversité des situations constitue un atout indéniable pour accueillir une plus grande diversité de populations, les motifs de concurrence, que ce soit à l'échelle communale, sectorielle entre urbain, périurbain et rural, intercommunale ou infrarégionale sont nombreuses. Dans un contexte institutionnel mouvant et de plus en plus difficile, la solidarité territoriale par la recherche des complémentarités des situations et l'adhésion collective à de grands projets communs constituent les premiers éléments de réponse pour viser durablement une haute qualité de vie, facteur d'attractivité du territoire.

Les projets relatifs à la dynamisation du cœur d'agglomération, à la valorisation du patrimoine Nature et en particulier au développement d'une filière OUTDOOR, ainsi qu'à la préparation des plus jeunes au monde de demain, relèvent de cette deuxième ambition.

### 3 - Anticiper les transitions

La révolution du numérique, l'urgence climatique ou encore la recherche d'une plus grande durabilité sont autant de facteurs qui modifient en profondeur les usages et les comportements de chacun. Accueillir de nouvelles populations nécessite d'anticiper les transitions énergétique, écologique, numérique, de mobilité, alimentaire, urbanistique et bien d'autres encore. Cela nécessite une stratégie pour combiner les leviers de transitions, dessiner un chemin de transformation, et entraîner toute la société du territoire vers un même objectif. La recherche de nouvelles solutions numériques, le développement de services coopératifs, l'économie circulaire, l'innovation dans les fonctions quotidiennes (habiter, travailler et se déplacer) sont au cœur des transitions sur lesquelles le territoire s'engage.

Les projets relatifs au bien vivre et bien vieillir, au développement numérique à Planoise, à la transition énergétique, à l'habitat et à la mobilité, relèvent de cette ambition.

### 4 - Susciter l'effervescence

Le bassin bisontin est réputé pour sa qualité de vie et son patrimoine, mais son attractivité globale doit encore progresser. Le territoire a une image positive, mais des bénéfices restent encore à exploiter. L'économie a réussi le virage des microtechnologies, et les établissements universitaires et hospitaliers se sont affirmés, mais la visibilité du bassin bisontin en France et en Europe n'a pas suivi cette même ascendance.

Créer une nouvelle dynamique, favoriser l'épanouissement des habitants, leur permettre de réussir leur adaptation aux mutations de la société et du travail, attirer de nouvelles populations pour assurer la croissance du territoire et régénérer sa capacité créatrice, tels sont les objectifs que s'est fixé le territoire.

Les projets de développement culturel, de laboratoire pour la médecine du futur et de Cité internationale des savoirs et de l'innovation à Saint-Jacques, constituent des leviers pour atteindre cet objectif.

**Cet ensemble d'engagements et d'actions s'inscrit dans la démarche stratégique de territoire, dans laquelle la contractualisation régionale s'inscrit pleinement, par l'effet levier qu'elle est susceptible de produire pour mettre en valeur les synergies et favoriser l'émergence des projets entrant dans le cadre des priorités partagées.**

### ARTICLE 3 : STRATEGIE REGIONALE

La Région souhaite que le contrat de territoire intervienne sur un nombre limité d'enjeux et d'objectifs, emprunts d'un « fil directeur » commun (principe de resserrement du contrat). Selon le fil directeur retenu, le contrat devra satisfaire aux attentes thématiques suivantes.

#### Attentes de la Région sur la thématique « accueil et attractivité »

La Région attend des territoires qui présentent une stratégie dont le fil directeur porte sur la thématique « accueil et attractivité » qu'ils construisent avec les acteurs de ce territoire une politique globale d'accueil d'activités et de populations, c'est-à-dire une stratégie (définition enjeux, priorités, moyens dédiés, résultats attendus, calendrier...) et un plan d'actions (notamment le qui fait quoi) visant à :

- Faciliter le maintien des populations,
- Attirer de nouvelles populations,
- Optimiser les flux de populations.

Les actions qui pourront être soutenues devront s'intégrer dans cette démarche globale.

La construction d'une politique d'accueil d'activités et de populations comprend 4 étapes fondamentales et complémentaires.

## **Etape 1 : La construction d'une offre globale d'accueil**

On entend par « offre globale d'accueil » une offre complète proposée par un territoire qui permet au nouvel habitant de travailler mais aussi d'habiter sur le territoire.

Cette offre globale comprend 3 piliers :

- **Le développement des conditions d'activités (emplois salariés, activités dans le champ de l'économie de proximité, activités dans le domaine de la santé...).**
- **L'amélioration des conditions de réceptivité (habitat, foncier).**
- **Le renforcement des conditions d'aménités (services, mobilité, social, ...).**

**Etape 2 : La mobilisation et la sensibilisation des acteurs du territoire : par le « développement de la culture de l'accueil ».** Il s'agit ici de l'ensemble des actions de mobilisation et de sensibilisation des habitants et des élus d'un territoire visant à développer une culture commune de l'accueil (mise en place d'un réseau local d'accueil, ...).

## **Etape 3 : L'accompagnement des porteurs de projet :**

Il s'agit de l'ensemble des actions visant à assurer une installation et une intégration durable (organisation de l'accueil et accompagnement du porteur de projet et de sa famille, suivi-veille des installations, ...).

## **Etape 4 : La prospection des porteurs de projet et la promotion des offres qualifiées**

Il s'agit pour le territoire de travailler le contenu et la forme des offres d'activités qu'il propose pour les professionnaliser et les harmoniser afin de disposer d'outils promotionnels efficaces des offres dites « qualifiées ». En fonction du domaine d'activités, l'appui des partenaires professionnels ou compétents en la matière sera à rechercher pour qualifier et promouvoir les offres d'accueil proposées par le territoire.

## **Attentes de la Région sur la thématique « Transition énergétique »**

La Région attend d'une stratégie territoriale de transition énergétique qu'elle vise à réduire les consommations d'énergie par la sobriété et l'efficacité, à développer les énergies renouvelables et de récupération, à réduire les émissions des Gaz à effet de serre et à s'adapter au changement climatique.

Par stratégie territoriale de transition énergétique est entendu une stratégie cohérente et concourant à la mise en œuvre des SRCAE, des objectifs nationaux et européens. Cette stratégie tient compte de l'historique des territoires et en particulier des démarches préexistantes de type PCET ou TEPos, et également des nouvelles obligations réglementaires d'élaboration d'un PCAET pour les EPCI > 20 000 habitants.

Une stratégie territoriale de transition énergétique doit *prioritairement* traiter des 4 domaines suivants :

- Patrimoine des collectivités
- Urbanisme et aménagement, par l'intégration des dimensions énergétique et climatique à plusieurs échelles
- Habitat
- Mobilités

Elle peut également traiter d'autres domaines, comme par exemple :

- Les déchets : réduction des déchets à la source, optimisation des collectes, facilitation du tri, du recyclage, valorisation des déchets organiques)...
- Les activités locales de productions agricoles et forestières : développement de modes de production moins polluants, autonomie énergétique, développement de circuits courts...

- Les autres activités locales : développement de modes de production moins polluants, autonomie énergétique, développement de l'économie circulaire...

Cette stratégie devra respecter les principes directeurs suivants :

- consommer l'énergie avec sobriété et l'efficacité,
- disposer d'un mix d'énergies renouvelables vertueuses sur le plan environnemental et sanitaire,
- développer l'autonomie énergétique des territoires,
- créer des richesses et des emplois non délocalisables

#### **Attentes de la Région sur la thématique « Gestion durable de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain »**

Les stratégies territoriales sur ce thème et leurs plans d'action, ainsi que de façon transversale les actions qui relèveront du présent contrat seront réfléchies de manière à limiter l'extension urbaine et la consommation d'espace, dans une logique de densification et de reconstruction de la « ville sur la ville ».

4 principes sont essentiels dans la façon d'aborder cette problématique sur un territoire :

- Elaborer des documents de planification qui traduisent les ambitions du territoire pour une gestion économe du territoire,
- Veiller à une bonne articulation entre documents de planification et documents de programmation : schémas régionaux / SCOT / PLUi / charte de PNR / PCET ...,
- Elaborer une stratégie foncière adaptée au territoire, qui se repose sur un diagnostic foncier partagé sur l'évolution de la consommation de l'espace,
- Sensibiliser et diffuser une culture de la sobriété foncière sur le territoire.

#### **Attentes de la Région sur la thématique « Renforcement du maillage des pôles et de leurs centralités »**

Cet enjeu transversal doit être pris en compte tant dans la stratégie présentée par le territoire que dans le programme d'actions. Deux approches matérialiseront cette démarche : l'identification par le niveau régional de petites villes ; et la capacité du territoire, par l'analyse stratégique de son espace et de son territoire, à renforcer les différentes strates de pôles de son maillage.

#### **ARTICLE 4 : STRATEGIE PARTAGEE**

La Région s'engage auprès du territoire sur une double contractualisation :

- Un contrat métropolitain à l'échelle du Grand Besançon,
- Un contrat « CAP TERRITOIRE », objet de cette convention, à l'échelle du territoire du SCOT Bisontin.

Sur la base de la stratégie du territoire, la Région et le SCoT de l'agglomération bisontine conviennent de prioriser, pendant la durée du contrat, les objectifs partagés s'articulant autour de plusieurs axes.

#### **Deux axes structurants singularisent Besançon et participent à la notoriété régionale L'enseignement supérieur et le label « SYNERGIE CAMPUS »**

Fort de ses **200 000 habitants**, de ses **30 000 apprenants** (étudiants, doctorants, stagiaires) et de ses **700 enseignants-chercheurs** répartis au sein d'**établissements d'enseignement supérieur, des organismes et instituts de recherche nationaux ainsi que des établissements de santé**, le bassin du Grand Besançon bénéficie d'atouts considérables et d'une densité scientifique, technologique et culturelle de premier plan.

Sur ce territoire, le niveau et la qualité des partenariats, la synergie et la coordination entre les différents acteurs et les établissements de l'ESR, représentent un élément clé de la performance et de la réussite. Siège de la COMUE, du CROUS, et Rectorat de la région académique, c'est l'un des quatre pôles structurant l'organisation universitaire de la Région BFC.

Dans ce contexte, le Grand Besançon prend des engagements politiques et financiers importants. Il fait ainsi de l'enseignement supérieur et la recherche un axe majeur de sa politique communautaire au service de l'ensemble du territoire bisontin. En effet, c'est un moteur décisif pour le développement de ce territoire, développement économique, culturel, social, et pour sa visibilité nationale et internationale. Cette stratégie est l'une des lignes de force du projet de territoire « Action Grand Besançon » visant à attirer et à ancrer les talents dans le territoire : doctorants, chercheurs, enseignants, créateurs de startups, transfert de technologies... L'ambition est d'offrir aux étudiants les meilleures conditions d'accueil, diversifier et anticiper l'évolution des modes d'enseignements. Les projets qui s'adosent à cette politique permettront de développer la synergie entre l'enseignement supérieur, la recherche, la formation continue et le développement des entreprises de haute technologie et à forte valeur ajoutée.

Les projets prévus sur l'axe « SYNERGIE CAMPUS » sont intégrés au contrat de développement métropolitain 2018-2020 mais ne figurent pas dans le présent contrat CAP TERRITOIRE.

### Le sport plein air et la marque « GRANDES HEURES NATURE »

Le patrimoine naturel est une formidable richesse pour le Grand Besançon, il s'agit d'un atout inspirant, réellement différenciant et résolument tourné vers l'avenir.

Dans le monde de « l'outdoor », le Grand Besançon devient un repère authentique avec des activités dans l'air du temps, parfaitement en phase avec les valeurs actuelles, les grandes tendances et l'art de vivre des nouvelles générations. En s'appuyant sur la diversité qu'offrent toutes les communes de l'agglomération, « Grandes Heures Nature » est un projet fédérateur qui participe à la cohésion du territoire bisontin. Il prend appui sur la qualité de l'environnement naturel, sur une culture profondément ancrée et l'émergence d'activités plébiscitées par le grand public. Les intercommunalités du bassin de vie cultivent également ce type d'activité augurant de possibles coopérations. Ce projet confère au territoire bisontin et à son environnement, un statut de destination touristique et résidentielle privilégiée. L'organisation annuelle du festival Grandes Heures Nature confortera ce positionnement.

Le Grand Besançon investit dans une politique très volontariste en la matière, qui contribue aussi à l'émergence d'une nouvelle filière économique axée sur le sport, la nature, le bien-être, la santé et l'innovation technologique en lien avec les entreprises, le CHRU et les laboratoires universitaires. Le Grand Besançon fait des activités économiques, de recherche et d'innovation une marque, un fertilisant pour les startups de la santé, les solutions numériques, les équipements intelligents...

Cette marque de sport plein air recouvre de multiples actions et projets et se traduit par l'engagement d'un plan d'investissement ambitieux.

Les projets éligibles au contrat CAP TERRITOIRE sont :

- **La réhabilitation de la piscine de Chalezeule** (fiche 6), est programmée dans le cadre du schéma aquatique du Grand Besançon. Cette opération permettra de conserver cet équipement en le modernisant tout en renforçant la qualité et la sécurité. Cet équipement de plein air a sa place dans l'offre d'équipements nautiques sur le territoire, et participe activement au tourisme par sa proximité avec le Camping de Besançon. 50 000 personnes fréquentent chaque année cette structure, bien situées à proximité immédiate de l'Euro Véloroute Nantes-Budapest. Par ailleurs, le coût d'entrée particulièrement réduit, assure une fonction sociale au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la Ville.
- **La réhabilitation de la friche industrielle située sur le secteur des Prés de Vaux** (fiche 9) signe la reconquête d'un symbole de l'histoire industrielle de la ville de Besançon. Situé en entrée de ville et très pollué, le site sera aménagé et transformé en un lieu ouvert au grand public. Il deviendra un vaste parc remplaçant les usines de la Rhodiaceta démolies. Futur lieu de détente, en bordure de rivière, il est envisagé d'y implanter le futur centre nautique du SNB et d'offrir un nouvel espace de promenade et d'exercice des sports de plein air.

- **Le développement du réseau des liaisons douces** (fiche 11) s'inscrit dans le schéma des itinéraires cyclables validé par le Grand Besançon en 2005. Alternatives à la voiture, ces liaisons douces doivent susciter le report modal. Plusieurs sites sont à l'étude et des travaux seront engagés ces prochaines années permettant un maillage cohérent entre les différentes communes, sites touristiques et zones d'activités et de loisirs de plein air. Le schéma élaboré vise à développer la pratique outdoor en organisant notamment des liaisons douces avec les différents parcours sportifs proposés. Il s'agira d'encourager également les déplacements domicile-travail.

### Deux approches cultivent des valeurs propres au Grand Besançon et s'inscrivent dans les politiques régionales

#### La volonté de s'appuyer sur la CULTURE ET LE PATRIMOINE

La culture est un marqueur identitaire de Besançon et du Grand Besançon, en particulier eu égard à son patrimoine d'exception, au travers les musées, et l'ensemble du patrimoine Vauban qui fête en 2018 le dixième anniversaire de son inscription au patrimoine mondial. C'est un vecteur de rayonnement, de lien social et de cohésion, mais aussi de notoriété régionale. Les projets du Grand Besançon s'inscrivent dans une politique très volontariste qui structure un projet global et un engagement important de la collectivité.

Cet objectif, qui se décline dans de multiples domaines, s'appuie sur un grand projet « locomotive » identitaire et emblématique du territoire dans son ensemble : La « Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation » par la transformation du site hospitalier Saint-Jacques/Arsenal. Il dessine en effet une centralité et un projet urbain d'envergure qui rayonne sur l'ensemble de l'agglomération et bien au-delà par la qualité de ses fonctions. La transformation d'un lieu patrimonial historique (ancien site hospitalier) en un nouveau lieu du savoir, de l'innovation, créera une nouvelle polarité au sein du Grand Besançon. Il suscitera la création de nouveaux projets structurants publics (et tout particulièrement celui de Grande Bibliothèque) comme d'opérations privées.

Par ailleurs, le Grand Besançon cultive la culture tous azimuts, l'année 2018 verra la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, évènement majeur (déjà soutenu par la Région Bourgogne Franche-Comté) qui sera suivi par la rénovation d'autres sites culturels et liés au patrimoine.

Les projets intégrés au contrat CAP TERRITOIRE sont :

- **La Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation** sera édifée sur le secteur Saint-Jacques/Arsenal, en cœur de ville. Parmi les grands projets envisagés, dans le cadre du projet de Grande Bibliothèque, la Bibliothèque d'agglomération liée à la partie lecture publique constitue une opération phare sur le site. Cette future infrastructure sera avant tout un centre culturel largement ouvert et dynamique implanté dans une partie de la ville jusque-là plutôt dédiée aux activités tertiaires. Elle dépassera, par son offre de services et son mode d'organisation, les représentations traditionnelles des bibliothèques. Il s'agira de définir un projet combinant loisir, étude et culture tout en créant dans ce lieu une atmosphère d'échanges et de rencontres afin d'impulser une nouvelle dynamique en matière de lien social. En prévision de la future Grande Bibliothèque, intégrant les parties lecture publique et universitaire, **des travaux préparatoires** (fiche 14) (désamiantage, déconstructions, fouilles archéologiques) seront conduits afin d'obtenir les connaissances nécessaires du site, en vue du lancement du concours de maîtrise d'œuvre et de la réalisation des études de conception.

La mutation de cet ensemble urbain revêt un caractère territorial important pour la collectivité. La proximité du centre-ville et la desserte par le Tramway imposent de proposer une programmation ambitieuse pour l'attrait du site. Un vaste programme d'équipements se profile ainsi dans les années à venir, **des études d'aménagement et d'accompagnement** (fiche 15) seront réalisées en ce sens. Dans ce futur ensemble, **de généreux espaces publics** (fiche 16) seront aménagés en lien avec le développement urbain. Une succession d'espaces à vocation publique structure le site : la place d'arme de l'Arsenal, la place St Jacques entre les deux entités que sont l'Arsenal et St Jacques, la cour d'honneur existante, un grand « Jardin » en cœur d'opération et le traitement de la promenade haute du quai Vauban.

- **La rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation** (fiche 17) est un projet qui s'inscrit désormais dans l'histoire de la ville et de la région, c'est un lieu de mémoire et une vigie des droits de l'homme. L'opération consistera à renouveler totalement le parcours muséographique du site afin de mettre davantage en lumière la richesse et la portée historique des collections. Les espaces extérieurs à proximité du musée seront également repensés pour améliorer la mise en scène du musée sur le site de la Citadelle Vauban.
- **La rénovation des hangars de l'aérodrome de Thise** (fiche 20). Bénéficiant d'une architecture particulière avec une charpente métallique de type Eiffel, il est constaté aujourd'hui de nombreux désordres sur ce site classé Monument Historique, nécessitant de restaurer la structure et son enveloppe.

### **Le souci de s'inscrire dans l'avenir avec la TRANSITION ENERGÉTIQUE**

Transitions énergétique, écologique, numérique, alimentaire, nouvelles mobilités : ces transformations planétaires concernent au quotidien la vie de nos concitoyens. C'est une clé essentielle pour encourager les Grands Bisontins à prendre une part active à la réduction de l'empreinte écologique de notre territoire et de sa région. Cela nécessite une stratégie pour combiner les leviers de transitions, dessiner un chemin de transformation, et entraîner l'ensemble du territoire vers un même objectif afin de modifier en profondeur les usages et les comportements de chacun. Une politique de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables a permis depuis de nombreuses années d'accéder à une reconnaissance internationale à travers la labélisation Cit'Ergie Gold. Résolument engagé dans les démarches Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et Territoire à énergie positive (TEPOS), le Grand Besançon souhaite investir dans le développement d'outils accélérateurs de la transition énergétique, rejoignant par là un objectif majeur de la Région.

Une palette d'outils et d'action sera déployée afin de poursuivre la transition énergétique. Il s'agira de favoriser les circuits courts, dans le cadre notamment du Projet Alimentaire Territorial avec **la construction d'une légumerie** (fiche 21) (projet retenu au titre du contrat CAP TERRITOIRE). L'opération vise à identifier le besoin de développer une offre de légumes locaux épluchés pour les structures de restauration collective dans le Grand Besançon. Ce projet permettra de réduire les distances de transport de marchandises, de créer des emplois pour la transformation, d'initier une production de légumes plein champ localement, labellisée Bio ou non selon les demandes de la restauration. Le premier « demandeur » est la cuisine centrale de la Ville de Besançon qui sert 5 000 repas par jour aux enfants des écoles primaires, mais d'autres structures pourraient être intéressées (CROUS, CHU, Collèges, Lycées...).

## LE VOLET DE LA PROXIMITE

### Le volet territorial de ce contrat sera fondé sur la cohésion du territoire, au service de la proximité et du BIEN VIVRE ENSEMBLE

La solidarité, la cohésion, sociale et territoriale, sont des valeurs qui ont marqué l'histoire du Grand Besançon, elles conditionnent aussi son avenir et participent à l'attractivité du territoire. La Région s'engage au côté de la CAGB dans le développement de son offre à destination des habitants, notamment dans le cadre du contrat d'aménagement du territoire.

Le Grand Besançon et la Région souhaitent favoriser le cadre de vie au sein de l'agglomération et le « bien-vivre » ensemble. La solidarité et la cohésion sociale sont des moteurs essentiels de l'action publique, en même temps que des valeurs qui singularisent le territoire. Elles se matérialisent notamment dans les projets d'équipements de service à la personne ou de requalification d'espaces urbains.

Les opérations intégrées dans le contrat CAP TERRITOIRE sont :

- Opération d'envergure sur la Ville de Besançon, **la réhabilitation du pôle des Tilleuls**, plus particulièrement la phase consistant à rénover **le dernier bâtiment du site accueillant une crèche, la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et l'épicerie sociale** (fiche 24). Cette opération à forte vocation sociale s'inscrit dans une stratégie urbaine et patrimoniale au cœur du quartier prioritaire de Palente-Orchamps. La rénovation du bâtiment Sud constitue la dernière tranche de transformation du pôle des Tilleuls, soutenue par la Région, suite à la construction d'une médiathèque, la réhabilitation de la MJC et l'aménagement d'une salle polyvalente.
- **La réhabilitation de la crèche située dans le quartier prioritaire Palente-Orchamps** (fiche 25) est une opération s'inscrivant plus globalement dans un schéma de modernisation des crèches municipales qui s'appuie sur un diagnostic lié notamment à la vétusté des locaux, la performance énergétique, l'épanouissement des enfants et les conditions d'accueil. L'enjeu est d'articuler les différentes exigences règlementaires (Qualité de l'air, confort acoustique, performance énergétique, Plan Canicule...) avec les enjeux environnementaux. Les travaux se traduiront ainsi par un effort notable en termes d'ambitions environnementales.
- **L'extension du périscolaire d'Emagny** (fiche 26). Il s'agit de réaliser un pôle scolaire maternel (avec accueil de loisirs) à Emagny et un pôle scolaire primaire (avec accueil de loisirs) à Pin. La réalisation d'une salle d'activités sur le pôle de Pin constitue la première étape des aménagements et dans un second temps il est programmé l'agrandissement de l'école (avec la construction de 2 classes) à Emagny ainsi que l'aménagement d'une salle d'activités supplémentaire pour l'accueil de loisirs à Emagny.

Cette stratégie se décline en un programme d'action (cf. le tableau pluriannuel de programmation figurant en annexe 2) incluant une liste de projets détaillés dans les fiches projet figurant en annexes 3.

## ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

Le présent contrat porte sur la période 2018-2020. Il prend effet à la date de signature du contrat et se termine au plus tard au 31 décembre 2020.

## **ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DES PARTIES**

### **6.1 Engagements du Territoire**

Par la conclusion du présent contrat, les signataires du présent contrat représentant le territoire du SCoT de l'agglomération bisontine, pilote du contrat, s'engagent à :

- Se doter de moyens humains suffisants dédiés à la mise en œuvre de la stratégie et au pilotage du contrat (a minima  $\frac{3}{4}$  d'ETP dédié) ;
- Organiser et animer la gouvernance locale du contrat ;
- Informer les maîtres d'ouvrage des actions programmées des modalités et des délais d'octroi des subventions et relancer les maîtres d'ouvrage, s'informer régulièrement auprès des maîtres d'ouvrage du bon déroulé des actions prévues au contrat et procéder à des relances si besoin
- Valider les projets programmés au moment de la signature du contrat ;
- Valider les actions non programmées initialement qui seront présentées à la Région en cours de période de contractualisation ;
- Accompagner les maîtres d'ouvrage aux différentes étapes de vie de leur action pour en améliorer la qualité ;
- Emettre un avis sur les projets lors de l'instruction des demandes d'aides financières par la Région.

### **6.2. Engagements de la Région**

La Région, en particulier le service développement territorial :

- accompagne le territoire dans la mise en œuvre de sa stratégie. Elle le sollicite régulièrement pour échanger sur l'avancement du contrat et sur les actions programmées ;
- l'informe de ses échanges avec les maîtres d'ouvrage ;
- est responsable du choix et du respect du régime d'aide d'Etat s'appliquant à un soutien ;
- s'engage à mobiliser sur la durée du contrat une enveloppe maximale de 5.379.880 € pour soutenir les projets identifiés à l'annexe 2, conformément aux fiches projet de l'annexe 3.

Le présent contrat ne vaut pas engagement des crédits et un dépôt des demandes de subvention sera nécessaire selon les modalités prévues au Règlement Budgétaire et Financier.

Cette enveloppe pourra être réabondée à mi-parcours par une réserve de performance sur la base de critères de consommation et de réalisation des programmes d'actions appréciés par la Région. Cet abondement d'enveloppe sera apprécié suivant la dynamique de projet, mais devra concerner des projets s'inscrivant dans la priorité régionale de la transition énergétique et écologique, afin de réussir avec l'appui des territoires la démarche de région à énergie positive.

Inversement, en cas d'objectifs non atteints en matière de mandatement des projets délibérés au titre de la contractualisation, la Région se réserve le droit de procéder à un dégagement d'office sur la base des enveloppes initiales, pouvant intervenir à partir de deux années de contractualisation à minima.

La Région soutient également, en dehors du contrat, l'ingénierie nécessaire à sa mise en œuvre. Par ailleurs, au regard de ses politiques sectorielles en vigueur au moment du dépôt des dossiers, la Région peut apporter des financements complémentaires (hors contrats) qui seront recherchés en priorité. Elle recherchera également la complémentarité des crédits territoriaux avec les fonds européens.

### **6.3. Engagements des maîtres d'ouvrages des actions (autres que le territoire de projet et lorsque qu'ils sont signataires du contrat)**

Les maîtres d'ouvrage des actions programmées sont pilotes de leur action. Ils sont seuls responsables du dépôt et du suivi de leur demande de subvention auprès de la Région. Ils tiendront régulièrement informés le territoire de projet de l'avancement de leurs actions : réflexion du projet, rédaction des cahiers des charges, lancement des marchés publics, choix des prestataires, suivi des études/travaux, demande de versement.

## **ARTICLE 7 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, DE PILOTAGE ET DE GOUVERNANCE DU CONTRAT**

Chacune des actions inscrites au contrat devra faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de la Région par le maître d'ouvrage de l'action (dans la limite du montant inscrit au contrat et dans le respect des règlements d'intervention). Ces demandes seront délibérées par la Commission permanente du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté.

Les dernières demandes de subvention relevant de ce contrat devront être sollicitées avant le 31 août 2020.

Les règles générales du Règlement Budgétaire et Financier de la Région s'appliquent. Aucune dépense réalisée avant dépôt d'un dossier complet de demande de subvention ne pourra entrer dans l'assiette éligible.

Les actions inscrites au tableau de programmation pluriannuel et décrites en annexe 4 devront être validées par le territoire de projet et négociées avec la Région avant de faire l'objet d'une demande financière auprès de la Région au titre du présent contrat.

Toutes les actions programmées au titre des contrats territoriaux devront être conformes aux conditions fixées dans le règlement d'intervention régional « contrats de territoire ».

**Une rencontre**, a minima, à mi-parcours **sera convoquée**, à l'initiative du territoire, réunissant :

- Les représentants (élus et techniciens) des signataires du contrat ;
- Les maîtres d'ouvrage des actions programmées/à programmer ;

Elle portera notamment sur :

- Bilan (quantitatif et qualitatif) de l'avancement du contrat (consommation et prévisions financières relatives aux actions relevant de la modalité 1 et de la modalité 2) ;
- Echanges sur le projet de territoire (mise en œuvre et ses perspectives) ;

## **ARTICLE 8 : MODALITES DE LA GOUVERNANCE LOCALE**

Le territoire de projet mettra en place et animera la gouvernance suivante, afin notamment de permettre que les collectivités infraterritoriales (notamment les EPCI et petites villes soutenus dans le cadre du contrat) soient pleinement actrices de la stratégie ; mais aussi que les acteurs locaux et la société civile soient associés à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet de territoire et du contrat :

Le Syndicat Mixte du SCoT de l'agglomération bisontine s'appuiera sur son comité syndical pour assurer la gouvernance du contrat.

## **ARTICLE 9 : PIECES CONTRACTUELLES**

Le contrat de territoire 2018 – 2020 comprend les pièces contractuelles suivantes :

- le présent contrat ;
- l'annexe 1 relative au **graphe d'objectifs** ;
- l'annexe 2 relative au **tableau de programmation pluriannuel** (jusqu'en 2020) des projets et actions relevant du contrat ;
- l'annexe 3 relative aux **fiches projets** qui détaillent chacun des projets prévus à l'annexe 2 à partir de la trame type fournie ;

## **ARTICLE 10 : CONTRÔLE DE LA REGION**

La Région pourra procéder, à tout moment, à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes désignés par elle, pour s'assurer du bien-fondé des actions entreprises par le bénéficiaire, et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Région ainsi que de l'utilisation des fonds mis à la disposition du bénéficiaire.

La Région exerce un contrôle effectif des engagements pris par le bénéficiaire à l'article 5 de la présente, à cette fin, elle se réserve le droit de :

- Effectuer tout contrôle sur pièce ou sur place sur l'utilisation des fonds mis à la disposition du bénéficiaire ;
- Se faire communiquer tous documents administratifs, comptables et techniques, qu'elle juge opportun à son contrôle ;
- Transmettre dans un délai de 15 jours suivant son adoption le compte administratif.

#### **ARTICLE 11 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE**

Le bénéficiaire a l'obligation de valoriser en toute occasion (communication institutionnelle, événementielle, investissements, etc.) son partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, conformément aux règles générale du Règlement Budgétaire et Financier de la Région s'appliquent.

#### **ARTICLE 12 : RESILIATION**

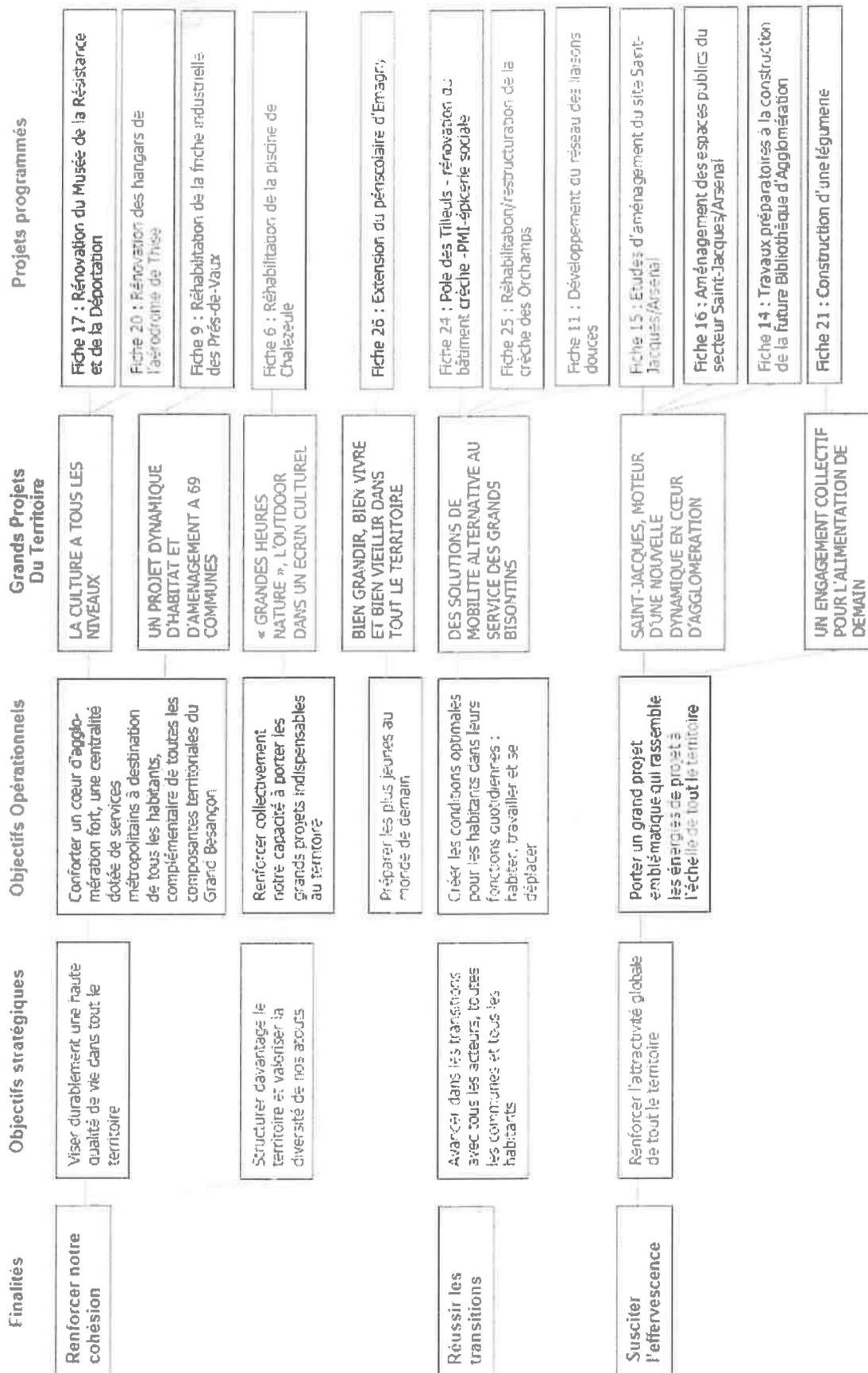
La Région se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses, soit de la convention soit d'un de ses avenants. Toutefois, cette résiliation n'interviendra que trois mois après l'envoi par la Région, d'une lettre recommandée avec accusé de réception, mettant en demeure le bénéficiaire de se conformer à ses obligations et en cas d'inexécution de ce dernier.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(en 4 exemplaires originaux)

Pour le Conseil Régional de  
Bourgogne Franche-Comté,  
Marie-Guite DUFAY, Présidente,

Pour le SCoT de l'agglomération bisontine,  
Martine DONEY, Présidente,

## Annexe 1 - Graphe d'objectifs



## Annexe 2 : Tableau de programmation pluriannuel

PROJETS PROGRAMMES (Modalité 1)	MAITRE D'OUVRAGE	COUT TOTAL HT	Investissement			Fonctionnement	Fiche PROJET
			Subvention programmée au titre de :	Enveloppe urbaine	Enveloppe rurale		
			Enveloppe urbaine	Enveloppe rurale	Dotation Lycée	Taux max.	
<i>Grandes Heures Matures</i>							
Schéma aquatique : réhabilitation de la piscine de Châteauleu	Ville de Besançon	3 900 000 €	1 000 000 €			26%	6
Réhabilitation de la friche industrielle des Prés-de-Vaux (aménagement du cœur de parc)	Ville de Besançon	2 171 925 €	680 000 €			31%	9
Développement du réseau des liaisons douces	CAGB	1 360 000 €	375 000 €			28%	11
<i>La culture et le patrimoine</i>							
Cité des Savoirs et de l'Innovation travaux préparatoires à la construction de la future Grande Bibliothèque	Ville de Besançon	2 000 000 €	600 000 €			30%	14
Cité des Savoirs et de l'Innovation - Etudes d'aménagement du site Saint-Jacques/Arsenal	Ville de Besançon	375 000 €	100 000 €			27%	15
Cité des Savoirs et de l'Innovation - Aménagements des espaces publics du secteur Saint-Jacques/Arsenal	Ville de Besançon	5 750 000 €	813 000 €			14%	16
Rénovation du musée de la Résistance et de la Déportation	Ville de Besançon	4 185 000 €	837 000 €			20%	17
Rénovation des hangars de l'aérodrome de Thise	Commune de Thise	2 500 000 €	250 000 €			10%	20
<i>La transition énergétique</i>							
Construction d'une légumerie	CAGB	1 000 000 €	250 000 €			25%	21
Révision du PCAET du Grand Besançon - volet adaptation	CAGB	144 000 €					
<i>La cohésion du territoire au service du bien vivre ensemble</i>							
Réhabilitation du pôle des Tilleuls - Rénovation du bâtiment crèche-PMI-épicerie sociale	Ville de Besançon	662 000 €			152 040 €	23%	24
Réhabilitation / restructuration de la crèche des Orchamps	Ville de Besançon	667 000 €	150 000 €			22%	25
Extension du périscolaire d'Emagny	CC Val Marnaysien	500 000 €		172 840 €		35%	26
			SOUS-TOTAL	5 055 000 €	172 840 €	152 040 €	14 620 €
			TOTAL GENERAL	5 379 880 €			14 620 €

N°6	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b>  <b>Fiche projet</b>	
<b>Schéma aquatique : réhabilitation de la piscine de Chalezeule</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : le sport de plein air avec la marque GRANDES HEURES NATURE**  
**Maître d'ouvrage : Ville de Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Réhabilitation de la piscine afin de mettre aux normes l'installation, d'optimiser la dépense énergétique de la piscine et également moderniser l'offre aux usagers (renforcement du caractère ludique et familial de l'équipement).</p> <p>Il est envisagé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de créer un bassin ludique</li> <li>- de reprendre complètement l'hydraulique du site, de remplacer le système de filtration</li> <li>- de remplacer la chaudière électrique par une nouvelle pompe à chaleur permettant de compléter le chauffage de l'eau des bassins qui s'effectue principalement par panneaux photovoltaïques</li> <li>- de reprendre l'ensemble des plages</li> <li>- de rendre accessible aux personnes en situation de handicap le snack et le bâtiment principal</li> <li>- de mettre en place une plaine de jeux d'eau et un pentagliss</li> <li>- d'installer des douches supplémentaires et d'agrandir la zone vestiaires</li> </ul> <p>Les fréquentations de la piscine sont importantes lorsque la météo est favorable (50 000 entrées en moyenne par an). La piscine reste une offre complémentaire au camping communautaire de Chalezeule et un atout commercial pour celui-ci. Il s'agit d'un équipement extrêmement populaire et le coût d'entrée y est très réduit (moins de 3 € pour une entrée adulte).</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<p>2017-début 2018 : études          Juin 2018 et mai 2019 : travaux          Mise en service pour la saison estivale 2019</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	3,9 M€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 1 M€ (26%)</b></p> <p>CAGB, Département du Doubs, Etat à déterminer          Ville de Besançon</p>

N°9	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b>  <b>Fiche projet</b>	
<b>La réhabilitation de la friche industrielle des Prés-de-Vaux (aménagement du cœur de parc)</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : le sport de plein air avec la marque GRANDES HEURES NATURE**  
**Maître d'ouvrage : Ville de Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Réhabilitation d'une friche industrielle de 4,2 ha, abandonnée depuis 30 ans, dans un état de dégradation avancée, polluée et soumise à un aléa d'inondation.</p> <p>L'aménagement du cœur de parc des Prés de Vaux consiste à concevoir et réaliser un parc en lieu et place des anciennes usines de la Rhodiaceta démolies. Le site est fortement chargé symboliquement et historiquement, une mise en valeur est donc envisagée afin de satisfaire les besoins des citoyens et offrir une attractivité touristique nouvelle au lieu.</p> <p>Le projet de parc devra accueillir notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des clubs nautiques en rez-de-chaussée du bâtiment principal conservé, au terme des réhabilitations qui seront engagées à la suite de la livraison du parc</li> <li>- Un parcours culturel mettant en scène la mémoire du site,</li> <li>- Un parcours scientifique et pédagogique décrivant les pollutions du site,</li> <li>- Des espaces pour accueillir des installations éphémères événementielles à caractère sportif (événements outdoor) ou culturel (accueil de cirques).</li> </ul> <p>Le parc devra devenir une étape essentielle pour les promeneurs ou les traileurs, offrir un passage ou une halte pour les vélos (en lien avec la véloroute et le camping) et permettre des accès à l'eau pour des usages nautiques pressentis.</p> <p>L'accessibilité à des bâtiments vestiges non déconstruits est envisagée pour accueillir à terme un pôle de sports de pleine nature et une friche culturelle.</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2018-2020 : études et travaux
<b>Coût prévisionnel</b>	2,17 M€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 680 K€ (31%)</b> Union Européenne : 0,8 M€ (35%) Département du Doubs (à déterminer) Ville de Besançon

N°11	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b>  <b>Fiche projet</b>	
<b>Le développement du réseau des liaisons douces</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : le sport de plein air avec la marque GRANDES HEURES NATURE**

**Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Le développement des liaisons douces s'inscrit dans le schéma des itinéraires cyclables validé par le Grand Besançon en 2005. L'objectif principal est de constituer un véritable réseau maillé structurant couvrant l'agglomération. Alternatives à la voiture, ces liaisons douces doivent susciter le report modal.</p> <p>Réalisations envisagées de liaisons cyclables sur les prochaines années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>entre la piscine de Chalezeule et la vélo route de Chalèze</u>, sur 1.2 km : réalisation d'une piste mode doux, d'environ 3,5 m de large, qui reliera l'EuroVélo 6 à la Piscine et au camping de Chalezeule, ainsi qu'à la future zone commerciale de des Marnières.</li> <li>• <u>Entre Pouilley les Vignes et Champagney</u> : réalisation de tronçons en voie mode doux de 3 m de large et aménagement de bandes cyclables. Cette liaison reliera Champagney, Champvans et Pouilley les Vignes. Elle desservira un collège, un centre commercial, et l'école de ce centre bourg.</li> <li>• <u>entre Novillars et Roche-lez-Beaupré</u> : il s'agit de terminer le tronçon d'une longueur de 500 m environ qui relie Novillars à Roche-Lez-Beaupré en vue de sécuriser les déplacements modes doux. Les travaux consistent à matérialiser une voie en bordure du chemin de Novillars. Revêtue d'un enrobé, elle sera séparée de la route par une bordure.</li> </ul>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2018-2020 : études et travaux.
<b>Coût prévisionnel</b>	1,36 M€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 375 K€ (28%)</b> Département : 0,4 M€ (30 %) Autres partenaires à déterminer CAGB

N°14	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b>  <b>Fiche projet</b>	
<b>La Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation –  Travaux préparatoires à la construction de la future Grande Bibliothèque</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : la volonté de s'appuyer sur la CULTURE ET LE PATRIMOINE**

**Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et l'Université de Franche-Comté souhaitent édifier, au cœur de la future Cité des savoirs et de l'innovation sur le site historique et emblématique du centre-ville de Besançon naguère occupé par l'hôpital Saint-Jacques, une bibliothèque d'un genre nouveau (cf fiche Grande Bibliothèque). L'opération est actuellement en phase de finalisation du programme. Les démarches d'acquisition de la propriété doivent être prochainement engagées par la CAGB. La question de la prise en charge des démolitions des bâtiments, des décontaminations et de la dépollution du terrain par le propriétaire ou l'acquéreur reste à trancher. A ce jour, le planning prévisionnel de l'opération prévoit la réalisation des travaux préparatoires en parallèle des études afin d'obtenir les connaissances nécessaires du site, en vue du lancement du concours de maîtrise d'œuvre et ensuite de la réalisation des études de conception. Les travaux préparatoires sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Année 2018</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déconstruction y compris le désamiantage des bâtiments préfabriqués (pharmacie, imprimerie et chambre froide self),</li> <li>- enlèvement des anciennes cuves fuel de la chaufferie et la dépollution du sol,</li> <li>- réalisation des diagnostics archéologiques,</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Année 2019</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déconstruction y compris le désamiantage et dépollution de l'école des sages-femmes et de la chaufferie,</li> <li>- purge des aménagements intérieurs du bâtiment Saint-Bernard,</li> <li>- réalisation des diagnostics archéologiques complémentaires,</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Année 2020</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réalisation des fouilles archéologiques suivant les résultats des diagnostics et les préconisations du Service Régional Archéologique de la DRAC,</li> </ul> </li> </ul>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2018-2020
<b>Coût prévisionnel</b>	2 M€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 0,6 M€ (30%)</b> Autres partenaires : Etat-DRAC / CAGB / Université

N°15	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b>  <b>Fiche projet</b>
<b>La Cité Internationale des savoirs et de l'Innovation –          Etudes d'aménagement du site Saint-Jacques / Arsenal</b>	

**Lien avec la stratégie du territoire : la volonté de s'appuyer sur la CULTURE ET LE PATRIMOINE**

**Maître d'ouvrage : Ville de Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Pour définir, accompagner puis réaliser la mutation du site Saint-Jacques, la ville de Besançon au titre de sa compétence urbaine sur son territoire, en lien avec le CHU propriétaire, feront appels à des expertises extérieures afin de déterminer les choix d'aménagement adaptés et pertinents.</p> <p>Les études permettront d'évaluer précisément le potentiel de reconversion et de définir les invariants à prendre en compte pour assurer une mutation urbaine cohérente, intégrant les contraintes réglementaires et des notions d'urbanisme durable.</p> <p>Pour mémoire, à titre d'exemple, une série d'études a été engagée ces derniers mois dans le but d'aboutir à la définition du projet d'aménagement, incluant des scénarii de mobilité, des montages opérationnels, des bilans prévisionnels, un volet communication, et un document de référence qui servira de cahier des charges à la cession.</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2018-2020
<b>Coût prévisionnel</b>	125 K€ HT/an, soit 375 K€ HT pour 3 ans
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 100 K€ (27%)</b></p> <p>Etat, Caisse des dépôts : à déterminer          Ville de Besançon</p>

N°16	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b> <b>Fiche projet</b>
<b>La Cité Internationale des savoirs et de l'Innovation –  Aménagement des espaces publics du secteur Saint-Jacques/Arsenal</b>	

**Lien avec la stratégie du territoire : la volonté de s'appuyer sur la CULTURE ET LE PATRIMOINE**  
**Maître d'ouvrage : Ville de Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>La mutation de cet ensemble urbain revêt un caractère territorial important pour la collectivité. La proximité du centre-ville commerçant, la proximité géographique de la rivière, des promenades (parc, halages...), la desserte par le Tramway, tout impose de proposer une programmation ambitieuse pour que ce site participe au rayonnement territorial de Besançon et du Grand Besançon. Les besoins et les études réalisées ont permis de définir cette programmation. Sous le thème de la <b>« cité des savoirs et de l'innovation »</b>, se profile un programme composé : d'une grande bibliothèque regroupant dans un même espace et dans un même projet une bibliothèque de lecture publique (à rayonnement régional) et Universitaire SLHS,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un village de l'innovation porté par le Crédit Agricole (concept global d'accueil de start up « village by CA ») installé provisoirement dans les locaux de la MSHE sur le site de l'Arsenal,</li> <li>- d'un espace congrès d'une jauge de 500 places,</li> <li>- de l'hôtellerie adossée au congrès pour environ 80 chambres moyen-haut de gamme,</li> <li>- d'une maison des chercheurs pour l'accueil d'étudiants chercheurs étrangers,</li> <li>- d'une « Maison universitaire » composée de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE), du centre de ressource CANOPE, de divers services académiques,</li> <li>- du logement en neuf mais aussi en réhabilitation de Monuments Historiques (MH),</li> <li>- de la résidence service (étudiants / intergénérationnel / seniors),</li> <li>- du service et du commerce (plutôt de niche),</li> <li>- d'une maison médicale,</li> <li>- du tertiaire (de niche),</li> <li>- des espaces publics,</li> <li>- et des espaces muséographiques déjà existants au sein des Monuments Historiques.</li> </ul> <p>Dans cet ensemble, de généreux espaces publics doivent s'insérer et supporter le développement urbain. Une succession d'espaces à vocation publique structurent le site : la place d'arme de l'Arsenal, la place St Jacques entre les deux entités que sont l'Arsenal et St Jacques, la cour d'honneur existante, un grand « Jardin » en cœur d'opération allant jusqu'à la rue Girod de Chantrans puis le traitement de la promenade haute du quai Vauban.</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2018 : études 2019-2021 : aménagement de la place Saint-Jacques 2020-2023 : autres aménagements d'espaces publics
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>5,75 M€ HT dont</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2,4 M€ pour l'aménagement de la place Saint-Jacques</li> <li>• 3,35 M€ pour les autres aménagements du site Saint-Jacques (réhabilitation de la Cour d'honneur et aménagement d'un jardin central, place centrale Arsenal)</li> </ul>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 0,81 M€ (14%)</b> Etat, Département, autres partenaires à déterminer Ville de Besançon

N°17	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b> <b>Fiche projet</b>
<b>La rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation</b>	

**Lien avec la stratégie du territoire : la volonté de s'appuyer sur la CULTURE ET LE PATRIMOINE**  
**Maître d'ouvrage : Ville de Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Travaux extérieurs et intérieurs de réaménagement du parcours et des salles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les aménagements extérieurs pour un ancrage et une présence affirmée du musée sur le site de la Citadelle, pour remettre en cohérence le musée avec son environnement direct, notamment la statue du témoin et les poteaux des fusillés. Les aménagements respecteront la signalétique du site Vauban (Label Unesco, Monuments Historiques).</li> <li>- Les aménagements intérieurs sur plusieurs niveaux : mise aux normes hygiène, sécurité, sûreté, accessibilité qui incombent aux ERP et création d'une nouvelle muséographie ainsi qu'une mise aux normes en matière de conservation préventive.</li> </ul> <p>Les éléments suivants seront réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une exposition permanente comportant, avec ou sans options multimédia, du mobilier scénographique, de l'éclairage ;</li> <li>- Un scénario de circulation ;</li> <li>- Des espaces d'approfondissement présentant notamment la collection d'art concentrationnaire, véritable trésor du musée ;</li> <li>- L'aménagement d'espaces de médiation (1 espace minimum) ;</li> <li>- L'aménagement d'espaces d'expositions temporaires ;</li> <li>- L'aménagement d'espaces de réserves au R + 2 avec optimisation des espaces (réserve objets, affiches, textiles, armes, dessins, photothèques, presse, administration) ainsi que la prévision d'un scénario possible d'externalisation des réserves ;</li> <li>- L'aménagement du centre de ressources (bibliothèque et fonds d'archives) ;</li> <li>- L'aménagement d'une salle de conférence mutualisée et utilisée occasionnellement comme salle de réunion par le personnel du site ;</li> <li>- L'aménagement et optimisation des espaces de bureaux en lien avec les missions exercées par le personnel (accueil, conservation, bibliothèque, médiation, service éducatif) ;</li> <li>- La mise en place d'un ascenseur pour accès au R + 1 et accès au R +2 ;</li> <li>- La mise en place de sanitaires à chaque niveau.</li> </ul> <p>La muséographie du parcours, totalement renouvelée, donnera une place plus importante aux collections à nouveau au centre du propos, et permettra de mettre en lumière la richesse des collections du musée. Cette nouvelle muséographie sera plus modulable et adaptable.</p>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<p>2018 : études : lancement de la 1<sup>ère</sup> tranche conditionnelle de la mission d'AMO et du processus de désignation d'une équipe scénographique</p> <p>2019 : début des travaux</p> <p>1<sup>er</sup> semestre 2021 : ouverture du musée rénové</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>4,185 M€ HT</p>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 0,84 M€ (20%)</b></p> <p>Etat - Ministère de la défense/ DMPA : 0,5 M€ notifiés (12%)</p> <p>Etat - DRAC : 20 %</p> <p>Etat – FNADT : 10%</p> <p>CAGB : 8%</p> <p>Département du Doubs (à déterminer)</p> <p>Union Européenne (à déterminer, sur les équipements numériques)</p> <p>Mécénats à rechercher Ville de Besançon</p>

N°20	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b>  <b>Fiche projet</b>	
<b>La rénovation des hangars de l'aérodrome de Thise</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : la volonté de s'appuyer sur la CULTURE ET LE PATRIMOINE**  
**Maître d'ouvrage : Commune de Thise**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Construits en 1937 et d'une surface de 4 800 m<sup>2</sup>, les hangars de l'aérodrome ont été classés monument historique en 2007. Le site dispose d'une charpente métallique de type Eiffel double tonneau. Aujourd'hui, il est constaté de nombreux désordres qui nécessitent de restaurer la structure et son enveloppe.</p> <p>Le grand hangar qui abrite toujours avions, planeurs et ULM est l'un des deux survivants en France de ce type d'architecture très particulière. Les travaux ont pour objectifs de pérenniser le bâtiment et en maintenir l'usage actuel, pour le stockage et l'entretien des avions de l'aéroclub, ainsi que permettre un usage ponctuel pour des manifestations sur le site.</p> <p>Les travaux prévus consisteront principalement à renforcer la structure existante et peindre l'ensemble des ossatures métalliques. Il conviendra de remplacer l'enveloppe complète avec des tôles à grande onde, en prévoyant une variante pour des tôles d'onde identiques à l'onde d'origine. Les châssis vitrés d'origine seront remplacés et de nouveaux châssis installés. Les grandes portes seront remises en état de fonctionnement et une mise en éclairage viendra valoriser et mettre en valeur la structure restaurée.</p>
<b>Echéancier</b>	<p>Travaux : démarrage en septembre 2018  Livraison hangar ouest : février 2019  Livraison hangar est : novembre 2019</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Travaux : 2,5 M€ HT</p>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 250 K€ (10%)</b>  CAGB : 200 K€  Etat (DRAC), Département, Fondation du patrimoine  Commune de Thise</p>

N°21	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b>  <b>Fiche projet</b>	
<b>La construction d'une légumerie</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : le souci de s'inscrire dans l'avenir avec la TRANSITION ENERGETIQUE**

**Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, le Grand Besançon a identifié le besoin de développer une offre de légumes locaux épluchés pour les structures de restauration collective. Ce projet permettra de réduire les distances de transport de marchandises, de créer des emplois pour la transformation, d'initier une production de légumes plein champ localement, labellisée Bio ou non selon les demandes de la restauration.</p> <p>Le premier « demandeur » est la cuisine centrale de la Ville de Besançon qui sert 5 000 repas par jour aux enfants des écoles primaires, mais d'autres structures pourraient être intéressées (CROUS, CHU, Collèges, Lycées...).</p> <p>Le projet comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification de la demande des restaurations (quantités, conditionnement, exigences, contractualisations possibles), des capacités de productions (le projet nécessitera la mise en culture d'environ 10-15 ha de légumes plein champ), des acteurs de la transformation (les légumes doivent être épluchés et conditionnés),</li> <li>• l'élaboration d'un montage juridique et partenarial,</li> <li>• l'aménagement d'un bâtiment en légumerie,</li> <li>• la contractualisation pour la gestion de l'outil.</li> </ul>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2018-2019 : études et travaux.
<b>Coût prévisionnel</b>	1 M€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 250 K€ (25%)</b> Département : 30% ADEME, Etat (DREAL), Union Européenne : à déterminer Acteurs locaux de la restauration collective CAGB

N°24	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020</b> <b>Contrat CAP TERRITOIRE</b>  <b>Fiche projet</b>	
<b>La réhabilitation du Pôle des Tilleuls – Rénovation du bâtiment crèche-Protection Maternelle et Infantile-épicerie sociale</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire : la cohésion du territoire au service du « BIEN-VIVRE » ensemble**  
**Maître d'ouvrage : Ville de Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Cette opération à forte vocation sociale s'inscrit dans une stratégie urbaine et patrimoniale au cœur du quartier prioritaire de Palente-Orchamps. La rénovation du bâtiment Sud (rénovation niveau RT existant) constitue la dernière tranche de la transformation du pôle des Tilleuls, suite à la construction d'une médiathèque, la réhabilitation de la MJC et l'aménagement d'une salle polyvalente.</p> <p>Le bâtiment Sud abrite une crèche, une épicerie sociale, et un centre de Protection Maternelle et Infantile.</p> <p>Le projet consistera en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la restructuration intérieure de l'épicerie sociale, nécessaire afin de permettre un parcours cohérent et une meilleure gestion des flux des utilisateurs : entrée, inscription, approvisionnement, puis sortie,</li> <li>• la réfection du sas et des verrières de la crèche, pour un meilleur confort thermique,</li> <li>• le changement des menuiseries extérieures,</li> <li>• la réfection de la toiture,</li> <li>• l'isolation et le bardage des façades, y compris isolation des pieds de façade.</li> </ul>
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2018-2019 : études et travaux
<b>Coût prévisionnel</b>	662 K€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 152 K€ (23%)</b>  Union Européenne : 166 K€ (25%) Département : 132 K€ (20%) CAF : à déterminer Ville de Besançon

N°25	<b>Contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020 Contrat CAP TERRITOIRE Fiche projet</b>
<b>La réhabilitation de la crèche située dans le quartier prioritaire Orchamps/Palente</b>	

**Lien avec la stratégie du territoire : la cohésion du territoire au service du « BIEN-VIVRE » ensemble**  
**Maître d'ouvrage : Ville de Besançon**

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Située au sein du quartier prioritaire Palente-Orchamps, la crèche des Orchamps développe une action essentielle en matière de cohésion socio-éducative, notamment en direction des familles populaires issues des secteurs « politique de la ville » au sein duquel elle est insérée. Elle participe, au sein du réseau des crèches, à l'attractivité de la ville auprès des familles en contribuant à la qualité de la vie, ainsi qu'à l'employabilité et à la facilitation des emménagements de professionnels au sein des entreprises et administrations de Besançon.</p> <p>Elle est installée dans un ancien ensemble patrimonial structurellement vétuste, avec une faible performance énergétique. Au niveau fonctionnel, la crèche est coupée en 2 avec 40 places à l'Ouest et 20 places à l'Est, séparées par une verrière et des locaux désaffectés.</p> <p>Les travaux de restructuration de l'établissement permettront d'adapter les locaux aux besoins et aux enjeux actuels en termes de qualité d'accueil du jeune enfant, d'accompagnement à la parentalité des familles, et de modernisation des conditions de travail des personnels.</p> <p>Ces travaux se traduiront par un effort notable en terme d'ambitions environnementales, en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la règlementation relative à la qualité de l'air intérieur,</li> <li>- les enjeux de performance énergétique permettant : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ une réduction des consommations d'énergie ayant un impact climatique,</li> <li>✓ une prévention des périodes de canicule, en respect du plan canicule départemental, afin d'assurer un accueil de qualité à la population vulnérable des jeunes enfants,</li> </ul> </li> <li>- la réduction des déchets, à travers la mise en place d'un processus de couches lavables en lien avec un acteur local de l'économie sociale et solidaire (entreprise d'insertion pour la fabrication et le lavage).</li> </ul> <p>Le programme prévoit de transférer 20 places sur un autre site du quartier, et concentre les efforts sur un équipement de 40 places privilégiant les modalités d'accueil conformes à la Charte nationale des EAJE et aux recommandations du rapport « Développement de l'enfant, modes d'accueil, formation des professionnels » à l'intention du Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes rédigé par Mme Giampino.</p> <p>A ce titre, la nouvelle architecture permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de proposer un accueil articulant prise en compte des besoins individuels (sommeil, jeux...) et des dynamiques collectives, en groupe habituel ou en inter groupe encourageant la socialisation,</li> <li>- d'assurer un réel et régulier accompagnement à la parentalité à travers une qualité d'accueil et de dialogue.</li> </ul> <p>Enfin, les enjeux de qualité de vie au travail permettront d'appréhender les exigences de traitements acoustiques, de prévention des troubles musculo squelettiques et des accidents de travail par l'installation de plans de changes modernisés et d'espaces de convivialité (repos, repas, espace de travail informatique).</p>
---------------------------------------	---

<b>Echéancier prévisionnel</b>	Etudes : 2018 Travaux : 2019-2020
<b>Coût prévisionnel</b>	667 K€ HT à affiner
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 150 K€ (22%)</b> Département du Doubs, CAF à déterminer Ville de Besançon

N°26	<b>Contrat CAP TERRITOIRE</b>	
	<b>Fiche projet</b>	

**Extension d'un accueil de loisirs à Emagny et construction de deux salles de classe**

**Lien avec la stratégie du territoire : la cohésion du territoire au service du « BIEN-VIVRE » ensemble**

**Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Val Marnaysien**

<b>Description sommaire du projet</b>	Extension d'un accueil de loisirs à Emagny et construction de 2 salles de classe : Actuellement à Emagny, la CCVM dispose d'un accueil de loisirs doté d'une seule salle de restauration et d'activités pour accueillir 70 enfants/jour. Le pôle scolaire est doté de 4 classes sur Emagny (103 enfants). Une classe sur Chevigney sur l'Ognon a été transférée sur le pôle scolaire à Pin (6 classes pour 155 enfants) à la rentrée scolaire 2017/2018. Le regroupement des pôles scolaires de Pin et d'Emagny est programmé sur 2017-2020 avec à terme la réalisation d'un pôle scolaire maternel (avec accueil de loisirs) à Emagny et d'un pôle scolaire primaire (avec accueil de loisirs) à Pin. La réalisation d'une salle d'activités sur le pôle de Pin constitue la première étape des aménagements et dans un second temps il est programmé l'agrandissement de l'école (avec la construction de 2 classes) à Emagny ainsi que l'aménagement d'une salle d'activités supplémentaire pour l'accueil de loisirs à Emagny.
<b>Echéancier prévisionnel</b>	2018-2020
<b>Coût prévisionnel</b>	1 000 000 € HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Région Bourgogne-Franche-Comté : 173 K€ (17%)</b> Etat (DETR) : 40 % : 400 K€ Département du Doubs (pour accueil de loisirs) : 125 K€ (25 % de 500 K€) CCVM : 302 K€